

LE PRÉSIDENT BOUTEFLIKA REÇOIT LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ONU

Le Président de la République, M. Abdelaziz Bouteflika, a reçu, hier à Alger, le président de l'Assemblée générale de l'ONU, Sam Kahamba Kutesa, en visite de travail en Algérie. L'audience a eu lieu en présence du ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, Ramtane Lamamra. **P.28**



DK NEWS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

MÉTÉO
24° : ALGER
35° : TAMANRASSET **P.2**

Mardi 9 Juin 2015 - 22 Chaâbane 1436 - N° 984 - 3^e année - Prix : Algérie : 10 DA. France : 1€

www.dknews-dz.com

FIN DE LA VISITE D'ÉTAT EN ALGÉRIE DU PRÉSIDENT DE LA GUINÉE ÉQUATORIALE

Signature d'un accord cadre de coopération et d'un mémorandum d'entente

P.28



27^E SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL EXÉCUTIF DE L'UA À JOHANNESBOURG

M. Lamamra représente l'Algérie

P.18

ALGÉRIE-VIETNAM

Le ministre de la Justice en visite aujourd'hui au Vietnam

P.3

ACCORD DE PAIX AU MALI

L'UA salue l'aboutissement des consultations préparatoires à l'application du Document

P.18

COMMERCE

OCTROI DES LICENCES D'IMPORTATION

BENYOUNÈS : «LA PRIORITÉ DONNÉE AUX ALGÉRIENS»



Le ministre du Commerce, Amara Benyounès a affirmé, dimanche soir, que les licences d'importation et d'exportation dont l'entrée en vigueur est prévue en 2016, étaient le seul moyen à même de maîtriser le commerce extérieur, précisant que la priorité serait accordée aux opérateurs algériens concernant l'octroi de ces licences. Le ministre qui répondait aux questions des députés à l'APN concernant le projet de loi amendement et complétant l'ordonnance 04-03 portant sur les règles générales appliquées aux opérations d'importation et d'exportation des marchandises, a souligné que la priorité dans l'octroi des licences d'exportation et d'importation serait accordée aux opérateurs algériens pour «mettre fin au monopole des opérateurs étrangers concernant l'importation de certains produits». Le ministre a fait savoir que son département prévoyait l'organisation des opérations d'importation à travers l'introduction du système de spécialisation, à l'instar de ce qui se fait dans d'autres pays. Il a rappelé que le nombre des importateurs en Algérie s'élevait, à fin 2014, à plus de 42 000 qui exercent leurs activités sans aucune structuration. **P.10**

teurs algériens pour «mettre fin au monopole des opérateurs étrangers concernant l'importation de certains produits». Le ministre a fait savoir que son département prévoyait l'organisation des opérations d'importation à travers l'introduction du système de spécialisation, à l'instar de ce qui se fait dans d'autres pays. Il a rappelé que le nombre des importateurs en Algérie s'élevait, à fin 2014, à plus de 42 000 qui exercent leurs activités sans aucune structuration. **P.10**

FINANCES M. Benkhalfa : «Nécessité d'accompagner efficacement les politiques des dépenses publiques» **P.3**

SOLIDARITÉ M^{me} Meslem souligne les efforts de l'Etat pour promouvoir les actions de solidarité nationale **P.4**

TOURISME 145 ZET soumises aux opérations d'assainissement et d'aménagement **P.10**

LE P^{re} MOHAMED BRADAÏ, CHEF DE SERVICE PÉDIATRIE AU CHU DE BLIDA, INVITÉ HIER DU FORUM DE **DK NEWS**

La drépanocytose, une maladie redoutable



SANTÉ

LES COLIQUES NÉPHRÉTIQUES, SOUVENT UNE AFFAIRE DE FAMILLE

Page 14-15

BAC 2015

Le tribunal de Sidi M'hamed ouvre une enquête sur la fuite de faux sujets

P.5

FOOTBALL

ES SÉTIF :

Walid Chenine et Adam Tobbal officiellement à l'ESS pour 2 saisons

P.25

MDN

► Arrestation de 13 contrebandiers de différentes nationalités africaines à In Guezzam
► Saisie de 14.900 litres de carburants aux frontières ouest du pays

P.3

Météo

Régions Nord : 25° à Alger

Brume et nuages bas en début de matinée près des côtes, puis temps partiellement voilé en cours de journée avec formation localement de quelques cellules orageuses vers les Hauts-Plateaux et les Aurès. Les vents seront faibles à modérés. La mer sera belle à peu agitée.



Régions Sud : 35° à Tamanrasset

Temps voilé à localement nuageux sur le Nord Sahara et le Hoggar/Tassili avec tendance orageuse locale. Ailleurs, temps ensoleillé. Les vents seront modérés avec soulèvements de sable locaux.

	Max	Min
Alger	25°	21°
Oran	22°	20°
Annaba	28°	19°
Béjaïa	27°	19°
Tamanrasset	35°	23°

Horaires des prières

Mardi 22 Chaâbane 1436

Fajr	03:38
Dohr	12:48
Asr	16:39
Maghreb	20:10
Isha	21:50

COMMUNICATION
Grine à Sétif

Le ministre de la Communication, M. Hamid Grine, effectuera aujourd'hui, une visite de travail et d'inspection dans la wilaya de Sétif.

TRAVAUX PUBLICS
M. Ouali à Béjaïa

Dans le cadre du suivi des projets du secteur, le ministre des Travaux publics, M. Abdelkader Ouali, effectuera aujourd'hui, une visite de travail et d'inspection dans la wilaya de Béjaïa.

SOLIDARITÉ NATIONALE
M^{me} Mounia Meslem
Si Amer à Naâma

La ministre de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la Femme, M^{me} Mounia Meslem Si Amer, effectuera aujourd'hui, une visite de travail et d'inspection dans la wilaya de Naâma. Durant son activité à Naâma, la ministre inaugurerait un foyer pour enfants assistés, distribuerait des équipements pour handicapés et inspecterait un projet de réalisation d'un centre de protection des jeunes à Ain Sefra. Il est



prévu également la visite d'autres structures à Mechria. Il est à souligner que M^{me} Meslem présidera des réunions de travail avec les autorités locales, les élus et le mouvement associatif à caractère social.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE,
TOURISME ET ARTISANAT
Ghoul à Oran

Le ministre de l'Aménagement du territoire, du Tourisme et de l'Artisanat, le Dr Amar Ghoul, effectuera aujourd'hui, une visite de travail et d'inspection des projets du secteur dans la wilaya d'Oran.

DEMAIN À LA RÉSIDENCE DJENANE
EL MITHAKJournée d'étude sur
les réformes du Président

Le ministre des Relations avec le Parlement, M. Tahar Khaoua, présidera demain mercredi 10 juin à partir de 8h30 à la résidence Djenane El Mithak, une journée d'étude sur les «Réformes politiques, juridiques, économiques et sociales du Président».

DEMAIN À ZÉRALDA
Conseil national
du RND

Le Conseil national du Rassemblement national démocratique (RND), se tiendra demain mercredi 10 juin 2015, à la Mutuelle des travailleurs de la construction de Zéralda.

1/3 DES ALGÉRIENS HYPERTENDUS

CE SOIR AU TNA
Amel Brahim Djelloul
en concert

Sous le patronage du ministre de la Culture, l'Agence algérienne pour le rayonnement culturel (AARC) et le Théâtre national algérien, Mahieddine-Bachtarzi, organisent ce soir à 19h au TNA, un concert animé par la grande artiste Amel Brahim Djelloul.

FRONT EL MOUSTAKBAL
Meeting le 13 juin à Zéralda

Le président du Front El Moustakbal, Abdelaziz Belaïd, animera un meeting populaire samedi 13 juin à 14h au Camp de Jeunes de Loisirs de Zéralda.

CE MATIN AU SIÈGE DE L'UGCCA
Conférence sur l'organisation
des marchés durant
le Ramadhan

L'Union générale des commerçants et artisans algériens (Ugcaa), organise ce matin à 10h en son siège sis, 40/42 rue Laâbi Ben Mhidi, Alger, une conférence qui portera sur «L'organisation des marchés durant le Ramadhan».

JEUDI À L'HÔTEL ÉMIR DE CHÉRAGA
Cérémonie de remise de titres
d'experts internationaux

Pour la troisième fois en Algérie, l'Établissement spécialisé international en formation d'experts (ESIE), organise jeudi 11 juin à 18h, à l'hôtel Emir de Cheraga, la cérémonie de remise des titres d'experts internationaux.

CE MATIN AU FORUM
DE MOBILIS
Conférence sur «Le
Cloud Computing
et le Big Data»

Pour sa 5^e édition, le Forum de Mobilis, destiné aux journalistes, traitera une thématique d'actualité à savoir "Le Cloud Computing et le Big Data". Le forum se tiendra ce matin à 9h30, à l'auditorium de la Direction générale de Mobilis, et seront invités à débattre de ce sujet, sous la modération d'Ahmed Lahri, des panelistes spécialistes de la question: M. Zine Seghier, Directeur général d'Issal Net, M. Sofiene Skali, Directeur général de EAC Algérie, et M. Faycal Bessah, Directeur de la stratégie, planification et performance à Mobilis. Conscient de son devoir d'encourager la pénétration des TIC à différents niveaux de la société, Mobilis, tentera d'apporter toute la lumière aux thématiques discutées lors de ses forums, afin d'approfondir les connaissances des journalistes, à travers les interventions de bons nombres d'experts reconnus dans chaque thématique traitée.

TIPASA
Finale du challenge national
de sport adapté aux métiers
de l'agent de la Protection
civile

Dans le cadre de l'application du programme d'action relatif aux activités sportives pour l'année 2015, la Direction générale de la protection civile organise ce matin à partir de 8h30 au niveau de la Direction de la protection civile de la wilaya de Tipasa, la finale de la quatrième édition de la challenge national de sport adapté aux métiers de l'agent de la protection civile. La finale se déroulera en présence du Directeur général de la Protection civile.

DAEG DE TIPASA
Présentation du bilan
et des réalisations 2014

Le Directeur de la Distribution de l'électricité et du gaz de la wilaya de Tipasa, M. Rahem Ahmed, animera une conférence de presse ce matin à 9h à la salle de conférence de la Direction sise à Tipasa, consacrée à la présentation du bilan et des réalisations 2014.

FINANCES - INVESTISSEMENT

Nécessité d'accompagner efficacement les politiques de dépenses publiques

Le ministre des Finances, Abderrahmane Benkhalfa, a estimé lundi à Alger, important d'accompagner efficacement les politiques des dépenses publiques pour une exploitation optimale des finances publiques dans la croissance économique.



Il est important de «réviser» les procédures de soutien dans le cadre de la loi de Finances complémentaire et même dans les prochaines lois de finances afin d'en faire bénéficier les opérateurs du marché et contribuer à la croissance du pays, a indiqué M. Benkhalfa lors d'une journée parlementaire sur l'investissement en Algérie à l'initiative de l'Assemblée populaire nationale (APN).

Il a précisé que la politique de soutien se poursuivra mais il est impératif, a-t-il dit, de la réviser afin de lui conférer davantage d'efficacité pour consacrer enfin les prochaines années une croissance soutenue plus par le marché fi-

nancier que le trésor public. Il a souligné que la nouvelle politique de relance de la croissance reposait sur le principe de financement par les banques et institutions financières et d'investissement et prochainement par les banques des affaires. L'investissement public reste indispensable à la croissance, a-t-il tenu à rappeler avant d'insister sur la nécessité de parvenir à une alliance avec les acteurs au niveau du marché des secteurs public ou privé, étranger ou national soit-il, a-t-il poursuivi. D'autre part, le ministre des Finances a affirmé que durant la période 2000/2015 l'Algérie a enregistré le taux d'investissement le

plus élevé dans la région soit 30% alors que celui de certains pays était de 1% et ce grâce à la politique suivie par l'Algérie. Il a précisé que ces investissements avaient permis l'émergence de secteurs dont le bâtiment et les travaux publics à la faveur de la commande publique, soulignant que l'Etat est intervenu au niveau de deux axes à savoir l'investissement direct dans ces secteurs et celui de la demande de prestations.

Le désendettement et la disponibilité de réserves financières ont fait éviter à l'Algérie un «danger stratégique» à la faveur d'une politique de «prospectivité et de vigilance».

LE MINISTRE DES AFFAIRES RELIGIEUSES À PARTIR DE ANNABA :

«Affronter la guerre déclarée à l'Algérie au moyen de la drogue exige la mobilisation de tous»

Le ministre des Affaires religieuses et des wakfs, Mohamed Aïssa, a estimé lundi à Annaba que la «mobilisation de tous et l'implication effective dans la dynamique de lutte contre les stupéfiants» étaient nécessaires pour affronter la «guerre» déclarée à l'Algérie par la drogue. Le ministre qui présidait au Palais de la culture et des arts Mohamed-Boudiaf l'ouverture d'une rencontre sur «Le rôle des institutions officielles et de la société civile dans la lutte contre la drogue», a considéré que cette guerre «menée par plusieurs cercles, vise l'Algérie dans son existence même» car, selon lui, «la drogue est désormais l'arme de destruction utilisée par un nouveau type de colonialisme». M. Aïssa a invité les institutions de l'Etat, le mouvement associatif et la société à une «mobilisa-



tion consciente et responsable» et à «une implication effective, efficiente et de tous les instants, à travers un travail participatif pour affronter ce fléau et ses incommensurables méfaits».

Cette démarche doit être accompagnée d'un souci de prévention, a-t-il ajouté, exhortant l'institution de la mosquée, les imams et les cadres des affaires religieuses à faire montre de davantage d'ouverture dans le traitement de ce phéno-

mène «en sortant de la logique du prêche verbal vers une logique de prise en charge et d'accompagnement des toxicomanes pour les extirper du cycle infernal de la drogue et immuniser les jeunes contre le fléau».

Mettant à nouveau en exergue le rôle de la société civile, M. Aïssa a également appelé à «plus de sensibilisation pour aboutir à un travail participatif et hisser le niveau des intervenants pour qu'ils soient à la hauteur des

défis». Il a aussi mis en garde contre «l'instrumentalisation des médias et des moyens de communication par les ennemis du pays».

Le ministre des Affaires religieuses avait auparavant inauguré, dans le cadre de sa visite de travail à Annaba, une école coranique dans la commune d'Ain Berda, puis posé la première pierre d'un centre commercial financé par son département dans la commune d'El Hadjar.

Il a également visité, au chef-lieu de wilaya, la mosquée Er-Rahma qui vient de faire l'objet de travaux d'aménagement et de restauration, avant de suivre, dans la commune d'El Bouni, un exposé sur le projet de la future plus grande mosquée de la wilaya, conçue pour accueillir 10.000 fidèles et dont la mise en travaux est prévue pour septembre 2016.

Le ministre de la Justice en visite au Vietnam à partir d'aujourd'hui

Le ministre de la Justice, garde des Sceaux, Tayeb Louh effectuera, à partir d'aujourd'hui, une visite officielle en République socialiste du Vietnam au cours de laquelle il aura des entretiens avec son homologue vietnamien autour des relations de coopération entre les deux pays et les moyens de les promouvoir, a indiqué lundi un communiqué du ministère.

Il sera question, lors de cette visite qui durera jusqu'au 14 juin, d'«arrêter le programme commun de coopération judiciaire (2016-2017) conformément au mémorandum d'entente relatif à la coopération institutionnelle entre les deux pays», précise la même source.

Cette visite vise, selon le communiqué, «le renforcement des relations bilatérales et de la coopération notamment dans les domaines judiciaire, juridique et institutionnel».

**ALGÉRIE - QATAR
Le ministre des Relations avec le Parlement s'entretient avec l'ambassadeur qatari à Alger**

Le ministre des Relations avec le Parlement, Tahar Khaoua, a passé en revue lundi avec l'ambassadeur de l'Etat du Qatar à Alger, Ibrahim Abdelaziz Sahlaoui, les relations bilatérales «privilegiées» existant entre les deux pays, a indiqué un communiqué du ministère.

MM. Khaoua et Sahlaoui ont évoqué lors de leur rencontre le «niveau satisfaisant de la coopération bilatérale atteint grâce à la volonté politique des deux pays frères» et qui incite à l'élargissement des domaines de coopération au mieux des intérêts des deux pays et des deux peuples frères».

Les deux parties ont affirmé, par ailleurs, que cette rencontre a permis de mettre en exergue la «nécessité de renforcer la coopération bilatérale dans le domaine parlementaire».

Le moudjahid, colonel Lakhdar Ouartsis inhumé au cimetière d'El Alia

Le moudjahid, colonel Lakhdar Ouartsis, décédé dimanche à l'âge de 82 ans, a été inhumé lundi après midi au cimetière d'El Alia (Alger) en présence de hauts cadres de l'Armée populaire nationale (APN), de moudjahidine, de cadres de l'Etat ainsi que des amis et membres de sa famille.

Dans une oraison funèbre lue par le représentant du ministère de la Défense nationale, les qualités de ce moudjahid de la première heure et son esprit de sacrifice pour l'indépendance de l'Algérie ont été longuement évoqués. L'orateur a également fait observer que par son engagement et son dévouement, le défunt demeurerait un exemple d'honnêteté et d'intégrité compte tenu de son dévouement dans l'accomplissement des différentes missions qui lui ont été assignées. Né en 1933 à Sétif, le défunt avait rejoint les rangs de l'Armée de libération nationale (ALN) en 1955 et avait notamment contribué à la création de la base de l'Est du pays en 1958. Il avait participé aussi à la célèbre offensive de Ain Zana, en décembre 1959, avant sa désignation en tant que commandant de la zone interdite située à l'Est entre les lignes Challe et Morice. Après l'indépendance du pays, le défunt a occupé plusieurs postes de responsabilité au sein de l'Armée populaire nationale (APN), notamment en tant que commandant de l'Ecole des cadets de la Révolution (1965) et avait aussi dirigé l'école des forces spéciales de Skikda (1967-1971). Le défunt a été admis à la retraite en 1987 après un parcours riche au sein de l'ALN et de l'ANP. Il a été décoré à plusieurs reprises de titres et médailles de l'Armée.

LUTTE CONTRE LA CONTREBANDE**Arrestation de 13 contrebandiers de différentes nationalités africaines à In Guezzam (MDN)**

Treize contrebandiers de différentes nationalités africaines ont été interceptés dimanche après-midi à In Guezzam par un détachement de l'Armée nationale populaire (ANP), indique un communiqué du ministère de la Défense nationale. «Dans le cadre de la sécurisation des frontières et de la lutte contre la contrebande et le crime organisé, un détachement relevant du secteur opérationnel d'In Guezzam (6ème région militaire), suite à une patrouille de reconnaissance menée dans l'après-midi du 07 juin 2015 près de la localité de Tiririne, a intercepté treize (13) contrebandiers de différentes nationalités africaines et a saisi un (01) pistolet mitrailleur de type Kalachnikov, deux (02) chargeurs garnis, onze (11) détecteurs de métaux et quatre (04) téléphones portables», précise la même source.

Saisie de 14.900 litres de carburants aux frontières ouest du pays (MDN)

Une quantité de 14.900 litres de carburant destinée à la contrebande a été saisie dimanche par les éléments des gardes-frontières relevant du secteur opérationnel de Tlemcen, 2e région militaire, a indiqué lundi le ministère de la Défense nationale (MDN).

«Dans le cadre de la sécurisation des frontières et de la lutte contre la contrebande et le crime organisé, les éléments des gardes-frontières de Bab El-Assa relevant du secteur opérationnel de Tlemcen, 2e Région militaire, ont saisi, le 07 juin 2015, 14.900 litres de carburants destinés à la contrebande», a précisé la même source. «Dans le même contexte et au niveau de la 4e Région militaire, un détachement relevant du secteur opérationnel d'El Oued a saisi un véhicule chargé de 800 litres de carburant, une moto et une quantité de 729 boîtes de médicaments», a ajouté le communiqué.

TOURISME

Les complexes touristiques doivent faire connaître la culture et l'artisanat locaux

La nécessité de faire connaître la culture et l'artisanat locaux doit constituer l'une des missions principales des complexes touristiques, conformément au plan national de la qualité des prestations touristiques a affirmé dimanche à Tipasa le ministre de l'Aménagement du territoire du Tourisme et de l'Artisanat Amar Ghoul.

M.Ghoul, qui inspectait des chantiers de projets touristiques dans le cadre de sa visite de travail dans la wilaya, a indiqué que les complexes touristiques publics et privés se doivent de faire connaître davantage la culture et la civilisation algériennes par le biais notamment des conceptions, des tableaux artistiques, de l'ameublement, des ustensiles traditionnels ainsi que de l'art culinaire local.

Il a, dans ce contexte, mis l'accent sur la nécessité de recourir aux matériaux de construction locaux «de haute qualité» et sur le respect des spécificités culturelles de chaque région dans le cadre d'une stratégie visant la classification de complexes touristiques selon que ces derniers assurent des prestations liées aux aspects détente, sport ou santé.

L'importance de diversifier les prestations fournies au niveau des complexes touristiques ainsi que l'élévation du niveau de leurs gestion par le biais notamment d'un changement des mentalités des employés du secteur et de leur formation de manière continue ont également été mises en exergue par le ministre.

M.Ghoul a, dans ce sillage, fait état de 1000 grands projets touristiques en cours de réalisation à l'échelle nationale dont 5 à Tipasa et 11 autres en phase de lancement, notant que ces structures consolideront les capacités d'accueil de la wilaya de 6000 lits supplémentaires à l'horizon 2017.

L'aménagement des commodités et la formation des travailleurs de l'entreprise de réalisation des tapis de Cherrchell, faisant face actuellement à des difficultés multiples, ont également été préconisés par le ministre d'un commun accord avec le wali de Tipasa, en vue d'impulser à cette usine «une nouvelle dynamique économique et commerciale».

Au cours de sa visite, M.Ghoul s'est notamment rendu à l'entreprise de réalisation des tapis de Cherrchell avant de s'enquérir à Chenoua du taux de réalisation d'un complexe touristique privé doté d'un volume d'investissement de 3 milliards DA et d'une capacité de 800 lits.

Au niveau de l'entreprise de gestion touristique, le ministre a suivi un exposé sur le projet de réhabilitation des complexes s'y rattachant, (Mattares et le village touristique) doté d'une enveloppe financière de 4 milliards DA avant de présider, au port de Tipasa, la cérémonie de clôture du salon national de l'artisanat ouvert une semaine plus tôt.

145 ZET soumises aux opérations d'assainissement et d'aménagement

Près de 145 Zones d'expansion touristique (ZET) sont actuellement soumises aux opérations d'assainissement et d'aménagement, soit 70% des 205 zones existantes, a indiqué un responsable au ministère de l'Aménagement du territoire, du tourisme et de l'Artisanat. A cet effet, une nouvelle étude pour le reclassement de ces zones a été élaborée, a déclaré à l'APS Mohamed Terguini, directeur des activités touristiques au ministère. Cette étude permettra de définir les fonciers qui doivent être écartés ou réaménagés en raison de leur exploitation pour la réalisation de projets extra-touristiques. M. Terguini a, par ailleurs, cité le projet de «restructuration de l'assiette foncière touristique visant à lancer de nouveaux types de tourisme, dont le tourisme climatique, environnemental, historique et religieux, en fonction des spécificités de chaque région». A l'horizon 2019, il est prévu la création de 186 nouvelles ZET, a fait savoir le responsable, rappelant que «205 ZET existent actuellement avec une superficie globale de plus de 53.000 ha».

Ce foncier est disponible dans différentes régions du pays, dont 160 sites touristiques sur le littoral avec une superficie de plus de 37.000 ha et 23 sites dans le Sahara avec une superficie de plus de 9.000 ha et 22 ZET dans les hauts plateaux avec une superficie de plus de 6.000 ha.

La plupart des zones suscitées ont été classées en 1982, d'autres l'ont été en 2010, a-t-il indiqué soulignant la nécessité d'élaborer des études d'aménagement à grande échelle pour mettre ces régions à la disposition des investisseurs. 26 études ont été adoptées jusqu'à présent, alors qu'une vingtaine d'études d'aménagement sont en cours d'adoption et 73 autres en cours de réalisation.

Rappelant les efforts consentis pour accélérer la réalisation des études d'aménagement, le responsable a souligné l'importance de la révision du décret exécutif promulgué en mars dernier qui stipule «la réduction du délai d'examen et l'accélération de l'adoption des plans d'aménagement, pour éviter l'accumulation dans la réalisation des projets et assurer leur parachèvement dans les délais fixés».

APS

POSTE - TÉLÉCOMS

Algérie Télécom doit recentrer ses activités sur les grands projets d'infrastructures

L'entreprise publique Algérie Télécom (AT) doit recentrer son activité sur la réalisation des grands projets d'infrastructures et mener rapidement "la transition numérique", a estimé lundi à Alger la ministre de la Poste et des Technologies de l'information, Imane-Houda Feraoun.



«La réalisation de la transition numérique en Algérie est le principal objectif de la stratégie générale du ministère. La première des choses à faire dans ce sens, c'est de baisser la pression qui s'exerce sur Algérie Télécom», a indiqué la ministre à l'issue d'une visite d'inspection à Alger.

«Algérie Télécom souffre du fait qu'elle intervient simultanément sur deux fronts: développement et généralisation de son réseau à travers le territoire national, et renouvellement du réseau existant constitué de milliers de km de câbles en cuivre, qu'il faut remplacer par de la fibre optique», a expliqué la ministre.

M^{me} Feraoun a souhaité une plus grande participation des micro-ent-

reprises pour prendre en charge les travaux de création des réseaux de fibre optique et leur renouvellement en zone urbaine et laisser à AT la réalisation des grands projets d'infrastructures.

Pour réduire la facture des importations du pays, la ministre a fait part d'un plan de fabrication en Algérie de la fibre optique, signalant que «des projets sont actuellement à l'étude».

«Le plan quinquennal (2010-2014) a inscrit des centaines de milliers de kilomètres à couvrir en fibre optique par Algérie Télécom. Si nous arrivons à produire cette fibre optique en Algérie, nous permettrons à l'Etat de faire d'importantes économies en devises», a-t-elle souligné.

Pour sa première visite d'inspection, la ministre de la Poste et des TIC a inauguré une agence commerciale d'AT au quartier des Frères Bellili à Alger centre, une agence Mobilis à la place du 1er-Mai (Sidi M'hamed) et un bureau de poste à Bab Ezzouar.

Elle a procédé à la pose de la première pierre d'un bureau de poste à El Hamiz (Dar El Beida) avant de visiter longuement le complexe AT de Birtouta où elle a reçu des explications sur le fonctionnement du centre de tri du courrier, les unités de production des cartes magnétiques et des chèques postaux et le centre de calcul qui supervise toutes les opérations financières sur le réseau d'Algérie poste.

M^{me} Meslem souligne les efforts de l'Etat pour promouvoir les actions de solidarité nationale

La ministre de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, Mounia Meslem, a souligné, lundi à El-Bayadh, les efforts déployés par l'Etat pour promouvoir les actions du secteur de la solidarité nationale.

«L'Etat déploie des efforts colossaux pour promouvoir les actions du secteur de la solidarité nationale ciblant les couches vulnérables de la société, dont l'enfance et les personnes aux besoins spécifiques», a affirmé M^{me} Meslem, lors de son inspection de structures relevant de son secteur. Ces programmes arrêtés par l'Etat visent, entre autres, à investir sur l'enfant et à prendre en charge

et assurer l'insertion socioprofessionnelle des personnes aux besoins spécifiques, ainsi que l'accompagnement des personnes âgées, a-t-elle ajouté.

Tout en mettant en exergue la mission dévolue aux cellules de proximité, qui ont été dotées de moyens nécessaires, M^{me} Meslem a appelé à redoubler d'efforts, dans les différentes régions, notamment celles enclavées, pour arrêter un fichier identifiant, avec précision, les «véritables» familles nécessiteuses, afin de les accompagner sur le terrain et coordonner les actions de solidarité avec la société civile et le mouvement associatif.

Dans le cadre de sa visite de travail, la ministre a procédé à l'inauguration, au chef-lieu de wilaya, d'une maison pour enfants en détresse d'une capacité de 60 places, avant de baptiser l'école des petits sourds-muets du nom de la Chahida Belehya Yamina (1910-1960) et de suivre un exposé sur les emplois retenus au titre des contrats d'insertion disponibles dans cette école.



M^{me} Meslem, qui s'est enquis des ateliers ouverts au centre psychopédagogique pour déficients mentaux, a exhorté les responsables de cet établissement à appliquer la convention signée entre son secteur et le ministère de la formation professionnelle pour la formation des pensionnaires des structures de la solidarité, en vue de préparer leur insertion socioprofessionnelle.

Elle a, en outre, inspecté le centre médicopédagogique pour enfants déficients mentaux, créé en 1986, avant de visiter une exposition, à la maison de la culture Mohamed-Belkheir, d'articles réalisés par des femmes, et de présider une cérémonie de remise de décisions de crédits au profit de 19 bénéficiaires du dispositif de l'agence de gestion du microcrédit (ANGEM).

La ministre de la solidarité nationale a, au terme de sa visite dans la wilaya d'El-Bayadh, tenu une rencontre avec les cadres de son secteur, les élus locaux et des représentants d'associations actives dans le domaine social.

Elle a fait part, à cette occasion, d'une enveloppe de 55 millions DA dégagée pour la réévaluation d'un certain nombre de projets du secteur dans les communes de Labiodh Sidi-Cheikh et El-Bayadh, ainsi que d'un montant de 186 millions DA pour le financement de 18 projets inscrits dans le cadre des programmes de développement solidaire dans les communes d'El-Kerakda, Tesmouline et El-Benoud. La ministre de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme a annoncé également, une enveloppe de 139 millions DA destinée, cette année, à appuyer le mécanisme du microcrédit dans cette wilaya.

Le ministre de la Communication en visite aujourd'hui à Sétif

Azzedine Tiouri

Le ministre de la Communication, Hamid Grine, sera aujourd'hui dans la wilaya de Sétif, pour une visite de travail et d'inspection. L'hôte de Sétif entamera sa tournée dans la cité d'Ain El Fouara, en début d'après-midi, en se rendant, accompagné des autorités locales, dans la commune d'Ain Abessa, relevant de la daïra d'Ain Arnat, pour visiter le centre émetteur de la télévision

algérienne (TDA).

À Sétif, la délégation ministérielle se rendra au siège de la Radio régionale pour une visite analogue et une intervention en directe à travers les ondes, où le membre du gouvernement aura l'occasion de s'adresser directement aux auditeurs et s'exprimer sur le but et les résultats de sa visite.

A l'issue de cette dernière, Hamid Grine rencontrera les représentants de tous les médias à Sétif pour animer une conférence de presse.



BACCALAURÉAT 2015

L'épreuve de "maths" fait paniquer des candidats au Bac à Alger

Au second jour du baccalauréat 2015, des élèves dans la filière gestion et comptabilité sont paniqués: ils ont qualifié lundi de «difficile» l'épreuve de mathématiques, a constaté l'APS à travers des centres d'examens à Alger.

Les lycéens concourant dans la filière gestion et comptabilité dans les lycées Abane Ramdane et Ahmed Tawfik El Madani à El Mohamadia ont estimé que les épreuves de mathématiques étaient «très difficile» et absolument «inabordable».

Nabil Zerhouni (19 ans), Abderrahmane Mohamed Amine (19 ans) et Soumiya Salah (18 ans), qui concourent dans la filière gestion et comptabilité ont trouvé l'épreuve de mathématiques «très difficile», affirmant que les questions étaient «inabordables». Ouahab Chaïma et Jamaoune Linda, qui étaient en larmes près du lycée Abane Ramdane à El Mohamadia, affirmant de leur côté que les questions de l'épreuve de mathématiques «étaient destinées à des élèves excellents et non moyens». «Même les élèves excellents trouveront des difficultés à répondre à ces questions», ont-elles martelé. Les can-



didats de la filière Langues concourant au lycée «El Idrissi» de la place du 1^{er} Mai, ont confié à l'APS que le sujet de mathématiques était «facile et à la portée de tous». Houcine Djiden et Romayssa Benalija, deux jeunes, de 18 ans ont affirmé que les deux sujets donnés au choix dans l'épreuve de mathématiques dans la filière langues «étaient faciles et à la portée de tous». Quant à Azizi Nour El Houda, 20 ans (filiale scientifique), elle a trouvé que l'épreuve de mathématiques était «abordable». Quelque 73.491 candidats passent depuis dimanche les épreuves du Baccalauréat (session juin 2015) dans la wilaya d'Alger. Selon

les estimations de l'Office national des examens et concours (ONEC), le nombre des candidats pour Alger-est a atteint 26.993 élèves alors que celui d'Alger Centre est de 22.943 et 23.555 pour Alger Ouest, soit un total de 73.491 pour la wilaya d'Alger.

Les épreuves du Baccalauréat dureront jusqu'au 11 juin. A l'échelle nationale, ils 657.026 candidats scolarisés, soit une hausse de 23% (196.754 candidats) par rapport à l'année précédente. Les résultats seront annoncés le 10 juillet. Le taux de réussite à l'examen du baccalauréat, session juin 2014, a été de 45,01%.

ERREUR DE SUJET AU BACCALAURÉAT La tutelle prendra les «mesures disciplinaires nécessaires»

Le ministère de l'Education nationale prendra les «mesures disciplinaires nécessaires» après l'erreur relevée dimanche dans l'un des sujets du baccalauréat, a affirmé lundi à Alger l'inspecteur général du ministère, Medjadj Messeguem, assurant que l'erreur n'a pas eu «d'incidences» sur le sujet.

«C'est une erreur qui a été avérée et qui est inadmissible comme souligné par le ministre. Nous allons enquêter sur cela et s'il s'avère qu'il y a eu une faute professionnelle, nous allons prendre les mesures disciplinaires qui s'imposent», a indiqué M.Messeguem, lors de son passage à la chaîne III de la Radio nationale.

Au premier jour de l'examen du baccalauréat entamé dimanche, les élèves des filières technologiques et scientifiques ont été confrontés à une erreur dans le sujet de la langue arabe lorsque un poème de Nezzar Kebbani a été attribué par erreur à Mahmoud Derwiche. «Il n'y a pas eu d'effet sur le sujet puisque les questions qui suivaient le poème étaient indépendantes de la biographie du poète», a rassuré ce responsable, soutenant que son département allait «revoir tout le dispositif général d'élaboration des sujets en déroulant une seconde fois tout le processus depuis l'élaboration du sujet jusqu'à sa finalisation».

Il sera également question de «vérifier tous les documents et les personnes impliquées dans l'élaboration du sujet», a-t-il ajouté, exprimant «l'étonnement» de la tutelle qu'une telle erreur ait pu se produire étant donné que l'élaboration des sujets de baccalauréat «dure au moins deux ans et passe par des commissions pluridisciplinaires».

«Le problème qui se posera néanmoins, se situe au niveau des centres de correction où des directives seront adressées pour prendre cet aspect en charge», a observé le représentant du ministère de l'Education nationale. Confirmant, par ailleurs, la fraude annoncée au moyen de l'utilisation de la technologie de la téléphonie (3G) et les réseaux sociaux, M.Messeguem a précisé que la tutelle a été informée de ce fait qui a concerné un sujet des sciences islamiques et que celle-ci va s'atteler à en vérifier «la source» et le procédé.

Interpellé sur l'éventualité de «triches» et de «complicités» ayant facilité l'acte, M.Messeguem a rétorqué qu'une «feuille systématique prendrait du temps» pour des centres d'examen dotés de 700 candidats et que l'interdiction des téléphones et autres appareils électroniques est «plus une mesure dissuasive» que les élèves réussissent parfois à contourner en prenant des «dispositions».

Soutenant l'impératif d'une révision de l'élaboration du dispositif général, l'intervenant a reconnu que celui-ci est «très lent et bureaucratique» et que c'est au niveau du «contrôle que les choses n'ont pas fonctionné». «Ce qui veut dire que quelque part, il y a des failles qu'il faut corriger».

L'Office national des examens et concours fonctionne depuis 20 ans, a pris de l'âge et ses fonctionnaires ont pris certaines habitudes», a-t-il dit, concluant qu'il s'agit d'un «dossier à réformer dans les plus brefs délais».

Le tribunal de Sidi M'hamed ouvre une enquête sur la fuite de faux sujets

Le tribunal de Sidi M'hamed (Alger) a ouvert une enquête préliminaire sur les informations rapportées par les médias concernant la fuite de faux sujets du baccalauréat dont les épreuves ont débuté dimanche, indique un communiqué du parquet. Le procureur général près le tribunal de Sidi M'hamed a «ordonné l'ouverture d'une enquête préliminaire sur la base d'informations parvenues au parquet

des services de la police judiciaire» concernant la fuite de faux sujets du baccalauréat, précise le communiqué.

Selon la même source, l'ouverture de cette enquête préliminaire a été décidée «suite aux informations rapportées par les différents médias nationaux sur la fuite via le réseau social- Facebook- de faux sujets du baccalauréat session juin 2015».

Des absences et quelques tentatives de triche au premier jour de l'examen à Batna

Le premier jour des épreuves du baccalauréat, dimanche, a été marqué dans la wilaya de Batna par un taux «relativement élevé» d'absences et des tentatives de triche via l'utilisation des nouvelles technologies, a-t-on appris, lundi, auprès de la direction de l'éducation.

Le taux d'absentéisme s'élevait, à la fin de la première journée, à 8,54 pour cent, a indiqué le responsable de la communication de cette direction, Hamza Lamouchi, qui a précisé que

sur les 34.740 candidats inscrits, 31.773 ont pointé dans les 92 centres des examens à Batna. Ces absences sont notamment relevées dans les rangs des candidats libres dont 30,94% ne se sont pas présentés à l'examen ou abandonné dès la première épreuve, a affirmé ce responsable. Par ailleurs, malgré un impressionnant dispositif de surveillance, ferme, imperméable et dissuasif, «trois tentatives de triche ont été enregistrées, donnant lieu à l'expulsion immédiate des candidats

fraudeurs», a encore indiqué M. Lamouchi avant d'expliquer que même si les élèves doivent déposer leur téléphone avant d'entrer en salle d'examen, «la feuille n'est pas systématique car cela prendrait deux ou trois heures pour fouiller les 600 ou 700 candidats affectés à chaque centre».

Il reste, a conclu ce responsable, qu'il s'agit de cas «très isolés», la majorité des candidats affrontant l'examen honnêtement, en ne comptant que sur eux-mêmes.

La tutelle s'engage à rétablir la crédibilité de l'examen du baccalauréat

Les épreuves du Baccalauréat -session juin 2015- qui ont débuté dimanche à travers l'ensemble du territoire national interviennent cette année dans le contexte de «l'engagement» de la tutelle à rétablir la crédibilité de cet examen entaché ces dernières années par les grèves répétitives qu'a connues le secteur de l'Education.

Les responsables du secteur de l'Education nationale compte désormais «revaloriser» l'examen du baccalauréat à travers notamment l'annulation du seuil des cours pour les élèves des classes terminales, considéré comme un «acquis» pour les élèves.

La ministre de l'Education nationale, Nouria Benghebrat s'était engagée à maintes reprises, notamment lors du dernier Conseil des ministres, à «rétablir» la crédibilité de l'examen du baccalauréat à travers sa décision d'annuler le seuil des cours pour les élèves des classes terminales.

L'annulation du seuil des cours pour les élèves des classes terminales «ne sert pas le

baccalauréat algérien qui a perdu de sa valeur au niveau international et entraîne une baisse du rendement scolaire des élèves», a-t-elle affirmé.

Des mesures opérationnelles pour revaloriser le baccalauréat à travers la réforme du système éducatif

Le ministère de l'Education nationale vise dans le cadre de son action, à la faveur du plan d'action du gouvernement, le renforcement de la réforme du système éducatif engagée en 2003 à travers la mise en oeuvre d'une batterie de mesures visant le renforcement des acquis dans le cadre de la mise en oeuvre du programme du président de la République, Abdelaziz Bouteflika.

Sur cette base, le ministère a engagé des réformes à la lumière d'indices objectifs et dans le cadre du programme du gouvernement relatif au secteur notamment concernant le relèvement du niveau de l'examen du baccalauréat. Le ministère a par ailleurs rassuré les élèves quant aux mesures prises

concernant l'examen du Baccalauréat dont le choix entre deux sujets dans toutes les matières et l'ajout d'une demi-heure supplémentaire au temps réglementaire de l'examen.

Devant l'insistance, ces dernières années, d'un grand nombre d'élèves et de parents sur la possibilité d'organiser deux sessions pour l'examen du baccalauréat l'année prochaine, la ministre a indiqué que «cette question sera examinée lors de la conférence nationale consacrée à l'évaluation de l'enseignement secondaire, prévue en juillet prochain».

Concilier le droit à la grève et le droit à l'enseignement

A l'instar des dernières années, l'année scolaire 2014-2015 a été marquée au début du deuxième trimestre par une grève dans le secteur de l'Education, qui «n'a pas affecté le déroulement du programme pédagogique» a indiqué la ministre précisant que 70 à 75 % du programme pédagogique a été assuré, selon chaque établissement.

Pour rattraper le retard accusé du fait de cette grève notamment pour les classes terminales, le ministère de la tutelle a pris une série de mesures dont l'utilisation de supports pédagogiques (CD, plateforme d'enseignement électronique).

Cette situation est due surtout aux grèves répétitives qui ont influé négativement sur le parcours scolaire pendant plus de dix ans, a affirmé M^{me} Benghebrat, à maintes reprises.

Quelque 853.780 candidats sont concernés cette année par cet important examen. La ministre de l'Education nationale, Nouria Benghebrat, a donné le coup d'envoi officiel de l'examen à partir d'Adrar. Elle a assisté, l'après-midi au lycée Hamdi-Kaddour, dans la wilaya de Laghouat, à l'ouverture des plis refermant les sujets des épreuves de sciences islamiques (filiale sciences expérimentales).

L'annonce des résultats des épreuves du baccalauréat 2015 est prévue le 10 juillet 2015.

KHENCHELA

Vingt-deux enfants atteints de maladies rares pris en charge à l'hôpital

Vingt deux (22) enfants atteints de maladies rares sont actuellement pris en charge au sein de l'établissement hospitalier spécialisé (EHS) Salhi-Belgacem de Khenchela, a indiqué lundi à l'APS son directeur Laghour Benbella.

Ces petits patients issus de différentes communes de la wilaya, et dont l'âge ne dépasse pas les 14 ans sont atteints de maladies «graves» comme l'hémophilie et la maladie de Wilson, a-t-il précisé. Les enfants malades bénéficient toutefois d'une couverture médicale régulière et sont traités au moyen de médicaments livrés par l'annexe de Biskra de la pharmacie centrale des hôpitaux (PCH) après avis d'une commission présidée par un médecin spécialiste, selon M. Benbella qui a précisé que le coût annuel de ces médicaments est estimé à 20 millions de dinars.

L'EHS Salhi-Belgacem de Khenchela a récemment effectué une intervention chirurgicale «pointue» qui a consisté à ôter une tumeur de 5kg à une jeune fille âgée de 26 ans, a rappelé le responsable.

BOUIRA

Les 17 millions DA subtilisés du bureau de poste d'El-Adjiba retrouvés

La somme d'argent subtilisée samedi lors du braquage armé du bureau de poste d'El-Adjiba (Est de Bouira), dont la valeur est estimée à 17 millions DA, a été retrouvée et récupérée, dimanche soir, par les services de la Gendarmerie nationale, a-t-on appris de source sécuritaire. «L'argent volé a été retrouvé dans une maison à l'intérieur de l'une des cités de la ville d'El-Adjiba, où ont été arrêtés samedi les auteurs présumés du hold up du bureau de poste», a expliqué une source sécuritaire à l'APS, précisant que la valeur exacte retrouvée est de 17 milliard de centimes, soit (17 millions de dinars). Auparavant, un des employés de ce bureau de poste avait indiqué à l'APS qu'une somme de deux milliards de centimes (20 millions de dinars) avait été volée.

La découverte de cette somme cachée dans un sac en plastique à l'intérieur d'une maison a été rendue possible grâce à une vaste opération de fouille menée par les services de la Gendarmerie nationale.

Une opération de recherche a aussitôt été enclenchée par les services de sécurité qui ont quadrillé la ville d'El-Adjiba et arrêté, quelques heures plus tard, les auteurs présumés du vol. L'un des cambrioleurs est un émigré rentré récemment de France et accusé de trafic de drogue. Celui-ci a utilisé le fusil à pompe de son père pour commettre ce forfait, selon les dernières informations recueillies lundi auprès des services de sécurité. «L'enquête se poursuit toujours pour arrêter d'autres personnes soupçonnées d'implication dans cette affaire», a fait savoir la même source.

Le cambriolage a eu lieu samedi vers les coups de 11h00 lorsque deux individus armés d'un fusil à pompe ont fait irruption à l'intérieur du bureau de poste d'El-Adjiba et subtilisé une somme de 17 millions de dinars avant de prendre la fuite.

SELON DES AVOCATS

La présence d'Abdelmoumene Khelifa au procès «n'a pas permis les révélations attendues»

Les avocats ayant plaidé la cause de leurs mandants dans le cadre du procès Khalifa ont affirmé, lundi au tribunal criminel près la cour de Blida, que la présence de Rafik Abdelmoumene Khelifa n'avait pas permis «les révélations attendues vu le silence observé par l'accusé principal» dans l'affaire.

«Abdelmoumene Khelifa qui est présent dans ce présent procès n'a rien révélé, alors qu'il déclarait des choses en 2007 loin du procès», a relevé Me Khaled Bourayou dans la séance des plaidoiries.

Le même avocat a exprimé son regret de constater que «le procès soit tourné vers les bénéficiaires des cartes du centre de thalassothérapie et de billetterie d'avion», passant, selon lui, «à côté d'un véritable procès».

Pour le cas de son client, Issir Idir, l'avocat a déclaré que ce dernier «n'avait pas signé l'acte hypothécaire des biens de la famille Khelifa qui a permis la création de Khalifa Bank». Il a ajouté que les deux actes ne contenaient pas de cachets jusqu'au 30 mars 2005, révélant que les deux documents «devenaient subitement ca-



chetés». Parlant à ce propos, d'une «machination» contre son client, il a fait état d'une «falsification de documents», car, a-t-il expliqué, «les documents ont été signés par un cachet bleu alors que les règles de procédures exigent un cachet rouge».

Me Bourayou a évoqué, à cet effet, l'expertise internationale, qui a affirmé, selon lui, que les documents originaux ne portaient pas de cachets. Portant un jugement sur les conditions dans lesquelles s'est déroulé le procès, Me Miloud Brahimi a qualifié de «rayon de lumière» le passage du liquidateur, qui a parlé de «désastre», regrettant que Badsî Moncef «n'ait pas cité de responsabilités».

Dans la plaidoirie de ses mandants (Reda Rahal - PDG d'ENAGEO- et Djamel Guelimi - bras droit de Moumene Khelifa), l'avocat a in-

sisté auprès du président de la séance, pour «une application sereine de la loi», critiquant ainsi le chef l'accusation portant sur la création d'une «association de malfaiteurs».

Me Brahimi s'est interrogé sur la signification d'une association de malfaiteurs» du point de vue de la loi. S'agissant de l'accusation évoquant «abus de confiance» retenue contre Djamel Guelimi, l'avocat déclare avoir «accompli des efforts pour retrouver une preuve matérielle de cet abus de confiance, mais sans succès». Il a alors qualifié l'accusation de «mystérieuse».

A propos de la peine requise la veille par le procureur de la République contre Guelimi, Me Brahimi a soutenu qu'«s'agit d'une entreprise de destruction de l'individu», appelant le juge à «reconsidérer la peine».

Me Brahimi s'est étonné, par ailleurs que les peines requises dans le procès en cours dépassent celles prononcées en 2007.

Pour sa part, Me Bouchena Hocine qui plaide la cause de Thoulak Mohamed et Zamoum Zinedine, de la Mutualité des postes et des télécommunications, a axé son intervention sur le statut de la mutualité ainsi que sur la provenance de son argent.

Mettant en évidence le caractère «non lucratif» de la mutualité, l'avocat estime que la loi «ne lui interdit pas de bénéficier de donations».

Sur la base du statut de la mutualité, Me Bouchena soutient que «la mutualité ne peut pas être accusée, mais plutôt une victime».

Le même intervenant ajoute que l'accusation «manquait de base juridique».

Plaidant pour l'accusé Laouche Boualem, ancien conseiller juridique auprès de Khalifa Bank, l'avocat Samir Sidi Saïd, a estimé que son client «avait exercé dans une banque agréée et non pas au profit d'une «association de malfaiteurs».

Pour sa part, l'avocat Belkhatir Abdelhafid, qui de la défense de Mohand Ouandjeli, a soutenu que «des accusations erronées ne peuvent générer que des jugements injustes».

AFFAIRE DE DILAPIDATION DE DENIERS PUBLICS

Chouaib Oultache condamné à 3 ans de prison ferme

L'ancien directeur de l'unité aérienne à la direction générale de la Sécurité nationale (DGSN), Chouaib Oultache, a été condamné lundi par la deuxième chambre correctionnelle près la cour de Boumerdes à trois ans de prison ferme, assortie d'une amende de 100.000 DA, dans une affaire de dilapidation de deniers publics.

Le président de la chambre correctionnelle, le juge Kouadria Mohamed, s'est appuyé, dans son verdict, sur les accusations de «passation illégale de marché», «dilapidation de deniers publics» et «d'abus d'autorités». Cependant,

Chouaib Oultache a été acquitté, par la même chambre, pour le chef d'inculpation d'enrichissement per-

sonnel. Sept autres accusés, parmi la vingtaine de personnes poursuivies dans cette affaire, dont le genre d'Oultache, ainsi que le directeur générale de la société privée suspectée de malversation, ont été condamnés à des peines de prison ferme, allant d'une année à deux ans, assorties d'une amende de 100 000 DA chacun.

Par ailleurs, treize (13) individus, jugés dans ce procès, ont été acquittés de l'ensemble des chefs d'accusation pour lesquels ils étaient poursuivis.

L'affaire Oultache remonte à l'année 2007 et dans laquelle le principale accusé était suspecté de «passation douteuse» d'un contrat d'acquisition d'équipement informatique au profit de la direction générale de la Sécurité nationale (Dgsn), signé avec la société

«Algerian Business Multimédia» (IBM). Les dessous de l'affaire ont révélés, après l'assassinat, le 25 février 2010, de l'ancien directeur général de la Sécurité nationale, le colonel Ali Tounsi, par l'un des ses adjoints, en l'occurrence Chouaib Oultache.

L'enquête déclenchée, dans le sillage de cette affaire, a conclu que le principale accusé, Oultache, aurait usé de son influence, en sa qualité de membre de la commission d'évaluation des offres techniques de la Dgsn, pour signer, de gré-à-gré, ce contrat avec cette société, dont son genre occupait le poste de directeur général-adjoint et détenait, également, des actions au sein de la société, en infraction avec le code des marchés publics.

APS

FORMATION MÉDICALE AU PROFIT DES MÉDECINS

Les conditions nécessaires à la publication d'un article scientifique mises en exergue à Alger

Par Sonia Belaidi

Une journée de formation destinée aux médecins désirant publiés leurs articles scientifiques dans des revues indexés a été organisée dernièrement par les laboratoires El Kendi pour encourager les spécialistes algériens à publier leurs travaux. Des médecins de différentes spécialités et horizon ont pris part à cette journée de formation organisée à Alger.

Des experts internationaux ont expliqué à l'assistance les critères de publication d'un article scientifique à savoir l'originalité du sujet, sa pertinence, son utilité publique, sa rédaction claire, simple, organisée et bien agencé.

Lors de cette rencontre, des représentants de l'éditeur numérique Springer ont mis en exergue les conditions nécessaires à la publication d'un article scientifique.

À cet effet, l'un des managers de l'éditeur Springer, Thibaut Presse a précisé que les collections d'EBooks Springer sont

constituées de plus de 170000 titres et contiennent des publications des scientifiques les plus éminents, incluant les travaux de plus de 180 lauréats de prix Nobel.

Il a ajouté dans ce sens que la collection est en expansion constante avec plus de 7000 nouveaux titres ajoutés chaque année. De son côté, Brigitte Julg, représentante des Editions Springer en France et au Maghreb a insisté sur la maîtrise de la langue anglaise pour la publication d'un article étant donné que les articles les plus cités et auxquels les chercheurs ont le plus recours sont écrits en anglais.

La rigueur scientifique est primordiale

À ce titre, elle a mentionné que la collection de revues Springer contient plus de 2500 revues en langue anglaise, couvrant toutes les disciplines scientifiques.

Le même éditeur accueille également le plus grand portefeuille des revues en libre accès, incluant les revues de BioMed Central, qui fait partie de Springer, ainsi que les revues SpringerOpen.

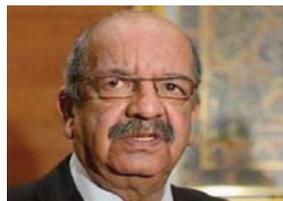
Parmi les critères de publication, elle a mentionné l'exactitude des résultats de recherche, la fiabilité, les bonnes conditions de travail, une bonne rigueur scientifique, le sérieux des chercheurs et l'expérience dans le domaine.

La communicante a précisé que la lecture est anonyme et que de ce fait n'importe quel chercheur pouvait prétendre à une publication quel que soit son grade universitaire ou l'université ou bien le laboratoire pour lequel il travaille.

Cependant, l'intervenante a fait savoir que le fait de faire partie d'un laboratoire de renom ou d'une université prestigieuse facilite la publication de l'article.

Le fait de travailler dans une équipe à la tête de laquelle figure un expert de réputation internationale est aussi un critère de fiabilité de la recherche, a-t-elle ajouté.

Malgré les difficultés de la publication car uniquement 3% des articles sont publiés dès le premier envoi, la communicante a encouragé les Algériens à faire des tentatives dans ce sens.



Le ministre des Affaires étrangères, de l'Union africaine et de la Ligue arabe, Abdelkader Messahel a affirmé que la situation en Libye était une question sécuritaire importante pour l'Algérie.

M. Messahel a également souligné que les entretiens qu'il a eus ce dimanche au Caire avec les ministres des Affaires étrangères égyptien Sameh Chokri et italien Paolo Gentiloni ont été marqués par une convergence de vues sur l'urgence de trouver une solution politique à la crise libyenne et de former un gouvernement d'union nationale. Lors d'une conférence de presse animée conjointement avec MM. Sameh Chokri et Paolo Gentiloni, à l'issue de la réunion tripartite Algérie-Egypte-Italie sur la Libye, M. Messahel a relevé la convergence de vues des trois parties sur les questions sécuritaires no-

MESSAHEL «La situation en Libye est une question sécuritaire importante pour l'Algérie»

tamment la lutte antiterroriste, la migration clandestine et le crime organisé.

La réunion, a-t-il indiqué, a lancé deux messages, le premier destiné à la Libye souligne l'engagement des trois pays à aider toutes les parties libyennes à aller vers un dialogue inclusif pour trouver une solution politique à la crise alors que le second destiné à la communauté internationale et aux Etats concernés appelle à faire pression sur ces parties pour parvenir à la solution politique escomptée. L'Algérie considère la situation en Libye une question sécuritaire importante, a affirmé M. Messahel. «Quand on parle d'un gouvernement d'union nationale cela signifie que les institutions de ce gouvernement sont capables de maîtriser la situation à travers tout le pays», a-t-il ajouté. Il a en outre indiqué que la réunion des chefs de partis et de personnalités libyennes tenue récemment en Algérie sous l'égide de l'ONU a insisté sur l'urgence de trouver une solution politique et de former un gouvernement d'union nationale, préoccupation déjà exprimée par les pays voisins de la Libye

lors de la réunion de N'djamena (Tchad) qui a appelé à trouver une solution juste et durable à la crise en Libye.

Pour sa part, le ministre égyptien a indiqué que les trois pays ont exprimé leur soutien aux efforts de l'envoyé onusien Bernardino Leon visant à aider toutes les parties rejetant la violence à aller vers le dialogue pour parvenir à une solution à la crise à même de rétablir la stabilité et la sécurité en Libye. De son côté, le chef de la diplomatie italienne a souligné la nécessité de parvenir à une solution politique à la crise à même de permettre de faire face à la situation sécuritaire en Libye et de contrôler la traite d'êtres humains et la migration clandestine.

L'Algérie, l'Égypte et l'Italie lancent à travers la réunion d'aujourd'hui un appel en faveur d'un soutien international de tous les efforts notamment ceux de l'envoyé onusien en Libye pour inciter les Libyens à former un gouvernement d'union nationale représentant toutes les parties libyennes soulignant que seule la solution politique est susceptible de faire sortir la Libye de sa crise.

A L'APPROCHE DE LA FIN DU MANDAT DES INSTANCES DIRIGEANTES ACTUELLES EN LIBYE

L'Algérie anticipe sur le dialogue et la réconciliation nationale dans ce pays

Kamel Cherif

La mise en place d'un gouvernement d'union nationale en Libye avant le mois d'octobre 2015 est une impérieuse nécessité. Il s'agit là d'une recommandation de l'Algérie qui multiplie ses efforts pour amener les Libyens à aller vers cette option, avant l'automne prochain, période coïncidant avec la fin du mandat des instances élues qui dirigent actuellement la Libye.

Les Libyens n'ont pas d'autres choix que d'aller vers ce gouvernement d'union nationale qui regroupera l'ensemble des tendances et parties en Libye. Au cas où le mandat des actuelles instances dirigeantes en Libye arrive à son terme sans qu'il y ait de structure de transition, le pays risque d'être livré à lui-même et il serait difficile aux instances et organisa-

tions internationales de même que les pays voisins de la Libye d'intervenir. Ce serait, dans ce cas de figure, une prise de partie dans la mesure où la Libye ne serait pas dirigée par des instances élues et légitimement désignées.

Ce scénario-catastrophe explique les intenses efforts de l'Algérie d'anticiper sur une situation d'impasse qui pourrait se produire le mois d'octobre prochain. En ce sens, c'est l'Algérie qui a initié le dialogue inclusif interlibyen lequel en est à son troisième round. Ces trois rounds ont été abrités par Alger et avaient vu les différentes parties libyennes y assister à l'exception des groupes terroristes reconnus en tant que tel. La Déclaration d'Alger avait recommandé d'aller vers la constitution d'un gouvernement d'union nationale. Les différentes parties libyennes avaient accueilli cette initiative avec beaucoup de satisfaction tout en

s'engageant de travailler dans ce sens. En parallèle, l'Algérie a multiplié ses efforts avec les pays voisins, mais aussi avec la communauté internationale, les nations Unies et l'Union africaine ainsi que l'Union européenne pour aller vers une solution pacifique et politique en Libye. Il s'agit pour l'Algérie d'empêcher toute intervention militaire d'où qu'elle vienne. Cette position est partagée par tous les pays voisins qu'ils soient de la rive nord ou de la rive sud de la Méditerranée, considérant que l'instabilité en Libye constitue une menace directe pour la région. C'est ainsi que le processus des pays voisins initié par Alger le mois de mars 2014 a donné lieu à plusieurs initiatives dans ce sens tout en impliquant les Organisations internationales pour amener les Libyens à s'asseoir autour d'une même table de dialogue en vue de parvenir à une réconciliation nationale.

L'ONU face à de nombreux défis...plusieurs OMD atteints par l'Algérie

Le président de l'Assemblée générale de l'ONU, Sam Kahamba Kutesa a affirmé dimanche à Alger que l'Organisation onusienne faisait face à de nombreux défis afin qu'elle s'adapte aux nouvelles données internationales saluant les réalisations accomplies par l'Algérie en matière d'Objectifs du millénaire pour le développement (OMD).

Lors d'une conférence animée au siège du ministère des Affaires étrangères dans le cadre d'une visite de travail en Algérie, M. Kutesa a passé en revue les démarches de l'Assemblée générale de l'ONU pour la mise en oeuvre des OMD et l'inscription du reste des objectifs dans le cadre du plan de l'ONU pour le développement post-2015.

Le responsable onusien a mis l'accent sur la «nécessaire réforme des Nations unies afin qu'elles puissent s'adapter aux nouvelles données et permettre aux générations futures d'éviter de nombreux problèmes et faire face aux défis notamment en matière de conflits et d'entraide socio-économique pour réduire la pauvreté et la prolifération des maladies et pandémies».

Le changement climatique, a-t-il dit, constitue un des «principaux défis mondiaux du fait de ses retombées désastreuses sur l'humanité» souhaitant que la conférence sur la convention-cadre sur

le changement climatique prévue en décembre à Paris permette de parvenir à un accord. La réforme de l'ONU «exige forcément une réforme et un élargissement du Conseil de sécurité qui doit être plus représentatif, transparent et démocratique», a-t-il fait remarquer.

Evoquant le rôle africain dans le système onusien notamment au sein du Conseil de sécurité, M. Kutesa a dit : «il reste beaucoup à faire dans ce sens d'autant que les pays africains ne cessent de dénoncer, depuis deux ans, une «injustice historique» en les privant d'un siège permanent au Conseil de sécurité avec un droit de veto. Il va falloir élargir le nombre des sièges des membres non permanents sachant que 54 pays africains ne sont pas représentés au Conseil de sécurité».

Les pays africains demandent à ce qu'ils soient représentés par deux membres permanents au Conseil de sécurité jouissant du droit de veto, a-t-il fait rappeler.

M. Kutesa a, par ailleurs, passé en revue les nouvelles menaces qui guettent la paix et la sécurité à savoir le crime transnational, le terrorisme, la piraterie et la traite d'êtres humains.

Il est revenu également sur les réalisations de l'Organisation onusienne en matière de règlement des conflits en permettant aux pays de leur droit à l'in-

dépendance et à l'autodétermination, rappelant dans le même contexte le rôle qu'avait joué l'Algérie pour aider les pays africains à faire entendre leur voix dans le monde pour l'indépendance citant, à ce titre, la «position historique» de l'Algérie exprimée en 1974 par M. Abdelaziz Bouteflia, alors ministre des Affaires étrangères, devant l'Assemblée générale sur l'abrogation de l'apartheid en Afrique du sud. Il a également salué le rôle que joue l'Algérie dans le cadre de la médiation pour le règlement des conflits dans le continent africain notamment en Libye et au Mali. Concernant la question du Sahara occidental, le responsable onusien a rappelé les efforts consentis par les Nations Unies et par l'Union Africaine (UA), soulignant la nécessité de poursuivre ces efforts dans le cadre du respect des décisions onusiennes face à l'«intransigeance du Maroc».

Il a réaffirmé à cette occasion le soutien de son pays (Ouganda), au droit du peuple sahraoui à l'autodétermination et la libération de ses territoires occupés par le Maroc». M. Kutesa a enfin appelé à la conjugaison des efforts pour permettre à la femme de jouir de ses droits et de jouer pleinement son rôle dans le développement citant les réalisations de l'Algérie en matière d'égalité entre l'homme et la femme.

L'expérience algérienne en matière des droits de la femme magistrate présentée au Caire

L'expérience algérienne en matière des droits de la femme magistrate ainsi que le parcours des magistrates algériennes ont été salués par les participantes à la conférence «Magistrates dans le monde arabe: défis et réalisations» qui se poursuit dimanche au Caire. La conférence est organisée par l'Organisation de la femme arabe (OFA) en collaboration avec le PNUD en présence de la présidente du Conseil d'Etat, M^{me} Soumeiya Abdessadok.

L'exposé présenté par la présidente du Conseil d'Etat a suscité un débat autour de l'expérience algérienne notamment au plan législatif (Constitutions et lois). Toutes les Constitutions algériennes ont consacré le principe d'égalité entre l'homme et la femme devant la loi, a souligné M^{me} Abdessadok ajoutant que la Constitution amendée en 2008 a prévu des mécanismes juridiques visant à promouvoir les droits de la femme et dynamiser sa participation dans le domaine politique.

La même responsable a indiqué que le statut de la magistrature ainsi que la loi organique relative au Haut Conseil de la magistrature garantissent le droit d'égalité ce qui permet à la femme magistrat d'occuper tous les postes de ce corps.

D'autres facteurs ont favorisé l'occupation par la femme algérienne de hauts postes dans le corps de la magistrature dont sa résistance durant la décennie noire et l'existence d'une volonté politique en vue de promouvoir la femme à travers la mise au point de textes juridiques consacrant ses droits et la réforme de la justice, a-t-elle enchaîné. La même responsable a salué le rôle des institutions éducatives et culturelles algériennes en matière de promotion des droits de la femme.

Revenant sur la présence de la femme algérienne dans le corps de la magistrature notamment à la faveur de la réforme de la justice, M^{me} Abdessadok a rappelé que sur 5.384 magistrats, 2.274 sont des femmes soit plus de 42%.

Pour la première fois après l'indépendance, une femme a été désignée procureur général près la Cour de justice de Boumerdes, a-t-elle ajouté. Elle a indiqué que la présence de la femme à la Cour suprême et au Conseil d'Etat est aussi importante que sa forte présence dans les tribunaux et les cours de justice. Elle représente en effet plus de la moitié des conseillers près le Conseil d'Etat avec 21 conseillers dont plusieurs occupent des postes de responsabilité, sur les 41 membres que compte le conseil. M^{me} Abdessadok a enfin souligné que la magistrature en Algérie occupe au niveau de toutes les instances judiciaires des postes de responsabilité (Cour de première instance, cour suprême) outre sa forte présence dans les métiers auxiliaires (66% de greffiers et 60% d'avocates).

Elle a souligné que la présence de la femme algérienne dans des postes de responsabilité ne se limite pas à la magistrature. Elle occupe également des postes de responsabilité dans les secteurs de la santé et de l'enseignement, à titre d'exemple. Quant à M^{me} Zoubida Assoul, avocate active dans le réseau juridique des femmes arabes, elle a indiqué que la femme algérienne est présente dans le corps de la magistrature depuis 1963, seulement aujourd'hui, le taux de ces femmes a sensiblement augmenté plaçant l'Algérie à la tête des pays arabes.

Selon elle, le taux des femmes dans le corps de la magistrature avoisinera au cours de la prochaine période celui des hommes, au regard du nombre d'étudiantes à l'école supérieure de la magistrature actuellement (50% du total des étudiants de cette école). L'accès des femmes aux postes de responsabilité est favorisé par le système des concours adopté par l'Etat qui a permis à la femme d'affirmer sa compétence contrairement au système de quotas ou de décision politique adopté par d'autres pays.

M^{me} Assoul a ajouté que de nombreux pays arabes tentent de comprendre et d'étudier l'expérience algérienne pour convaincre les parties politiques à adopter les mêmes mécanismes dans ce domaine, soulignant que toutes les participantes à cette conférence qui a regroupé 11 pays arabes ont salué l'expérience algérienne qu'elles considèrent comme un modèle à suivre.

La conférence, inaugurée samedi par le ministre de la justice égyptien, porte sur la situation des magistrates dans le monde arabe et les acquis et réalisations de la femme dans ce domaine.

APS

LE PR MOHAMED BRADAÏ, CHEF DE SERVICE DE PÉDIATRIE AU CHU DE BLIDA, INVITÉ HIER DU FORUM DE DK NEWS

Drépanocytose, une maladie redoutable

Un ictère, une pâleur, un gros foie, une grosse rate. Des crises douloureuses abdominales. Infections respiratoires répétitives, convulsions, coma, convulsions, insuffisances cardiaques...



Saïd Abjaoui

Il y a des maladies qui tuent, qui handicapent, qui détruisent le confort de vie des malades et de leur famille mais dont la majorité des populations n'en entend guère parler. Les symptômes existent et sont visibles, mais le fait que de ne pas en avoir entendu parler retarde la prise en charge et aggrave davantage cette maladie.

C'est bien pour ne pas se trouver dans cette situation où sont ignorés les symptômes d'alerte que le forum de DK News a invité le professeur Mohamed Bradai chef de service hématologie au CHU Blida à l'effet d'animer une conférence-débat portant sur la maladie de la « drépanocytose ». La drépanocytose. Qu'est-ce que c'est que cette maladie ? Comment la détecter puis la traiter ?

La drépanocytose est une maladie génétique, héréditaire, caractérisée par une anomalie de l'hémoglobine contenue dans les globules rouges. On sait que l'hé-

moglobine sert à transporter l'oxygène et l'hémoglobine anormale de la drépanocytose (l'hémoglobine S) empêche les globules de remplir cette fonction.

Maladie héréditaire : pour qu'un enfant soit atteint par la drépanocytose, il faut que ses deux parents lui aient transmis le gène S : il est alors homozygote SS. En cas de transmission d'un seul gène S (patients hétérozygotes AS), l'enfant ne développera pas la maladie mais il risque de la transmettre à sa descendance. Il y a donc un danger qui pèse sur la santé de l'enfant. Danger grave. Suffisamment pour qu'on réagisse à temps.

Dépistage et risques de la drépanocytose En France, 300 enfants drépanocytaires homozygotes SS sont nés en 2003. La répartition géographique est concentrée en Île-de-France et aux Antilles.

Les personnes porteuses du gène drépanocytairaire sont majoritairement originaires de l'Afrique subsaharienne, des Antilles et de l'Afrique du Nord.

Le dépistage de la drépanocytose à la naissance a été généralisé par l'Associa-

tion française pour le dépistage et la prévention du handicap (AFDPH) ; il est ciblé sur des nouveau-nés dont les deux parents sont originaires de « pays à risque ».

Les traitements anti-infectieux et l'éducation permettent désormais de prendre en charge les complications de la drépanocytose.

Causes et origines de drépanocytose

Pour développer la maladie et les symptômes. Un symptôme est un trouble ressenti (une douleur) ou observé (une éruption de la peau) par un patient. Il peut aussi s'agir d'un signe observé par le médecin lors de l'examen clinique (une raideur de la nuque, une absence de réflexe...). Un symptôme, subjectif ou objectif contribue à établir ou à orienter le diagnostic d'une maladie.

Les signes de la maladie

Dans sa forme homozygote, la drépanocytose se traduit chez l'enfant de 12-18 mois par un ictère, une pâleur, un gros foie et une grosse rate. Des crises douloureuses abdominales et des douleurs des membres sont caractéristiques. Parfois le

médecin évoque une crise de R.A.A. ou une appendicite. D'autres symptômes sont moins évocateurs (infections respiratoires à répétition, convulsions, coma, paralysies, insuffisance cardiaque, hématurie etc.).

L'enfant atteint d'un syndrome drépanocytairaire majeur est très exposé aux infections banales ou sévères : pneumopathies, méningites, septicémies, ostéomyélites etc. Ces infections sont sévères notamment chez les enfants drépanocytaires de moins de 5 ans. Elles provoquent également des complications propres à la drépanocytose : aggravation de l'anémie (pâleur, asthénie, gêne respiratoire, ictère), accident vasculaire thromboembolique (hémiparésie, infarctus pulmonaire...), crises brutales de déglobulisation (aplasie médullaire transitoire), crises douloureuses

La séquestration splénique aiguë se traduit chez un enfant de moins de 5 ans par une anémie aiguë avec une énorme rate d'apparition brutale. Une transfusion s'impose d'extrême urgence.

ELLE SE TRANSMET DE L'UNION DE DEUX PARENTS Le dépistage pré-nuptial pour freiner la progression de la maladie

La consanguinité favorise l'émergence de la drépanocytose au même titre que les autres maladies génétiques. Cette pathologie hémoglobine se transmet de l'union de deux parents porteurs de l'anomalie génétique. A cet effet, le Pr Bradai a suggéré la mise en place d'un programme de prévention basé sur le dépistage précoce pour freiner la progression de la maladie et assurer une prise en charge efficiente des malades. «Le dépistage pré-nuptial est l'une des solutions adoptées à l'étranger pour réduire les naissances drépanocytaires. Si on ne fait rien, la drépanocytose et la thalassémie ris-

quent de devenir un véritable problème de santé publique» a souligné le Pr Bradai.

ANNABA, EL TARF ET SKIKDA SONT LES PLUS TOUCHÉES 500 millions de personnes sont porteuses de la drépanocytose dans le monde

Avec 500 millions de porteurs, la drépanocytose est la première maladie génétique au monde. En Algérie, les foyers les plus connus sont ceux de Skikda, Annaba et El Tarf, à l'Est, ainsi que Cherrhell au Centre.

A l'origine, cette maladie est noire-africaine. Elle est aussi présente aux USA du fait de la traite des Noirs mais aussi au Maghreb. La présence de la drépanocytose en Algérie s'explique par le brassage des populations.

ANÉMIE, DOULEURS ET RISQUES D'AVC La réhydratation représente 50% du traitement

En plus de provoquer l'anémie, la pâleur, la fatigue et l'essoufflement au moindre effort, la drépanocytose est une maladie qui occasionne d'atroces douleurs notamment au niveau des os. Elle peut même engendrer l'autodestruction de la rate. Les crises de douleur peuvent développer une atteinte rénale, pulmonaire ou oculaire.

Le risque d'AVC et de rupture d'anévrisme est aussi multiplié. Le traitement de base est la transfusion sanguine, toutefois une bonne hydratation, peut prévenir l'apparition de complication.

Selon le Pr Bradai, l'hydratation constituerait 50% du traitement.



R.R

La prévention comme fer de lance de la lutte contre la maladie

Sonia Belaidi

Le chef de service hématologie du CHU de Blida, Pr Mohamed Bradai, a appelé hier au renforcement de la prévention de la drépanocytose en l'axant sur le dépistage dans les foyers à risque (région de l'Est du pays) et par le dépistage prénuptial obligatoire.

Invité au forum du DK News pour parler de la première maladie génétique dans le monde (drépanocytose), il a mis l'accent sur l'intérêt du dépistage qui reste la meilleure arme de lutte contre cette maladie orpheline.

La drépanocytose est une maladie hématologique faisant partie des anémies dont les malades synthétisent une hémoglobine anormale (hémoglobine S).

L'hémoglobine étant anormale, le globule rouge se déforme et ne transporte pas correctement l'oxygène vers les organes, qui sont donc mal irrigués et conduisent à des troubles divers.

Le Pr Bradai a expliqué que la maladie se transmet des parents à l'enfant par la transmission génétique mendélienne et que les mariages consanguins favorisent l'émergence de la pathologie.

Les foyers de la maladie sont principalement situés, selon le même intervenant, dans les villes de l'Est du pays, comme Annaba, Skikda, El Taref, soulignant néanmoins qu'en raison de flux migratoires, de nombreux malades sont localisés dans le centre de l'Algérie. Répondant à une question sur la fréquence de la maladie génétique, il a souligné que 500 millions de porteurs sont recensés dans le monde, faisant de cette pathologie la plus importante maladie génétique dans le monde. Une douleur importante due à la mauvaise irrigation des organes

Il a ajouté dans ce sens que la maladie est considérée comme étant orpheline étant donné que la recherche scientifique n'est pas axée prioritairement dans le développement des traitements de la drépanocytose. S'agissant des signes de la drépanocytose, l'invité du forum de DK News a cité les symptômes majeurs : l'anémie, la fatigue, la pâleur, l'essoufflement, la jaunisse, l'augmentation du volume de la rate, les douleurs articulaires et une grande prédisposition aux infections en tous genres.

Il a expliqué les douleurs importantes à l'hémoglobine S qui bouche les vaisseaux et la mauvaise irrigation des organes en oxygène. Cet état de fait engendre une douleur importante pour l'enfant et laisse des séquelles irréversibles, a ajouté le Pr Bradai, citant comme exemple : l'insuffisance rénale, l'insuffisance pulmonaire, les AVC et autres. Pour ce qui est de l'évolution de la pathologie, le spécialiste a mentionné qu'elle évoluait par période chronologique et que la période de (0 à 5 ans) est la plus critique, d'où l'importance du dépistage précoce pour une prise en charge efficiente.



La thérapeutique adaptée au degré de gravité de la maladie existe et sont proposés aux patients en fonction de la gravité de la maladie. Le traitement de base et qui représente 50 % de la thérapeutique est une réhydratation régulière et importante en vue de réduire la douleur et de permettre une meilleure oxygénation des organes. Les anti-inflammatoires non stéroïdiens sont aussi prescrits aux patients pour calmer la douleur et lorsque la douleur persiste ou augmente, le malade est hospitalisé et des antidouleurs plus importants lui sont administrés.

Dans le cas où les morphiniques ne donnent pas le résultat escompté, le patient est transfusé, a mentionné l'hôte de DK News.

Cependant, la transfusion a ses limites car elle fait augmenter le taux de fer dans le sang et nuit à la santé du patient.

D'autres alternatives à la transfusion existent comme une molécule qui a donné ses preuves (hydroxy-urée) et permet une stabilisation de la maladie et amélioration de l'état du malade. Le chef de service hématologie a noté que l'hydroxy urée n'est réservé qu'aux malades les plus gravement atteints.

La seule façon de guérir la pathologie réside, d'après le communicant, dans la greffe de moelle, a souligné le Pr Bradai, faisant savoir qu'il s'agit d'une technique lourde qui n'est réservé qu'aux malades les plus gravement atteints.

Enfin, il a plaidé pour le dépistage prénuptial et néonatal de la maladie pour une prise en charge précoce pour éviter que la drépanocytose devienne un véritable problème de santé publique.



Prévention et prise en charge

« Il est indéniable que beaucoup d'efforts ont été consentis, pour optimiser la prise en charge de la drépanocytose, en Algérie et un progrès non négligeable a pu être réalisé. »

Le forum de DK News a reçu, le chef de service de pédiatrie au CHU de Blida, le Pr Mohamed Bradai. Il a traité d'une maladie rare grave «La drépanocytose».

L'histoire des maladies a révélé que a maladie a été « importée » par les colons qui employaient des populations originaires du Bénin. Il existe des foyers à Annaba, Tarf, Skikda, en Kabylie, Cherchell.

« La drépanocytose est une maladie héréditaire du globule rouge, qui rentre dans le cadre des anémies hémolytiques congénitales. Elle se caractérise par une hémoglobine anormale, appelée hémoglobine S » définit, définit le professeur

La maladie est transmise par les parents, qui sont porteurs sains, à leurs enfants, qui seront malades.

Signes : La maladie se signale par :

Une anémie; cliniquement, par une pâleur de la peau et des muqueuses, un ictère (jaunisse), et une rate de taille augmentée.

Des douleurs, symptôme le plus important, provoquées par la déformation des globules rouges qui vont obstruer les vaisseaux de la microcirculation.

« Ces douleurs osseuses, localisées ou généralisées; parfois, prises, à tort, pour des douleurs du rhumatisme articulaire aigu (RAA). Elles sont imprévisibles, source de souffrance et d'anxiété; aussi bien pour le patient, que pour son entourage. Elles sont, souvent, provoquées par le froid, le manque d'oxygène, les infections, la déshydratation. Leur répétition marque la gravité de la maladie. »

Les infections et la mortalité

« Les malades atteints de drépanocytose

ont une tendance à faire des infections fréquentes et sévères, qui sont une cause de mortalité importante; surtout, lors de la première enfance. »

Prévalence en Algérie

Ce n'est pas une affection endémique, mais, « La situation particulière de l'Algérie, pays africain et méditerranéen, a permis la coexistence de la drépanocytose et de la thalassémie et leur association, chez un malade, donne la drépano-thalassémie, qui se manifeste, cliniquement, comme une drépanocytose; ce qui accroît le risque de survenue de la maladie.

Dépistage

Il est impossible de prévoir la survenue de la maladie chez tout algérien, en dehors d'un dépistage.

La meilleure méthode de dépistage est l'analyse de l'hémoglobine de l'homme qui décide de se marier. Si le test est positif, il faut analyser le sang de la future épouse. Si les deux sont porteurs, leur expliquer les conséquences pour leur descendance.

Environ, 10 à 20% des malades expriment une forme sévère, qui nécessite un traitement rigoureux. Mais, quelle que soit la gravité initiale, les complications graves peuvent survenir, de façon imprévisible.

Prévention chez la femme enceinte

Les grossesses nécessitent une attention particulière. Il est important de signaler que la gravité de la maladie est très variable.

La présence de signes chez le fœtus est la prescription d'un avortement médicalisé : « Sa faisabilité nécessite trois préalables: un obstétricien qualifié, pour faire le prélèvement, un laboratoire de biologie moléculaire de référence, et enfin, un cadre légal; c'est à dire, un texte législatif autorisant sa pratique, en plus du consentement des parents. Mais, en général, la maladie ne se dé-

clare qu'après 3 mois chez le nourrisson et le plus souvent à 5 ans.

Complications

Elles sont multiples, et sont variables avec l'âge : « Pendant l'enfance ce sont les complications infectieuses, les crises douloureuses et l'aggravation de l'anémie qui prédominent. Certaines complications aigues sont très graves et engagent le pronostic vital, ou fonctionnel, du malade. Il s'agit, notamment :

- Des crises pulmonaires (dites syndrome thoracique aigu), des accidents vasculaires cérébraux, qui se manifestent par une paralysie, des nécroses au niveau du rein, etc... » Plus graves sont les complications chroniques apparaissent vers l'âge adulte et affectent, pratiquement, tous les organes: rein, cœur, poumon, foie, cerveau, rétine, os, peau...C'est l'obstruction, répétée, des vaisseaux qui provoquent ces souffrances. »

Traitement et greffe

Le traitement le plus « révolutionnaire » pendant des décennies et jusqu'à présent est la transfusion sanguine !

« Le seul traitement, qui soit curatif c'est la greffe de moelle osseuse. Mais, ce traitement, non dénué de risques et qui nécessite un donneur compatible, s'adresse aux formes très sévères. Ses indications sont restreintes » souligne le professeur Bradai.

S'agissant de l'acte chirurgical, les malades doivent informer les équipes médicales de leur affection. De ces malades, dans les pays développés, dépasse 50 ans, pour avoisiner 60 ans; et ceci, grâce aux Pour le malade affecté, « il y a des mesures préventives simples, pour éviter la survenue de complications graves, des traitements à bases de transfusions, ou des médicaments particuliers, peuvent éviter des complica-

tions, autrefois, mortelles. Il est important de noter que la médiane de survie mesures thérapeutiques et préventives et surtout, grâce à une meilleure connaissance et compréhension de la maladie. »

Des traitements innovants ont été essayés en Algérie : il s'agit de l'administration d'une molécule du traitement de cancer « qui a donné des résultats spectaculaires ». Cette molécule a eu son AMM (autorisation de mise sur le marché). Ce qui est le cas en Algérie.

Prévention et prise en charge

Pour la question du traitement préventif: « si on veut prévenir la maladie et réduire son incidence, il faut, absolument, faire un programme de dépistage, pour dépister les porteurs de la maladie et élaborer un plan, pour le conseil génétique » propose le professeur. « Ce qui nécessite la collaboration d'un groupe de travail et la création d'un réseau et surtout, l'adhésion et l'investissement du personnel médical et paramédical et une volonté politique » insiste le professeur.

Il s'agit d'un travail de longue haleine et ses fruits ne seront perçus qu'à long terme.

La prise en charge, effective et continue, ne peut être réalisable que dans les centres dotés de moyens humains et matériels et nécessite une formation continue; aussi bien du personnel médical, que paramédical.

Une prise en charge optimale exige un cumul de plusieurs années d'expérience. Dans les pays de forte prévalence de la maladie, il existe des centres labellisés, spécialisés dans la prise en charge de la maladie et on les retrouve, non seulement dans les pays développés, mais même dans des pays dits sous-développés, qui ont pris conscience de la particularité de ce type d'affection » affirme le professeur

OL

PROJET DE LOI IMPORT-EXPORT Les députés exigent plus de clarifications sur les autorisations d'importation

Les membres de l'Assemblée populaire nationale (APN) ont exigé dimanche lors de l'examen du projet de loi amendement et complétant l'ordonnance 03-04 relative aux règles générales applicables aux opérations d'importation et d'exportation, plus de clarifications sur la nature et les modalités d'octroi des autorisations d'importation, prévues par ledit projet de loi, mettant en garde contre le monopole des «lobbies».

A cet effet, les députés intervenant ont appelé à l'introduction d'amendements à ce projet de loi portant sur de plus amples détails concernant les modalités de délivrance des autorisations d'importation avec plus de «rigueur» dans la gestion du commerce aussi bien extérieur qu'intérieur.

Le député, Lyes Saadi du parti du Front de libération nationale (FLN), a appelé à plus de clarifications concernant les parties chargées de la délivrance de ces autorisations, estimant que cet aspect n'a pas été défini par le projet de loi ouvrant la voie à plusieurs interrogations. Il a appelé à davantage de transparence «dans la gestion du commerce extérieur et à la lutte contre les lobbies de l'importation qui sont à l'origine de l'hémorragie des devises».

De son côté, Saïda Bounab, de la même formation, s'est interrogée si l'introduction de ces autorisations s'inscrivait dans le cadre de la politique d'austérité, adoptée par le gouvernement suite à la chute des cours de pétrole, mettant en garde contre le «monopole» de ces autorisations par de «nouveaux lobbies». Pour sa part, Omar Bouyelfane du Rassemblement national démocratique (RND), a émis des appréhensions quant à l'introduction du «système de quotas» dans ce projet de loi, ce qui pourrait favoriser, a-t-il soutenu, «un monopole devant avoir un impact sur la disponibilité des produits et sur les prix». Il a appelé les députés, toutes tendances confondues, à réguler les importations tout en s'assurant de leur conformité aux normes dans le cadre du respect des engagements internationaux, la lutte contre le commerce parallèle, la promotion du produit national et l'évaluation des conventions de partenariat liant l'Algérie aux différentes parties internationales.

La commission économique de l'APN propose 11 amendements

La commission économique de l'Assemblée populaire nationale (APN) a proposé 11 amendements au projet de loi amendement et complétant l'ordonnance 03-04 relative aux règles générales applicables aux opérations d'importation et d'exportation de marchandises, présenté dimanche à l'APN par le ministre du Commerce, Amara Benyounés.

Il s'agit de l'amendement de l'article 6 bis (l'article 3 amendé). La commission a proposé un nouvel alinéa portant sur «la définition, le cas échéant, des marges minimales dans l'autorisation selon la nature du produit», en vue de faciliter la comptabilisation de ces marges notamment pour les services de Douanes. La commission a également proposé l'amendement de l'article 6 bis (l'article 6 amendé), à travers l'introduction d'une troisième clause sur la limitation de la durée de délivrance de l'autorisation systématique (10 jours) afin d'inciter l'administration à délivrer ces autorisations dans les plus brefs délais conformément aux règles applicables à l'échelle mondiale. La même commission a par ailleurs proposé l'introduction d'une troisième clause dans l'article 6 bis (l'article 7 amendé) sur la limitation de la durée de l'autorisation non systématique (un délai de 30 jours renouvelable), en vue d'inciter l'administration à délivrer les autorisations dans une durée raisonnable tout en donnant le temps suffisant à l'administration pour le traitement des dossiers de demande de cette autorisation, conformément aux règles en vigueur à l'échelle mondiale. Les autres amendements concernent les aspects de forme et de langue pour plus de précisions dans le sens. Ces nouvelles dispositions viennent compléter l'ordonnance de 2003 relative aux règles générales applicables aux opérations d'importation et d'exportation.

OCTROI DES LICENCES D'IMPORTATION

Benyounés : «La priorité donnée aux Algériens»

Le ministre du Commerce, Amara Benyounés a affirmé, dimanche soir, que les licences d'importation et d'exportation dont l'entrée en vigueur est prévue en 2016, étaient le seul moyen à même de maîtriser le commerce extérieur, précisant que la priorité serait accordée aux opérateurs algériens concernant l'octroi de ces licences. Le ministre qui répondait aux questions des députés de l'Assemblée populaire nationale (APN) concernant le projet de loi amendement et complétant l'ordonnance 04-03 portant sur les règles générales appliquées aux opérations d'importation et d'exportation des marchandises, M. Benyounés a souligné que la priorité dans l'octroi des licences d'exportation et d'importation serait accordée aux opérateurs algériens pour «mettre fin au monopole des opérateurs étrangers concernant l'importation de certains produits».

Le ministre a fait savoir que son département prévoyait l'organisation des opérations d'importation à travers l'introduction du système de spécialisation, à l'instar de ce qui se fait dans d'autres



Il a rappelé que le nombre des importateurs en Algérie s'élevait, à fin 2014, à plus de 42.000 importateurs qui exercent leurs activités sans aucune structuration. En cas d'adoption du projet de loi, il sera procédé à la mise en place d'une commission interministérielle regroupant les ministères des Finances, de l'Industrie et de l'Agriculture, présidée par le ministre du Commerce, et qui sera chargée de la gestion de l'opération d'octroi des licences d'importation et d'exportation, a indiqué le premier responsable du secteur.

Le ministre a souligné que «le texte qui a fait l'objet d'un large débat à l'APN, consacre

les principes de libéralisation du commerce, d'équité entre opérateurs nationaux, et de transparence dans l'octroi des licences».

«Toutes les garanties seront assurées en matière de modalité d'octroi et de gestion des licences», a-t-il martelé. M. Benyounés a cité certains produits et marchandises qui seront soumis à ces licences d'importation, à l'instar des appareils électroménagers, du ciment, des fourrages, des cosmétiques et des détergents, indiquant que «ces importations sont coûteuses pour l'Etat alors qu'elles sont produites localement et sont de meilleure qualité».

«Il est inconcevable de consommer des pro-

duits importés au détriment des produits nationaux», a-t-il dit. L'importation des véhicules dont la facture a dépassé 5 milliards de dollars en 2014 sera également soumise à ces licences, obligeant ainsi les concessionnaires à déclarer l'impôt sur les bénéfices des sociétés (IBS).

«Certains concessionnaires de renom vendent des milliers de véhicules et n'en déclarent que mille ou deux mille», selon une étude du ministère du Commerce qui a révélé que la marge bénéficiaire de ces concessionnaires était enregistrée à l'étranger. Il faut assainir le commerce extérieur de l'Algérie à travers la protection du produit national et la diversification des exportations algériennes, notamment à travers l'encouragement des investissements, a-t-il martelé.

Les préoccupations des députés ont porté essentiellement sur les procédés d'octroi des licences d'importation contenues dans le projet de loi présenté par le ministre du Commerce lors d'une séance plénière présidée par Mohamed Larbi Ould Khelifa, président de l'APN.

RESCENSEMENT DES ENTREPRISES

6.270 nouvelles sociétés dotées d'un numéro d'identification statistique durant le 1^{er} semestre 2013

Près de 6.270 sociétés ont été dotées pour la première fois d'un Numéro d'identification statistique (NIS) délivré par l'Office national des statistiques (ONS) durant le 1^{er} semestre 2013, contre 5.363 sociétés à la même période en 2012, en hausse de 16,87%. Depuis 1997, date du lancement du NIS et jusqu'au 1^{er} semestre 2013, 157.126 sociétés ont été dotées de cet identifiant statistique unique pour chaque entité économique et qui assure sa traçabilité depuis sa création comme il permet de suivre l'évolution de l'économie nationale, précise l'Office dans une récente publication.

Pour des raisons administratives, les acteurs économiques nationaux et étrangers sont appelés à compléter leurs dossiers administratifs par un NIS qui se compose de 15 chiffres, en indiquant les informations nécessaires de l'entreprise concernée (la forme juridique, l'activité, les effectifs...etc.). Par forme juridique, 50,21% (3.147 sociétés), de ces nouvelles entités dotées d'un NIS sont des sociétés à responsabilité limitée (SARL), 44,37% (2.781) des entreprises unipersonnelle à

responsabilité limitée (EURL), 3,54% (222) des sociétés en nom collectif (SNC) et 0,98% (62) sont des sociétés par actions (SPA). Le reste des personnes morales 0,89% (56) est sous d'autres formes juridiques à savoir sociétés anonymes (SA) et sociétés en commandite simple (SCS) etc.

La répartition des nouvelles entreprises ayant obtenu un NIS durant le 1^{er} semestre 2013 montre que la majorité (50,89%), soit 3.190 sociétés actives dans les secteurs du commerce, la réparation automobile et les articles domestiques, suivies par 13,64% (855) dans le secteur de l'immobilier, la location et services aux entreprises. Environ 13,5% (840) sociétés répertoriées durant la même période de référence relevée sont dans les secteurs de l'industrie manufacturière, près de 11% (681) dans la construction, 4,64% (291) le transport et communications et environ 1,5% (95) dans les services collectifs sociaux et personnels etc. S'agissant de la répartition des créations des sociétés par wilayas durant le 1^{er} semestre 2013, les données de l'Office indiquent que la wilaya

d'Alger vient en tête avec un taux de 33,85% (2.122 sociétés), suivie par Oran 8,42% (528), Sétif 5,73% (359), Tizi-Ouzou 3,62% (227) et Blida 3,33% (209). Quant à la forme juridique du nombre global (157.126) des sociétés dotées d'un NIS jusqu'au 1^{er} semestre 2013, l'ONS précise que 152.798 sociétés relèvent du secteur privé national et 3.000 sociétés publiques (Epic - Etablissement public à caractère industriel et commercial-, coopératives agricoles, d'offres publiques, de groupements, d'agences foncières, de bureaux d'études nationaux, d'entreprises publiques locales...etc.). Les entreprises publiques économiques (EPE nationale) sont au nombre de 818, les sociétés privées étrangères 417, sociétés mixtes 77 et enfin le secteur public étranger est représenté par 16 sociétés. Sur le nombre global (157.126) des sociétés, l'Office relève que 54,81% (86.116) actives dans la région du Centre, 24,87% (39.071), 24,84% (39.071) à l'Est, 15,85% (24.911) à l'Ouest et enfin 4,47% (7.028) au Sud.

BEJAIA Société de distribution de l'électricité (SONELGAZ) Course à obstacles...

Les créances des APC et de l'administration de la wilaya sont un important facteur inhibiteur affectant sérieusement la santé financière ainsi que le programme d'investissement de la société. M. Ahmed Draï, directeur de la SDE (Bejaia), excédé, prévient : « Nous allons sévir ! ».

Les créances en 2014 ont atteint 10,54 % en 2014, le total des créances se situant autour de 160 milliards de centimes, les créances énergie représentant à peu près 155 milliards de centimes (une centaine « détenue » par des particuliers et le reste (près de 54) par le secteur administratif (notamment les communes et l'administration de la wilaya).

« Les communes (« APC »), à elles seules, sont redevables de 385 MDA (38,5 milliards) » a déclaré à la presse M. Draï, tout récemment, après avoir fait savoir que le chiffre d'affaires global de la SDE réalisé pour durant 2014 s'élève à 574 milliards de centimes (465 pour l'énergie électrique, 46



pour le gaz et 22 pour les travaux). La SDE est en pleine « course managériale », caractérisée par une nette volonté d'investissement (un plan d'investissement de l'ordre de 198 milliards de centimes, 121 étant dégagés sur fonds propres) mais il semble qu'il s'agit plutôt d'une course à divers obstacles : Factures impayées, marchés (réalisations non encore rémunérées, installations électriques « agressées » sans compter les sempiternelles oppositions (émanant de particuliers mais également des services agricoles).

A titre d'exemple : A l'Est, un particulier bloque le projet de réhabilitation de la ligne Darguina-Bejaia (avec

pour objectif la sécurisation de l'alimentation de la wilaya), tandis qu'à l'intérieur de la Vallée, 03 postes-sources ne sont toujours pas installés parce que la direction des services agricoles s'y oppose.

Toujours est-il que nonobstant ces divers obstacles, existant ou « à venir », la SDE prévoit la réalisation de 300 km en matière d'électricité pour un montant global de 147 milliards de centimes (143 sur fonds propres).

La SDE se cramponne donc à ses objectifs avec ténacité, étant parfaitement, de toutes façons, au courant des obstacles autres « coups de jus » qu'elle devra gérer avec... énergie et réalisme.

TAMANRASSET Les conditions de sécurité et de santé réunies au gisement aurifère d'Amesmesssa

Les activités d'exploitation au gisement aurifère d'Amesmesssa (Tamanrasset) sont menées dans des conditions répondant aux normes professionnelles et de santé requises par ce type d'activités, ont assuré dimanche des responsables de la direction régionale de la société d'exploitation de ce site minier (ENOR).

« Toutes les conditions professionnelles et de santé des travailleurs sont réunies au niveau de ce gisement, pour la préservation de la sécurité et la santé de ses travailleurs », a affirmé à l'APS le président du comité de participation à la direction régionale de l'ENOR, Ali Katchou.

Selon le même responsable, des orientations sont données quotidiennement aux travailleurs, avant qu'ils n'entament leurs travaux, sur les modes de manipulation des produits chimiques utilisés dans



l'effritement de la roche et l'isolation du minerai d'or, en plus d'autres conseils de précautions sécuritaires.

Réagissant à une information faisant état de sept cas de décès, au niveau du gisement d'Amesmesssa, rapportée dimanche par un quotidien national, M. Katchou a indiqué qu'il s'agissait de « cas de décès recensés depuis le début de

l'exploitation du site, en 1992, à ce jour, et ce, de mort naturelle n'ayant rien à voir avec l'acide cyanhydrique ». « Des rapports l'attestent », a-t-il martelé.

Les médicaments anti-empoisonnement stockés au niveau du gisement, depuis son entrée en exploitation, n'ont pas été utilisés pour la simple raison qu'il n'y a pas eu d'intoxication des travailleurs, a-t-il fait

encore remarquer, assurant aussi que les travailleurs sont dotés de tenues de protection. Le gisement d'Amesmesssa devra connaître prochainement un regain d'activités, avec le « vaste » plan d'investissement projeté et qui devra dépasser les 2,9 milliards DA, a affirmé, pour sa part, le directeur régionale de l'ENOR, Fateh Helaoua.

Le programme permettra notamment d'acquérir des engins et du matériel d'exploitation moderne, en plus d'équipements de transport du personnel, a-t-il signalé. Il sera aussi procédé à l'aménagement du siège de la direction régionale de l'ENOR, situé au quartier Sorro à Tamanrasset, et à la mise en œuvre d'un plan de formation des travailleurs de l'entreprise, dont le nombre avoisine les 500, et exerçant sur toute la chaîne de l'exploitation du gisement, selon le même responsable.

● Attribution de caprins à des familles nécessiteuses à In-Salah

Les services agricoles dans le daïra d'In-Salah (Tamanrasset) ont attribué de caprins laitiers à des familles nécessiteuses au titre d'un programme visant à améliorer les conditions de vie de cette catégorie sociale, a-t-on appris lundi auprès des services agricoles.

Lancée dernièrement, l'opération porte sur l'attribution de ce type de caprins à 150 familles nécessiteuses établies dans le Tidikelt (Communes d'In-Salah, Foggaret Ezzoua et In-Ghar) et vise à y promouvoir ce type d'élevage, a-t-on précisé.

Dans le cadre du programme de protection des zones sahariennes et de développement de l'élevage, la Conservation

des forêts projette, à In-Salah, durant le mois courant, une opération similaire portant sur l'attribution de 160 têtes de caprins laitiers au profit d'agriculteurs et de familles nécessiteuses, a-t-on fait savoir à la subdivision des forêts.

L'opération permettra d'encourager davantage l'élevage caprin, une activité déjà fréquente dans la région, pour atteindre, dans les cinq prochaines années, les 8 milles têtes de caprins, a-t-on souligné.

Elle devra aussi permettre d'assurer un revenu aux bénéficiaires et contribuera à la préservation et à l'accroissement, dans la région, du cheptel caprin exploité pour la production de lait.

KHEMIS MILIANA Un concessionnaire s'oppose à un projet d'une sûreté urbaine a Hay Essalam

Salim Ben

Le nouveau projet d'une sûreté urbaine, qui a été enregistré au quartier Essalam, dans la ville de Khemis Miliana, dans la wilaya d'Aïn Defla, a signalé un retard dans son lancement suite à une opposition d'un individu qui prétend que le terrain choisi à ce projet lui appartient.

Ce projet, tant attendu par les habitants de ce grand quartier dans la nouvelle ville de Khemis Miliana, qui dénoncent à chaque fois les actes d'agressions, vols, insultes et vulgarités quotidiennement, de certains malfaiteurs qui font la loi, n'a pas encore vu le jour. Contacté, M. Brahim Guerache, le DAL, nous a dit « Ce projet est arrêté suite à une première opposition de la part d'un individu, puis de son grand frère, alors que toutes les modalités de ce grand chantier ont été faites », affirme-t-il.

« Le wali est au courant et nous avons décidé de le relancer avec les pouvoirs publics cette fois-ci puisqu'il s'agit d'une infrastructure qui opètera pour la sécurité des personnes et leurs biens » ajoute-t-il.

Selon nos sources, l'entreprise chargée a tracé le plan de ce projet puis elle s'est trouvée devant une ancienne canalisation d'irrigation, le projet s'est arrêté complètement, puis il y a eu cette fameuse opposition de la part de cet individu qui prétend avoir des papiers de cette parcelle au niveau de la RN4 qui l'a eue dans le cadre d'une concession dans les années 90, où il a bâti un building pour plus de 35 habitants, ensuite il voulait compléter cette parcelle en litige à son profit. Selon le DAL, « cet individu ne possède aucun papier officiel et le projet verra son lancement dans les jours qui viennent avec des pouvoirs publics s'il le faut et il ne sera pas transféré vers un autre site, comme colporté par des rumeurs ».

SOUK AHRAS Les céréaliculteurs de plus en plus nombreux à bénéficier du crédit R'fig

Le nombre de céréaliculteurs bénéficiaires du crédit R'fig a connu une augmentation « notable » à Souk Ahras, passant de 500 agriculteurs en 2014, à 724 au titre de la campagne agricole en cours, a indiqué dimanche à l'APS un cadre de la direction des services agricoles (DSA). Le chef du service de la production végétale et du soutien technique à la DSA, Mohamed-Kamel Hamza, a précisé, à ce propos, que des crédits totalisant plus de 526 millions de dinars ont été attribués cette année contre moins de 271 millions de dinars lors de la précédente campagne agricole. Soixante-cinq (65) producteurs de semences ont également bénéficié de crédits sans intérêt pour un montant global de plus de 130 millions de dinars dans cette wilaya qui dispose actuellement de 5 guichets uniques ouverts par la banque de l'agriculture et du développement rural (BADR), a ajouté M. Hamza.

La superficie consacrée au titre de la campagne agricole 2014-2015 à la culture des céréales est estimée à 136.000 hectares dont 64.000 réservés au blé dur, 30.000 hectares au blé tendre, 30.000 à l'orge et 2.000 à l'avoine, ont fait savoir les responsables du secteur qui prévoient une diminution « sensible » de la production céréalière en raison d'un « déficit pluviométrique ».

La récolte de céréales attendue ne devrait pas dépasser, cette année, les 900.000 quintaux alors qu'elle avait atteint, au terme de la précédente campagne, 1,3 million de quintaux, selon la même source.

INTOXICATION ALIMENTAIRE : 3.000 à 4.000 cas enregistrés annuellement au niveau national



Au moins 3.000 à 4.000 cas d'intoxication alimentaire sont enregistrés chaque année au niveau national, a-t-on appris dimanche à Mostaganem de la directrice de la prévention sociale et de l'environnement au ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière.

Dr Samia Amrani a souligné, lors d'un colloque régional de formation sur le contrôle bactériologique et physicochimique des aliments, de l'eau et les techniques de prise d'échantillons d'eau de baignade, que 60 % de ces cas, enregistrés notamment lors de la saison estivale, sont collectifs car contractés dans les fêtes de mariage et les waïdas et 40 % dans des restaurants.

Le ministère de tutelle accorde, dans le cadre de sa stratégie, un intérêt particulier à la lutte contre les risques d'intoxication alimentaire en programmant une série de sessions de formations régionales au profit des médecins de santé préventive et des techniciens de laboratoires, a-t-elle indiqué, tout en insistant sur la nécessité d'intensifier le contrôle de certaines denrées dont les glaces, les pâtisseries et la viande hachée qui sont très prisées en été.

En ce qui concerne les maladies à transmission hydrique (MTH), la même responsable a relevé que le taux a régressé en Algérie, hormis certains cas dans nombre de wilayas qui ont été maîtrisés.

La chef du service d'analyses bactériologiques des eaux et des aliments à l'institut Pasteur d'Alger, Dr Mouffok Fouzia, a indiqué que l'institut accueille chaque année 11.000 échantillons d'aliments dont la viande, 10.000 autres d'eaux minérales, d'eaux de baignade de la wilaya d'Alger et de certaines wilayas du pays.

Cent (100) praticiens en prévention et techniciens de laboratoires de 16 wilayas (ouest et sud du pays) prennent part au colloque initié par le ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière en collaboration avec la direction de wilaya du secteur.

Les travaux du colloque se poursuivront jusqu'au 11 juin courant par la présentation de communications sur les techniques de prise d'échantillons d'aliments et d'eau et le programme de contrôle de la qualité des eaux de baignade.

APS

ALGER 5 ans de prison pour viol

La cour criminelle d'Alger a traité l'affaire, en ce mois de juin 2015, du dénommé Youcef. Ce dernier est accusé de viol sur la personne de Khalida.

A. Ferrag

Khalida âgée de 26 ans, suit son cousin Youcef âgé de 35 ans qu'il a forcée à monter à bord de la voiture sous la menace d'un couteau; il l'emmena dans un hôtel où Youcef la viole sauvagement.

Que fait Khalida ? Eh bien elle se rend simplement au commissariat, elle raconte qu'elle a été violée par son cousin qui, sous le menace d'un couteau, l'a emmenée de force dans un hôtel pour abuser d'elle.

Youcef est arrêté et présenté aux services de police judiciaire, il nie les faits qui lui sont reprochés.

Le jour du procès, au tribunal d'Alger, où est jugée cette affaire de viol, le procès se déroule à huis clos, le président appelle les personnes citées dans le dossier.



Youcef se présente devant le juge, il nie d'abord les faits qui lui sont reprochés mais pressé de questions, il avoue finalement son acte.

Khalida est appelée à la barre, le président la prie de lui raconter son calvaire. Khalida raconte toute sa mé-

aventure.

Le procureur général dresse un dur réquisitoire à l'encontre du mis en cause : «Je requiers une peine de 8 ans de réclusion criminelle à l'encontre de Youcef pour viol en vertu des articles 266 et 336-2 du code pénal.» L'avocat

de la défense sollicite l'application des articles avant trait aux circonstances atténuantes. La cour se retire afin de délibérer et revient avec son verdict : Youcef est condamné à cinq ans de prison ferme.

PROTECTION CIVILE 2602 interventions en 48 h

Les 07 et 08 juin 2015, les unités de la Protection civile ont enregistré 2602 interventions pour répondre aux appels de secours, suite à des accidents de la circulation, accidents domestique, évacuation sanitaire extinction d'incendies, dispositif de sécurité etc.

Plusieurs accidents de la circulation ont été enregistrés durant cette période dont 13 les plus mortels ayant causé le décès à 17 personnes sur les lieux d'accidents et 08 autres blessées, traitées et évacuées vers les structures hospitalières par nos secours. Le bilan le plus lourd a été enregistré au niveau de la wilaya de Ghar-

daïa avec 04 personnes décédées et 01 autre blessée suite à une collision entre un camion semi-remorque et un fourgon survenu sur la RN1, commune d'El Mena. Par ailleurs, les secours de la Protection civile sont intervenus pour 02 cas de décès par noyade durant la même période, le premier cas en mer au niveau de la wilaya de Boumerdès, il s'agit d'un enfant âgé de 09 ans décédé à la plage interdite à la baignade Dar Mendil commune de Djinet. Le deuxième cas au niveau de la wilaya de Skikda : il s'agit d'une personne de 37 ans décédée noyée dans un bassin d'eau au lieu dit village Zitouna commune

de Ramdane Djamel, les opérations de repêchage et l'évacuation des victimes vers les établissements de santé ont été effectués par les services de la Protection civile.

A noter, l'intervention des secours de la Protection civile pour l'extinction de 06 incendies de récoltes, 02 incendies de bottes de foin et 03 incendies de palmeraie avec des pertes sur 40,5 hectares de blé et 06 hectares d'orge avec 1200 bottes de foin ainsi que 286 palmiers brûlés.

RELIZANE 5 morts et 9 blessés dans des accidents divers en fin de semaine

Cinq morts et 9 blessés dans des accidents divers ont eu lieu en fin de semaine dernière dans la wilaya de Relizane, a-t-on appris dimanche auprès des services de la Protection civile.

Deux ouvriers âgés de 41 et 47 ans sont morts samedi en glissant dans un fossé de 3 mètres de profondeur, lors de travaux au niveau de la station de

traitement des eaux usées à Mazouna.

Par ailleurs, un motocycle qui s'est heurté à un poteau électrique vendredi après-midi au niveau de la voie d'évitement de Relizane a fait deux morts âgés de 24 et 25 ans.

Une femme âgée de 85 ans a trouvé la mort et 9 autres personnes ont été blessées dans un accident de la circulation, survenu

au lieu dit Bekhira (commune de Zemmoura) au niveau de la RN 23, suite à une collision entre deux véhicules touristiques et un camion.

Les éléments de la Protection civile sont intervenus pour évacuer les victimes à l'hôpital. Les services sécuritaires ont ouvert des enquêtes sur les circonstances des accidents.

GHARDAÏA : 4 morts et un blessé au sud d'El-Mena

Quatre personnes ont trouvé la mort et une autre a été grièvement blessée dimanche en début d'après midi dans un accident de la route à une trentaine de kilomètres au sud d'El-Mena (Ghardaïa), a-t-on appris auprès de la direction de la Protection civile.

L'accident s'est produit sur le tronçon de la RN-1 entre El-Mena et In-Salah (Tamanrasset) lorsqu'un véhicule utilitaire, transportant des produits cosmétiques, est entré en collision frontale avec camion semi-remorque roulant

dans le sens opposé, a précisé la même source.

L'accident a provoqué la mort sur place de deux personnes, alors que les deux autres victimes, dont le chauffeur camion, ont succombé à leurs blessures à l'hôpital Mohamed Chaabani (El-Mena), où ont été évacués également les blessés, a-t-on indiqué.

Une enquête a été ouverte par les éléments de la Gendarmerie nationale pour déterminer les circonstances exactes de cet accident.

SELON LA GENDARMERIE NATIONALE 15 personnes tuées et 27 autres blessées en 24 h

Quinze (15) personnes ont trouvé la mort et 27 autres ont été blessées dans 22 accidents de la route survenus dimanche à travers 18 wilayas du pays, indique lundi un bilan des services de la Gendarmerie nationale.

L'accident le plus grave a été signalé à 11 heures 30 sur la route reliant Ghardaïa à Tamanrasset, à 35 km au sud de la commune d'El-Mena. Il a été enregistré 4 morts et un blessé, précise la même source.

«Un véhicule de marque Renault Master se dirigeant d'In-Salah vers El-Mena et dont le conducteur circulait à gauche, est entré en collision avec un camion semi-remorque de marque Volvo, venant en sens inverse», expliquent les services de la Gendarmerie nationale.

SELON UNE ENQUÊTE INTERNATIONALE 80% des citoyens «très préoccupés» par le dérèglement climatique



Près de 80% des citoyens se disent «très préoccupés» par les impacts du dérèglement climatique, selon les premiers résultats d'une enquête menée à l'occasion d'un grand débat sur le climat organisé simultanément dans 79 pays samedi.

Quelque 78,8% sont «très préoccupés», 18,96% «moyennement préoccupés», 1,65% pas du tout, indiquent les résultats de ce questionnaire, «la plus vaste enquête d'opinion» jamais menée sur le climat, selon les termes de l'Onu, co-initiatrice de ce projet, qui vise à faire entendre la voix des citoyens dans les négociations internationales en cours.

Les premiers résultats seront soumis mercredi à Bonn aux délégations chargées de négocier l'accord mondial contre le réchauffement planétaire espéré à Paris en décembre.

Samedi, quelque 10.000 personnes de 79 pays, choisies pour représenter la diversité socio-économique de leur pays, s'étaient retrouvées par petits groupes animés par un modérateur, pour débattre toute la journée, et répondre à une trentaine de questions sur les enjeux de la négociation.

Ainsi, plus de 71% ont estimé que les négociations sur le cli-

mat menées dans le cadre de l'Onu depuis 1992, n'avaient «pas fait assez» pour s'attaquer au problème.

Pour 63,5%, en décembre à Paris, «le monde devrait décider de mettre tous les moyens en oeuvre» pour limiter le réchauffement à 2°C, seuil limite à partir duquel les impacts risquent d'être dévastateurs. Pour 26% cependant, il devrait entreprendre «des actions ambitieuses», mais pas forcément à tout prix.

L'accord devra être juridiquement contraignant, estiment 68% des personnes interrogées. Pour 16,9% cependant, il ne devra l'être que pour les pays développés et émergents (gros émetteurs de gaz à effet de serre). Pour 59,4%, l'effort doit d'abord être international, avant d'être national (17%) ou local (21,4%). Pour autant, 80% estiment que leur propre pays doit agir pour réduire ses émissions, même si d'autres font moins.

Christiana Figueres, la responsable climat aux Nations unies, a exprimé l'espoir que cette initiative puisse «répercuter aux décideurs les inquiétudes, les espoirs et les aspirations des citoyens quant au monde qu'ils souhaitent pour eux et leurs enfants».

INCENDIE ET INONDATIONS AU GHANA: 150 morts et près de 10.000 personnes affectées

Près de 10.000 personnes ont été affectées par les inondations et l'incendie qui a fait plus de 150 morts la semaine dernière dans la capitale ghanéenne Accra, a indiqué la Croix-Rouge lundi. «Nous avons identifié un total de 9.250 personnes qui ont été affectées par les inondations et l'incendie, 1.125 maisons ont été endommagées et 67 personnes ont été hospitalisées», a déclaré Francis Obeng, coordinateur de la Croix-Rouge, cité par l'AFP.

Un rapport complet sur les pertes humaines et matérielles doit être préparé d'ici un mois, a-t-il ajouté.

Les autorités assurent avoir commencé la distribution d'aide aux victimes, à commencer par la nourriture et l'eau.

Les agences de l'Onu ont été invitées à collaborer avec les organismes locaux pour porter secours aux victimes de cette tragédie.

Plus de 150 personnes ont péri jeudi dans l'incendie d'une station-service et dans les inondations

à Accra.

Le président ghanéen John Dramani Mahama a déclaré que ces pertes humaines sont «catastrophiques et presque sans précédent», et décrété trois jours de deuil national à partir de lundi.

Un incendie suivi d'une explosion dans une station-essence de la Ghana Oil Company (GOIL), jeudi, a causé la mort de dizaines de personnes qui s'y étaient réfugiées pour s'abriter de pluies torrentielles à l'origine d'importantes inondations.

AUTRICHE: Invention d'une prothèse qui «ressent» comme le membre amputé

Une équipe autrichienne présente lundi à Vienne une prothèse «sensible» capable de simuler les sensations du membre amputé, une première mondiale qui pourrait changer le quotidien des patients et aider à combattre leurs douleurs fantômes.

Le professeur Hubert Egger, de l'université de Linz (nord de l'Autriche), a opéré fin 2014 un premier malade, avec des résultats satisfaisants. Wolfgang Rangger, un enseignant de 54 ans amputé sous le genou en 2007 suite aux complications d'un AVC, ressent désormais à nouveau toutes les nuances du sol sous ses pas. Il est également débarrassé des douleurs fantômes, un phénomène fréquent qui découle d'une hyper-sensibilité se développant progressivement dans le cerveau des personnes amputées.

«J'ai l'impression d'avoir de nouveau un pied», s'est réjoui le patient.

Dans le cas de ce patient, les médecins ont repris, au centre du moignon, des terminaisons nerveuses conduisant initialement au pied amputé, puis les ont déviées à la surface de la cuisse, à l'endroit où celle-ci est en contact avec le haut de la prothèse.

«Je ne glisse plus sur la glace, je ressens la différence quand je marche sur du gravier, le béton, l'herbe ou le sable. Je sens même les petits cailloux», a témoigné le premier patient opéré par le professeur Hubert Egger, de l'université de Linz (nord). Six mois après l'implantation, Wolfgang Rangger court, fait du vélo et même de l'escalade. Quand il se déplace, son boîtier est à peine perceptible.

La jambe artificielle comporte des capteurs sous la plante du pied, reliés à d'autres cellules, appelées stimulateurs, qui sont au contact du moignon.

C'est l'information transférée entre les capteurs et les stimulateurs qui permet de simuler, et finalement reproduire, la sensation du membre perdu.

Le médecin autrichien avait déjà innové en 2010 en présentant une prothèse de bras contrôlée par la pensée, grâce à la mise en place d'une connexion entre les nerfs moteurs et la prothèse. Cette fois, le principe est le même, mais le parcours est inverse: l'information part de la prothèse pour aboutir au cerveau.

AFS

NAUFRAGE EN CHINE: Le bilan s'alourdit à 434 morts



Le bilan du naufrage du navire de croisière Dongfangzhixing (l'étoile de l'Orient) sur le fleuve Yangtsé s'est alourdi à 434 morts, a annoncé l'agence Chine-Nouvelle. Les corps de deux victimes ont été retrouvés lundi matin, réduisant à huit le nombre de per-

sonnes disparues, selon le centre des opérations de secours à Jianli, dans la province du Hubei (centre). Seules quatorze personnes ont survécu à cette tragédie.

Ce navire de croisière, qui transportait 456 personnes, effectuait un voyage de onze jours sur le

fleuve Yangtsé lorsqu'il a été subitement touché par une tornade dans la soirée du 1er juin à Jianli.

La Chine a mobilisé plus de 3.400 soldats, 1.700 militaires, 149 navires, 59 machines et un hélicoptère pour les opérations de sauvetage.

MÉDITERRANÉE Un navire suédois a secouru quelque 260 migrants

Un navire suédois a porté secours dimanche à quelque 260 migrants au large des côtes de la Libye, ont rapporté les médias locaux.

Le navire «Poséidon» des garde-côtes suédois, déployé dans le cadre de l'agence de contrôle des frontières de l'UE Frontex, est arrivé sur les lieux dimanche et pris à bord 262 migrants qui voyageaient à bord d'une embarcation de fortune et qui avaient émis un signal de détresse samedi soir. Le capitaine du navire, Joakim Hansson, a indiqué, dans une déclaration à l'agence de presse suédoise TT, que l'embarcation, qui transportait des migrants de l'Erythrée, de la Somalie et de la Syrie, n'était pas en état de naviguer.

«Ce bateau allait couler», a-t-il dit. «C'est un petit bateau surchargé. Ils ne disposent pas de suffisamment de carburant pour traverser la mer», a déclaré, de son côté, le porte-parole des garde-côtes suédois, Mattias Lindholm.

Après cette opération, le navire suédois a été appelé pour venir en aide à un autre bateau en détresse avec quelque 600 personnes à bord. Poséidon est en patrouille en Méditerranée depuis le début de juin. Ceci est sa première mission de sauvetage. L'UE a accueilli ses opérations de recherche et de sauvetage en Méditerranée après que des milliers de migrants aient trouvé la mort en essayant de rejoindre les côtes européennes.

ESPAGNE 95 immigrants clandestins interceptés



Les services de sauvetage maritimes espagnols ont intercepté dimanche 95 immigrants clandestins d'origine subsaharienne dont onze femmes, qui tentaient de gagner les côtes espagnoles à bord de deux embarcations de fortune.

La première embarcation transportait 51 personnes dont cinq femmes, alors qu'un autre groupe de 44 clandestins, dont quatre femmes, a été conduit

vers le port andalou de Motril à Grenade (sud de l'Espagne) où il est attendu lundi, ont indiqué les services de sauvetage, précisant que les immigrants ont été repérés par un cargo qui naviguait dans la zone. Après enquête, les clandestins seront placés dans des centres d'internement de étrangers en situation irrégulière en prévision de leur rapatriement vers leurs pays d'origine.

LES COLIQUES NÉPHRÉTIQUES, SOUVENT UNE AFFAIRE DE FAMILLE

La présence de calculs dans les reins peut passer totalement inaperçue. Mais quand ils sont trop gros ou migrent dans l'appareil urinaire, ils provoquent des coliques néphrétiques extrêmement douloureuses.

Neuf fois sur 10, les coliques néphrétiques sont liées à la présence d'un calcul coincé dans l'uretère, le canal reliant le rein à la vessie. Cette obstruction crée en amont de l'obstacle une surpression d'urine expliquant les intenses douleurs si typiques de la colique néphrétique. On ignore pourquoi environ 10% des Français, avec une très légère prédominance masculine, « fabriquent » des calculs urinaires dans leurs reins. Et pourquoi chez certains la présence de ces petits amas de cristaux ne pose pas de problème alors que chez d'autres, elle se solde par des coliques néphrétiques souvent récidivantes. « On sait par contre qu'il existe une prédisposition familiale aux calculs, apparemment transmise par le père, explique le Pr Lechevallier. Il semblerait aussi que les coliques néphrétiques surviennent plus facilement le matin. Et qu'elles touchent davantage les professions exposées à de fortes chaleurs ainsi que les hôtesses, les stewards et les pilotes. Cette prédominance confirmerait un lien entre déshydratation et coliques néphrétiques. »

Ne pas boire et consulter

Très intense, la douleur serre la taille d'un côté à la manière d'un étau et irradie vers la vessie. Aucun changement de position ne parvient à la soulager. Elle peut s'accompagner de nausées, de vomissements, de ballonnements. S'il s'agit d'une première fois, il faut consulter son médecin référent, appeler SOS médecin ou se rendre aux urgences. Après avoir confirmé le diagnostic et en absence de contre-indication, ils prescrivent des anti-inflammatoires non-stéroïdiens pour soulager la douleur et conseillent de ne pas trop boire pour ne pas accentuer la surpression d'urine. Il ne reste



ensuite plus qu'à attendre que le calcul s'évacue de lui-même par les voies naturelles. Quand on a déjà souffert de colique néphrétique, on peut recourir à l'automédication.

Fièvre et urines bloquées sont des urgences

Mais attention, qu'il s'agisse d'un premier épisode ou d'une récurrence, il faut impérativement se rendre aux urgences si la douleur s'accompagne de fièvre et/ou si on ne parvient plus à uriner. « Dans le premier cas, la fièvre indique la présence dans les urines du rein d'une infection qui peut pas-

ser dans le sang et provoquer une septicémie. Dans le second cas, le rein bloqué est exposé à l'insuffisance rénale aiguë », rappelle le Pr Lechevallier. Une colique néphrétique simplement douloureuse mais qui résiste aux antidouleurs ou touche une population fragile (diabétiques, femmes enceintes, insuffisants respiratoires, hépatique, cardiaques ou rénaux) doit également conduire aux urgences.

Il faut parfois intervenir

Que l'indésirable se retrouve bloqué dans l'uretère ou reste sagement dans le rein mais dépasse 1 cm, il faut le déloger. Les

médecins disposent alors de trois techniques. En première intention, sur un calcul ne dépassant pas 1,5 cm, ils optent pour la lithotripsie extracorporelle. Réalisable en externe ou en ambulatoire, efficace à 70-80%, cette méthode consiste à fragmenter le calcul par des ondes de choc appliquées à l'extérieur du corps.

Le calcul est ensuite expulsé par les voies naturelles. Moins souvent nécessaires, l'urétéroscopie souple (on passe par les voies naturelles) et la néphrolithotomie percutanée (on passe à travers la peau) permettent de retirer des calculs plus importants.

L'alimentation joue un rôle important

-Boire et uriner souvent. La priorité ? Di-luer au maximum les urines. Il faut pour cela boire 2 litres par 24H, voire plus s'il fait chaud ou si vous faites du sport.

-Continuer à manger du calcium. Tout comme un excès, une absence de calcium favorise la formation de calculs. Les médecins conseillent d'en consommer entre 600 et 800 mg par jour, soit 2 à 3 portions de produits laitiers.

-Augmenter les apports en fruits et les légumes. Ils sont riches en eau, mais aussi en citrates, qui ont la particularité d'empêcher la formation de calculs.

-Réduire le sel, les protéines, le sucre. Le sel entraîne le calcium vers les urines : sa consommation doit donc être limitée. Attention également aux excès de protéines animales et de sucre, récemment mises en cause. Il est essentiel d'adopter une alimentation équilibrée : il existe des liens entre calculs et cholestérol, diabète, hypertension, surpoids...

L'ACTIVITÉ PHYSIQUE PERMET DE MIEUX VIEILLIR

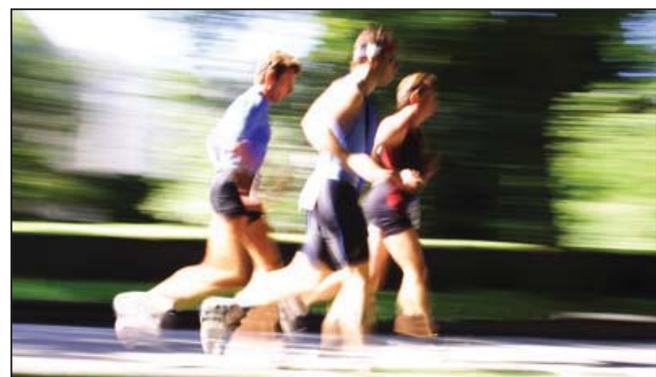
Faire du sport régulièrement permet de vieillir mieux et d'être en bonne santé plus longtemps, selon une nouvelle étude publiée dans la revue Journal of Physiology.

Toutes les études scientifiques sont unanimes, faire du sport régulièrement est excellent pour la santé et permet de mieux vieillir. Les conclusions de cette nouvelle publication confirment à nouveau les bienfaits santé de l'activité physique.

Les volontaires de l'étude étaient des cyclistes amateurs. 84 hommes et 41 femmes âgés entre 55 et 79 ans, capables de pédaler, respectivement, 100 kilomètres en moins de 6,5 heures et 60 kilomètres en 5,5 heures.

Les chercheurs King's College, à Londres (Royaume-Uni) ont étudié les dossiers médicaux des participants pour notamment pour mesurer leur fonction cardiovasculaire, res-

piratoire, neuromusculaire, métabolique, endocrinienne et cognitive, leurs force osseuse, leur santé en général et de leur bien-être. Les résultats de l'étude révèlent que les effets du vieillissement n'apparaissent pas chez ces individus. La force musculaire et la capacité pulmonaire, par exemple, étaient ainsi similaires entre les volontaires plus jeunes et plus âgés. Et lors d'un test qui évalue les risques de chute, la performance de certains participants équivalait à celle de gens beaucoup plus jeunes. « Le vieillissement est une expérience hautement personnelle qui sera influencée par les habitudes de vie des individus. Mais les gens actifs sont susceptibles de profiter de quelques années de qualité de vie en plus, comparativement aux gens sédentaires », concluent les auteurs de l'étude.



LA MARCHÉ : À CONSOMMER SANS MODÉRATION

Pour garder la forme et préserver sa santé, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) recommande de faire 10 000 pas par jour. Les bienfaits de l'activité physique sont en effet

scientifiquement démontrés. La pratique régulière d'un sport permet de diminuer jusqu'à 39 % le risque de développer un cancer du sein, de 26 % le risque de développer un cancer

colorectal, de 25 % le risque d'être victime d'une attaque cérébrale et de 34 % le risque de diabète. La sédentarité est aujourd'hui le 4ème facteur de risque de mortalité pré-

coce (attention, erreur que tu fais souvent : on a 100% de risque de mourir un jour !) dans le monde après l'hypertension artérielle, le tabagisme et le diabète.

LA LONGÉVITÉ NE SERAIT PAS GÉNÉTIQUE

La longévité ne pourrait pas s'expliquer de façon génétique, selon les résultats d'une nouvelle étude scientifique américaine publiée dans la revue médicale PLOS 1.

A-t-on plus de chance de vivre vieux si nos parents ont eu une longévité exceptionnelle ? La réponse est non selon une nouvelle étude américaine qui a étudié le patrimoine génétique de personnes centenaires. Les chercheurs de l'Université de Stanford en Californie ont étudié la séquence ADN du génome de 17 patients grand centenaires pour découvrir si leurs gènes avaient des points communs.

Les scientifiques n'ont pas identifié de variations génétiques qui permettent d'expliquer la longévité des participants. « A partir de ce petit échantillon, nous n'avons pas trouvé de variations génétiques rares produisant des protéines qui pourraient expliquer leur longévité », explique Hincó Gierman, chercheur en biologie du développement.

En revanche, les chercheurs ont identifié une mutation génétique liée à une mutation cardiaque. Mais cette variation n'a, pour les chercheurs aucun impact sur la santé. Si les résultats de cette étude n'apportent pas aujourd'hui de réponses précises sur le mystère de la longévité, le séquençage de ces génomes a été rendu public pour de futures recherches.

Une population de plus en vieille, et un nouveau défi scientifique Les recherches privées et publiques sur la longévité se multiplient, car la population vieillit. En effet, entre 2000 et 2050, la proportion de la population mondiale de plus de 60 ans doublera pour passer de 11% à 22%. Le nombre de personnes âgées de 60 ans et plus devrait augmenter pour passer de 65 millions à deux milliards au cours de la même période et devrait même dépasser le nombre d'enfants de moins de 5 ans, selon les données de l'Organisation Mondiale de la Santé. Et malheureusement, 25-30% des personnes de 85 ans et plus seront atteintes de déclin cognitif. Ainsi, le nombre des personnes atteintes de démence devrait par exemple passer de 44 millions aujourd'hui à 135 millions en 2050.

Ainsi, pour inverser le vieillissement et repousser la longévité, l'équipe d'Hugo Aguilaniu, généticien et biologiste à l'Université Lyon 1, a découvert une hormone qui produit l'effet d'un régime drastique, et augmente la durée de vie. Ces résultats ont été publiés en octobre 2014 dans la revue scientifique Nature communications.

in top Santé.fr

BÉBÉ A LA TÊTE PLATE, QUE FAIRE ?

Il est si petit, si mignon... Petit hic, bébé à la tête un peu plate. Cette déformation crânienne, liée à la position du petit dans son lit, n'est ni anodine, ni transitoire. Mais elle n'a rien d'inéluctable, car il est possible de la prévenir ou, à défaut, de la traiter.

Il est si petit, si mignon... Petit hic, bébé à la tête un peu plate. Cette déformation crânienne, liée à la position du petit dans son lit, n'est ni anodine, ni transitoire. Mais elle n'a rien d'inéluctable, car il est possible de la prévenir ou, à défaut, de la traiter.

Le phénomène n'a rien d'anecdotique. Il prend même des allures d'épidémie. Entre 1995 et 2010, le pourcentage d'enfants présentant un aplatissement de l'arrière de la tête est passé de 5 à 30%. C'est beaucoup. Surtout quand on sait que ces déformations sont dans leur grande majorité évitables. Ces « plagiocéphalies positionnelles » sont en effet secondaires à une mauvaise position du bébé dans le ventre maternel ou, ce qui est de loin le plus fréquent, après la naissance. En cause : le couchage sur le dos. Si cette règle permet de diminuer très fortement les risques de mort subite, elle n'est pas sans conséquences pour la tête de nos enfants. Tout simplement parce que, comme le regrette le pédiatre Thierry Marck, pédiatre et fondateur du site www.bebesante.fr, « on oublie d'y associer les conseils de prévention anti-tête plate, en disant notamment aux parents qu'ils changent régulièrement le côté d'appui du crâne de leur bébé ». Facile à comprendre : la tête d'un nouveau-né est extrêmement malléable et, à force de reposer toujours sur la même partie, celle-ci va s'aplatir.



Des répercussions pas uniquement esthétiques

Les déformations crâniennes nécessitent un avis médical. D'abord parce qu'elles peuvent cacher une pathologie plus grave. Ensuite parce qu'elles n'ont pas qu'un impact esthétique. Il est aujourd'hui établi que, si elles ne sont pas traitées, les plagiocéphalies positionnelles sévères peuvent engendrer des problèmes de vue, de dents, d'oreille (équilibre, otites), de dos (scoliose), ainsi que des troubles de la motricité fine ou de la concentration ayant une répercussion sur les premières années de scolarité.

Prévenir avec des gestes simples

Mieux vaut les adopter dès la sortie de la maternité. En faisant dormir l'enfant la tête tournée à gauche, puis à droite (soit un jour sur deux, soit une tétée sur deux par exemple).

Il est possible de l'y aider en lui tournant soimême la tête de temps en temps, en changeant le sens de son berceau ou en inversant sa position de couchage dans le lit, en alternant les stimuli (lumière, mobile, etc.). Il est aussi recommandé de le placer sur le ventre, en le surveillant, 10 à 15 minutes plusieurs fois par jour, de limiter l'utilisation du cosy aux déplacements, de ne pas hésiter à le porter contre soi (écharpe de portage, porte-bébé ventral). Se méfier aussi de certains accessoires de puériculture, comme les cale-bébé dorsaux ou les matelas « cocoonant », qui maintiennent la tête du bébé toujours dans la même position. Ces signes sont d'autant plus importantes qu'une fois la déformation installée, elle ne disparaît pas spontanément.

Intervenir le plus tôt possible

« L'amélioration des plagiocéphalies positionnelles est liée à la précocité de la prise en charge », explique le Dr Marck. L'idéal ? Intervenir avant les 2 mois de l'enfant en suppri-

mant l'appui qui a engendré la déformation. Il suffit pour cela de le faire dormir sur le côté non aplati, grâce à un coussin de latéralisation, et de le mettre sur le ventre le plus souvent possible quand il est éveillé.

Un passage chez le kiné ou l'ostéopathe peut s'avérer judicieux, surtout en cas de torticolis associé, pour libérer les tensions du cou. « Plus le traitement positionnel est commencé tôt, plus la récupération est rapide », insiste David Dessauge, ostéopathe spécialisé en ostéopathie pédiatrique et périnatale, directeur adjoint d'Ostéobio, une école d'ostéopathie qui étudie le sujet depuis cinq ans avec le CHRU de Montpellier.

« Après cinq mois, confirme le Dr Marck, l'ossification crânienne est bien avancée et la récupération aléatoire. » Le port d'un casque, jour et nuit pendant deux à trois mois, est alors bien souvent la seule solution pour rattraper une déformation sévère. Un traitement contraignant et coûteux, l'Assurance-maladie ne le remboursant pas ou très peu.

MORT SUBITE DU NOURRISSON : UN BÉBÉ SAUVÉ GRÂCE À UN DÉTECTEUR DE MOUVEMENT

Bastien, 3 mois, a été sauvé par les secours après un arrêt cardiaque. C'est l'alarme d'un tapis détecteur de mouvement qui a alerté sa maman. L'histoire se passe en Suisse. Aurélie donne le biberon à Bastien, son fils de 3 mois, puis le met au lit. La jeune maman éteint la lumière, sort de la chambre... et une alarme se met à sonner. Cette alarme, c'est celle du tapis détecteur de mouvement qu'elle a glissé juste sous le matelas du bébé. Reliée au babyphone, elle ne sonne que lorsqu'elle ne détecte plus de mouvements musculaires ou respiratoires.

Aurélie accourt dans la chambre de Bastien. Immédiatement, elle se rend compte qu'il ne bouge plus, et c'est la panique. « J'ai posé ma main sur le thorax de mon fils, il ne respirait

plus. Ses bras, ses jambes, tout son corps était mou, ses yeux étaient fermés. Je l'ai appelé, mais rien », confie-t-elle au journal suisse Le Matin.

La jeune maman se précipite, attrape son téléphone, et compose le 144 (équivalent, en Suisse, du SAMU 15). Un opérateur lui répond, lui demande de se calmer... et la communication est coupée. « J'étais terrorisée. J'avais mon bébé dans les bras, il était pâle, puis il est devenu bleu. Et là, à l'autre bout, on avait raccroché ! » Heureusement, les secours parviennent à géolocaliser l'appel, et le téléphone sonne à nouveau. Un professionnel explique à Aurélie les gestes à effectuer pour débiter une réanimation, en attendant l'arrivée des secours.

La jeune maman entame alors un bouche-à-bouche. Au bout de quelques minutes, l'enfant vomit, ouvre les yeux, puis recommence à respirer. Soulagés, les secours le transportent à l'hôpital pour examens. Aujourd'hui, Bastien est en pleine forme.

Quand, en 1991, on dénombrait 1464 morts subites du nourrisson dans l'Hexagone, en 2008, ce chiffre n'était plus "que" de 244. Cependant, le risque est toujours présent. Un rapport mis en ligne par InVS (Institut de Veille Sanitaire) en 2011 révèle ainsi que, dans la majorité des cas, les décès inattendus surviennent suite à des problèmes de couchage, de reflux ou des infections respiratoires. Par ailleurs, dans 40% des cas, l'enfant décédé est retrouvé sur le ventre.

CONSTANTINE 2015

«Saisir l'occasion» de l'évènement pour développer le rendement professionnel des journalistes

Le ministre de la Culture, Azzedine Mihoubi, a appelé dimanche à partir de Constantine les journalistes à «saisir l'occasion» de la manifestation «Constantine capitale 2015 de la culture arabe» pour «développer davantage leur rendement professionnel».



Affirmant que des instructions fermes ont été récemment données aux organisateurs chargés de la gestion de cet évènement culturel à l'effet «d'élargir le réseau de communication avec les médias», le ministre, qui intervenait au cours d'une conférence de presse animée en marge d'une visite de deux (02) jours dans cette wilaya, a invité les journalistes à «faire de cette manifestation un support pour promouvoir leur profession».

M. Mihoubi qui a cité les multiples facilitations accordées aux journalistes en matière, notamment, de moyens de communication, a insisté sur «l'importance de l'implication des médias et de leurs représentants pour le rayonnement et la réussite de cet évènement culturel».

Il a insisté dans ce contexte sur «l'importance de la presse dans la promotion de cette manifestation qui a

nécessité des investissements publics colossaux», avant d'ajouter que la presse constitue «un élément-clé» dans le succès de l'évènement, pour appeler ensuite les journalistes à «dépasser avec souplesse et patience» les difficultés rencontrées en cours de route. «Il y avait, certes, des insuffisances en matière de communication autour des festivités organisées dans le cadre de cette manifestation, mais les choses s'arrangent de jour en jour», a affirmé le ministre, appelant les journalistes à «aller vers l'information» et à faire l'effort de «dissiper tout le flou pouvant surgir».

M. Mihoubi a également appelé les organisateurs à «ouvrir grand leur cœur et leurs portes aux journalistes» qui restent, a-t-il dit, «des partenaires actifs» de cette manifestation.

Le travail du Commissariat de la manifestation «s'améliore de jour en jour» notamment sur le plan de la

communication, a affirmé le ministre, insistant sur «l'importance de consolider les relations directes avec les médias» et d'utiliser les réseaux sociaux pour promouvoir la manifestation. Cette année culturelle «restera à jamais gravée dans les esprits des Constantinois» et les équipements réalisés et acquis dans ce cadre «s'ajoutent à l'actif de la wilaya», a également souligné M. Mihoubi, précisant que les projets en cours de réalisation seront «réceptionnés selon les normes et loin de toute précipitation».

Au cours de sa visite dans la wilaya, le ministre, qui devait, en fin de journée, présider la cérémonie de remise des prix Ali-Maâchi, traditionnellement décernés à l'occasion de la Journée nationale de l'artiste (8 juin), a longuement visité les salons de la dinanderie et du livre ouverts en plein cœur de la ville de Constantine.

AZZEDINE MIHOUBI : «Investir dans la culture pour participer à l'essor économique du pays»



Le ministre de la Culture, Azzedine Mihoubi, a fait part, dimanche à Constantine, de la volonté de son département «d'investir dans la culture pour participer activement à l'essor économique du pays».

Intervenant au cours d'une conférence de presse organisée en marge d'une visite de deux jours, entamée dimanche à Constantine, M. Mihoubi a fait part d'une réflexion actuellement engagée par son ministère dans l'optique de faire de la culture une «ressource économique active».

Le ministre a annoncé, dans ce contexte, l'organisation «prochaine» d'une «conférence nationale sur l'investissement dans le secteur de la culture pour atteindre cet objectif». Il a précisé que des «hommes d'affaires, des institutions spécialisées et des porteurs d'idées» seront conviés à cette rencontre.

«Il est aujourd'hui temps de renverser la tendance en faisant de la culture une source de revenus et non plus seulement un secteur qui se contente de consommer», a-t-il souligné.

Citant l'exemple des villes entièrement vouées au 7^e art, à l'exemple de Hollywood (Etats-Unis), devenues une force dans plusieurs pays développés, le ministre de la Culture a estimé que l'Algérie dispose de toutes les compétences culturelles nécessaires pour suivre ces exemples à condition, a-t-il dit, de «créer l'environnement nécessaire».

M. Mihoubi a également réaffirmé la «détermination» de son département à accompagner les jeunes talents s'étant distingués ou ayant remporté des prix lors de manifestations culturelles.

Soulignant l'importance de «l'élite» dans le développement de la matière culturelle nationale, le ministre l'a appelée à participer à l'épanouissement de la culture algérienne.

S'agissant du déroulement de la manifestation «Constantine, capitale 2015 de la culture arabe», il a affirmé que les choses s'amélioraient «de jour en jour».

A son arrivée à Constantine, M. Mihoubi avait visité, à la maison de la culture Malek-Haddad, le Festival international de la calligraphie arabe.

Les résultats obtenus après sept semaines préparent à une année réussie

Les résultats de sept (7) semaines de festivités organisées dans le cadre de la manifestation Constantine capitale 2015 de la culture arabe «préparent à une année réussie», a estimé dimanche le ministre de la Culture, Azzedine Mihoubi. Intervenant au cours d'une conférence de presse, le ministre a souligné que ces résultats sont «positifs» et insisté sur l'importance de l'implication de tous, citoyens, responsables et médias, entre autres, pour la réussite de cet évènement pour lequel l'Etat a déployé de grands efforts. Rappelant «la pression subie par tout le monde à l'ouverture de cette manifestation», M. Mihoubi a affirmé que les choses s'améliorent de jour en jour et seront «encore meilleures à l'avenir». Le ministre a par ailleurs fait part d'une nouvelle vision de son département, fondée sur «la réalisation d'un système culturel algérien regroupant tous les intervenants, loin des conflits infondés et des sensibilités et des uns et des autres».

APS

Le Palestinien Ahmed Nafel Hamdane, lauréat du 1^{er} prix du Festival international de la calligraphie

Le 1^{er} prix du 7^e Festival international de la calligraphie arabe, clôturé dimanche soir, a été remporté par le Palestinien Ahmed Nafel Hamdane, dans la discipline de la calligraphie «classique».

Le 2^e prix de la même catégorie a été attribué à l'Iranien Rahbaran Mohamed tandis que le 3^e est revenu à l'Egyptien Mohamed Abou Al Issaad Ferhat. Les trois lauréats ont reçu des attestations d'honneur et des chèques d'une valeur de respectivement de 6.000, 4.000 et 2.000 dollars, remis par le ministre de la Culture, Azzedine Mihoubi qui a présidé la cérémonie au palais de la culture Mohamed-Laïd Al Khalifa.

Un prix d'encouragement de 50 000 dinars a également été attribué, dans la catégorie de la calligraphie classique, à l'Algérien Mohamed Athmani. Dans la discipline de la calligraphie contemporaine,



les trois prix ont été décrochés par des Algériens. Le 1^{er} prix à Khaled Sebah, le 2^e au jeune Mohamed-Belkacem Benbouabdallah et le 3^e prix à Abdelkrim Khassaf.

Un prix d'encouragement pour cette catégorie a été remis au Tunisien Noureddine Aouni. Les œuvres primées seront versées au fonds du Musée national de l'enluminure, de la miniature et de la calligraphie, a-t-on indiqué en marge de la cérémonie.

Quelque cent-soixante (160) tableaux, œuvres de calligraphes venus de 22 pays, ont disputé les prix de cette 7^e édition à l'indiqué le président du jury Mohamed-Said Cherifi qui a estimé que les œuvres en compétition étaient d'une «haute qualité».

De son côté, le ministre de la Culture a mis en relief «l'apport de ces rencontres dans l'épanouissement de la calligraphie dans le rayonnement de l'Algérie sur le plan international».

Inscrit dans le cadre de la manifestation «Constantine, capitale 2015 de la culture arabe», cette 7^e édition internationale du Festival de la calligraphie, inaugurée lundi dernier par le ministre de l'Education nationale, a regroupé près de 120 artistes de renom, algériens et d'autres venus de 24 pays dont l'Irak, l'Iran, la Chine, le Koweït, la Turquie, la Syrie, l'Arabie Saoudite, le Pakistan et l'Azerbaïdjan.

Plus de 200 œuvres de calligraphes algériens et étrangers ont été exposées lors de cette manifestation, représentant des œuvres artistiques inspirées des écoles classiques et modernes et réalisées dans différents styles d'écriture, Maghribi, Tuluth Koufi, Naskh.

Des conférences ayant trait à la calligraphie ont été animées par des spécialistes en marge du festival.



LIBYE

Mort de 4 personnes dans une attaque de l'EI à Misrata

Quatre personnes ont trouvé la mort et trois autres blessées dimanche à Misrata, dans l'ouest de la Libye, dans une attaque à l'entrée est de la ville, a rapporté une source locale.

«Quatre agents de sécurité ont été tués et trois autres blessés dans une attaque armée lancée dimanche par des activistes affiliés au groupe auto-proclamé «Etat islamique» (EI/Daech) contre la porte d'Abu-Grin», a indiqué une source du conseil local de Misrata.

«Les premières informations indiquent que les hommes armés ont attaqué la porte à bord de deux véhicules. Ils ont ouvert le feu sur les agents de sécurité avant de prendre la fuite», a précisé la source.

Misrata a été la cible d'éléments affiliés à l'EI à plusieurs reprises. La semaine dernière, un attentat-suicide contre l'entrée ouest de la ville avait fait cinq morts et six blessés.

La Libye, un producteur majeur de pétrole, a connu une transition politique difficile après la destitution de l'ancien dirigeant, Mouammar El Gueddafi, à la suite des troubles de 2011.

NIGERIA

3 personnes tuées dans un attentat suicide dans l'Etat de Borno

Trois personnes ont trouvé la mort et quatre autres blessées dans un attentat suicide survenu près de l'autoroute Bago/Monguno, dans l'Etat de Borno (nord-est), a annoncé dimanche la police.

Une femme a déclenché un engin explosif improvisé, a confirmé le chef de la police de l'Etat de Borno, Aderemi Opadokun, à la presse à Maiduguri, chef-lieu de Borno.

La bombe a tué le kamikaze et deux autres personnes. Opadokun a fait savoir par ailleurs qu'une autre attaque à la bombe s'était produite au niveau d'un poste de contrôle dans la région de Konduga, également dans l'Etat de Borno, qui a fait deux blessés.

27E SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL EXÉCUTIF DE L'UA À JOHANNESBURG

M. Lamamra représente l'Algérie

Le ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, Ramtane Lamamra, se rendra aujourd'hui à Johannesburg (Afrique du Sud) où il conduira la délégation algérienne aux travaux de la 27e session ordinaire du Conseil exécutif de l'Union africaine (UA), préparatoire à la 25e session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement, a indiqué lundi un communiqué du ministère des Affaires étrangères.

Cette réunion est placée cette année sous le thème: «Autonomisation des femmes et le développement en vue de la réalisation de l'Agenda 2063 pour l'Afrique».

A ce titre, le Conseil exécutif doit examiner le premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 ainsi que le projet de budget de l'Organisation pour l'exercice 2016.

Il aura également à passer en revue les différentes activités entreprises dans le cadre de la mise en œuvre du



Programme d'intégration économique pour l'Afrique et de la préparation des contributions de l'Afrique dans le contexte de la 21e session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (COP21) prévue à Paris fin 2015.

Les ministres africains auront, en outre, à se pencher sur les problèmes du terrorisme et de l'extrémisme radical, de la migration, de la xénophobie et de la gouvernance.

Le Conseil exécutif sera procédé mardi et mercredi de la 2e retraite mi-

nistérielle du Conseil exécutif, à laquelle M. Lamamra prendra part.

La retraite, instaurée par décision du Sommet de l'UA de janvier 2014, a pour objectif de servir de plateforme d'échanges entre les ministres des Affaires étrangères des Etats membres de l'Union sur diverses thématiques clés liées à l'intégration du continent ainsi qu'à la consolidation des actions en matière de paix, de sécurité et de développement. Le chef de la diplomatie algérienne aura des entretiens bilatéraux avec ses homologues en marge des réunions institutionnelles.

25E SOMMET DE L'UA

Poursuite à Pretoria des travaux préparatifs au niveau des experts

Les travaux préparatifs du 25e sommet ordinaire de l'Union africaine (UA) au niveau des experts se poursuivent lundi à Pretoria (Afrique du Sud) en prélude au sommet des chefs d'Etat et de gouvernement les 14 et 15 juin.

A l'ouverture de la 30e session ordinaire des travaux du Comité des représentants permanents (COREP) de l'UA, dimanche, le président du Comité, l'ambassadeur zimbabwéen Albert Ranganai Chimbindi a souligné que «les femmes constituent plus de la moitié de la population de l'Union africaine et elles représentent 75% de la main-d'œuvre agricole». M. Chimbindi a indiqué qu'il est temps

pour l'Afrique de reconstruire l'égalité entre les femmes et les hommes, ce qui stimulera le développement de la race et de l'économie.

Il a exhorté les pays africains à mettre en œuvre les nombreuses décisions déjà prises pour réaliser l'égalité des sexes.

Le vice-président de la Commission de l'UA, Erastus Mwencha, a déclaré pour sa part que le 25e sommet de l'Union aborderait notamment l'amélioration de l'économie de l'Afrique, le développement des infrastructures, la pauvreté, la paix et la sécurité.

Les participants vont examiner les rapports sur les crises au continent, dont

celles du Burundi et du Soudan du Sud. «Nous avons fait des progrès notamment au Mali où un accord de paix a été signé», a fait remarquer M. Mwencha, ajoutant que les menaces terroristes auxquelles sont confrontés le Kenya, le Nigeria et la Somalie feront aussi l'objet de discussions. «Maintenant nous avons de nouveaux défis comme le terrorisme, la radicalisation et l'extrémisme», a-t-il dit.

Les dirigeants africains discuteront aussi du problème de la migration, au moment où de nombreux Africains perdent leur vie dans des naufrages en Méditerranée, sur la route pour l'Europe. «Nos jeunes se noient chaque jour.

L'Afrique doit s'attaquer à la cause profonde du défi», a déclaré M. Mwencha.

Il est prévu lors de cette réunion l'examen de nombre de rapports relatifs notamment à la coopération multilatérale et aux questions concernant les domaines économique et commercial.

Les travaux qui se poursuivent dans la journée à huis clos aborderont plusieurs dossiers pour la préparation de la tenue de la réunion du Conseil exécutif prévue les 10, 11 et 12 juin. Le 25e sommet de l'UA se tient cette année sous le thème «Année de l'autonomisation des femmes et du développement en vue de la concrétisation de l'Agenda 2063».

ACCORD DE PAIX AU MALI

L'UA salue l'aboutissement des consultations préparatoires à l'application du document

La présidente de la Commission de l'Union africaine (UA), Nkosazana Dlamini-Zuma, se réjouit de la signature, à Alger, du relevé des conclusions des consultations préparatoires à la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger». La présidente de la Commission s'est également félicitée de la signature du document portant sur les «arrangements sécuritaires pour une cessation des hostilités», a indiqué la commission à Addis Abeba.

Mme Dlamini n'a pas manqué aussi de saluer l'«engagement solennel» pris par la CMA de procéder à la signature de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, le 20 juin 2015, à Bamako et celui du gouvernement malien de «garder ouverte la porte du dialogue, rendant ainsi possible ce développement heureux, qui permettra de consolider la paix et la sécurité au Mali et

de renforcer la confiance entre les parties maliennes».

La présidente de la Commission note que les arrangements convenus, qui ne «constituent ni un autre accord ni une annexe additionnelle au texte existant, prévoient une cessation des hostilités sur l'ensemble de la partie septentrionale du Mali, notamment dans la ville de Ménaka». Il s'agit, ce faisant, de «favoriser le parachèvement du processus de paix et de réconciliation au Mali en vertu des engagements pris par l'ensemble des parties».

La présidente de la Commission réitère le plein soutien de l'UA à l'accord pour la paix et la réconciliation au Mali, dont la mise en œuvre effective permettra la résolution durable des crises qui ont affecté le nord du Mali de façon.

Elle renouvelle la gratitude de l'UA à l'Algérie, chef de file de la médiation, pour les efforts qu'elle ne cesse de déployer et les

sacrifices consentis en faveur de la paix et de la stabilité au Mali et dans la région du Sahel, d'une façon plus générale.

Elle salue la contribution inestimable des pays de la région et des représentants de la communauté internationale aux avancées enregistrées, et les exhorte à apporter tout l'appui nécessaire en vue de la mise en œuvre effective de l'Accord.

La présidente de la Commission réitère l'engagement de l'UA, en sa qualité de garante de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, à ne ménager aucun effort pour accompagner et soutenir la mise en œuvre des engagements qui y sont contenus, y compris en mobilisant l'appui de ses Etats membres et celui du reste de la communauté internationale.

L'UA était représentée aux consultations d'Alger par une délégation dirigée par l'ancien président Pierre Buyoya, Haut Représentant pour le Mali et le Sahel et chef de la

Mission de l'UA pour le Mali et le Sahel (MISAHEL), et comprenant nombre d'experts.

Il convient de rappeler qu'un relevé de conclusion des négociations autour de l'application de l'Accord de paix et de réconciliation au Mali et un document contenant des arrangements sécuritaires au Nord du Mali, ont été signés vendredi, 5 juin à Alger par toutes les parties prenantes au dialogue malien mené par la médiation internationale élargie, dont l'Algérie est chef de file.

Les parties maliennes étaient réunies à Alger depuis le 25 mai 2015 dans le cadre du prolongement des efforts antérieurs visant à favoriser la signature de l'Accord par la Coordination des mouvements de l'Azawad (CMA), qui n'avait pas pris part à la cérémonie organisée à Bamako le 15 mai 2015, et à identifier les actions à entreprendre dans le cadre de sa mise en œuvre.

TURQUIE

Erdogan appelle les partis politiques à préserver la «stabilité» dans le pays

Le président turc Recep Tayyip Erdogan a appelé lundi les partis politiques à faire preuve de «responsabilité» afin de préserver «la stabilité» en Turquie, après son échec aux élections législatives.

«Dans ce nouveau processus, il est d'une importance cruciale pour tout les partis politiques d'agir avec la sensibilité nécessaire et d'adopter une attitude responsable pour préserver l'atmosphère de stabilité et de confiance ainsi que nos acquis démocratiques», a indiqué M. Erdogan dans un communiqué.

Le chef de l'Etat a pris acte des résultats des élections et plaidé pour la formation d'un gouvernement de coalition. «Les résultats actuels ne donnent l'opportunité à aucun parti de former à lui seul un gouvernement», a-t-il relevé.

Le Parti de la justice et du développement (AKP), qui dirige seul la Turquie depuis treize ans, est arrivé largement en tête du scrutin avec 40,8% des voix mais il a perdu sa majorité absolue au Parlement, n'obtenant que 258 des 550 sièges de députés.

Derrière lui, le Parti républicain du peuple (CHP, social-démocrate) a recueilli 25% des voix et 132 sièges de députés, le Parti de



l'action nationaliste (MHP, droite) 16,3% et 80 sièges, le Parti démocratique du peuple (HDP, prokurde) 13,1% et 80 sièges.

Avec ces résultats, M. Erdogan ne réalisera pas son ambition de réformer la Constitution pour instaurer un régime présidentiel fort. Ce projet, dénoncé par tous les autres partis comme une «dictature constitutionnelle», imposait à l'AKP d'obtenir au moins 330 sièges pour l'adopter seul.

Le chef du parti pro-kurde écarte l'idée d'une coalition avec l'AKP au pouvoir

Le chef du Parti démocratique du peuple (HDP) pro-kurde, Selahattin Demirtas a écarté dimanche l'idée d'une coalition avec le Parti pour la justice et le développement (AKP), a rapporté la chaîne de télévision turque NTV.

Le HDP a dépassé le seuil des 10% qui

permet d'entrer au Parlement, empêchant le parti de l'AKP au pouvoir d'avoir assez de sièges pour gouverner seul ou pour amender la Constitution.

Il a obtenu 12,25% des voix, ce qui donnera au parti près de 80 sièges, selon les premiers résultats disponibles.

«Nous espérons autour de 12 et 13% de voix dans toute la Turquie», a déclaré dimanche M. Demirtas depuis Istanbul, à l'issue des élections législatives.

Il a expliqué que l'un des plus importants résultats de ce scrutin était que l'AKP avait vu son score être presque nul dans l'est de la Turquie où il ignore le problème kurde.

L'AKP est en tête du scrutin avec 41,14% des voix dans l'ensemble de la Turquie, soit une baisse par rapport au score de près de 50% qu'il avait, obtenu lors des dernières élections législatives de 2011.

CONFLIT SYRIEN Des représentants de l'opposition tentent de créer un regroupement «élargi» au Caire

Des représentants de l'opposition syrienne ont entamé lundi une réunion de deux jours au Caire pour tenter de créer un nouveau regroupement «élargi» et «indépendant» des puissances étrangères et pour adopter également une charte nationale, ont rapporté les médias. L'idée de cette Conférence internationale sur la Syrie est de trouver une alternative à la Coalition de l'opposition, principal regroupement en exil soutenu par l'Occident et par des pays arabes comme le Qatar, l'Arabie saoudite et la Turquie. Notamment en l'élargissant à d'autres groupes et en la rendant «indépendante» financièrement et politiquement des puissances étrangères, selon Haytham Manna, un opposant au gouvernement syrien et l'un des co-organisateurs de la conférence. L'Egypte a organisé cette «conférence élargie des forces de l'opposition syrienne dont l'objectif est de définir une vision représentant le spectre le plus large possible de l'opposition syrienne». Environ 150 représentants de différents groupes syriens ont assisté au discours d'ouverture dans un hôtel du Caire par le ministre égyptien des Affaires étrangères, Sameh Shoukry. Cette conférence «est juste un point de départ, nous allons travailler ensemble pour faire transmettre votre message et votre vision pour une solution politique à travers la Syrie mais aussi le monde entier», a dit M. Shoukry. Il y a deux semaines, M. Manna avait dit attendre plus de 200 représentants de l'opposition civile et militaire «arabe, kurde et de toutes les confessions». Il avait alors indiqué que la conférence devait «élire un comité politique, adopter une feuille de route et une charte politique» pour un regroupement qui s'appellerait l'opposition nationale syrienne. M. Manna avait promis le 23 mai que cette Conférence du Caire donnerait naissance à une opposition «totalement différente» de l'actuelle coalition, une nouvelle opposition «syro-syrienne à 100%, financée par nous-mêmes, téléguidée par personne avec un ordre du jour purement syrien». «Nous sommes prêts à négocier avec une délégation du gouvernement syrien sur la base du communiqué de Genève, c'est-à-dire sur la base du transfert de tous les pouvoirs militaires et civils sans exception à un gouvernement transitoire», avait-il ajouté. Il faisait référence à un document de juin 2012 signé par les grandes puissances comme plan de règlement politique du conflit, mais qui est depuis resté lettre morte. La conférence du Caire intervient au lendemain d'une série de bombardements par la coalition dirigée par les Etats-Unis visant le groupe autoproclamé «Etat islamique» (EI/Daech) dans le nord de la Syrie pour la première fois au coeur d'une bataille opposant ce groupe ultra-fondamentaliste à leurs rivaux de la rébellion, dont Al-Qaïda.

APS

PROCESSUS DE PAIX

La République tchèque disposée à accueillir des pourparlers israélo-palestiniens

La République tchèque est disposée à accueillir des pourparlers entre Israéliens et Palestiniens afin de relancer le processus de paix, a déclaré dimanche le ministre tchèque des Affaires étrangères, M. Lubomir Zaoralek.

Le chef de la diplomatie tchèque, cité lundi par la presse locale, a noté que les deux parties devraient s'impliquer davantage en faveur de la paix, précisant que les colonies de peuplement israéliennes en territoire palestinien sont un problème fondamental du conflit. M. Zaoralek, effectuée une visite

de travail de trois jours en Israël et dans la bande de Gaza. Il s'est rendu dimanche dans la bande de Gaza, devenant ainsi le pre-



à toujours entretenu des relations excellentes avec les Palestiniens, soutient le droit de ces derniers à un Etat indépendant.

mier ministre tchèque des Affaires étrangères à s'y rendre depuis la création de la République tchèque indépendante. Il s'est dit choqué de la situation dans la bande de Gaza et a fait savoir qu'il en discuterait avec le Premier ministre israélien Benjamin Netanyahu. Il a visité une zone particulièrement touchée par l'agression israélienne et a discuté avec des habitants.

La République tchèque, qui

CONFLIT AU YÉMEN

Le président Hadi exclut une réconciliation avec les Houthis à Genève

Le président yéménite en exil, Abd Rabbo Mansour Hadi, a déclaré exclure une réconciliation avec les rebelles houthis aux pourparlers de paix prévus à partir de dimanche à Genève sous l'égide de l'ONU. «Il n'y aura pas de négociations. Ce sera juste une discussion sur la mise en oeuvre de la résolution 2216 du Conseil de sécurité de l'ONU», a déclaré le président, en exil en Arabie saoudite, dans une interview diffusée lundi par la chaîne de télévision satellitaire Al-Arabiya. Le gouvernement en exil de M. Hadi et les rebelles houthis ont confirmé leur participation, en principe sans conditions, aux pourparlers de Genève pour tenter de mettre fin au conflit dans leur pays.

A la question de savoir si les pourparlers de Genève porteraient sur une réconciliation avec les Houthis, M. Hadi a répondu: «absolument pas». La résolution 2216, adoptée en avril, impose un embargo sur les armes aux rebelles, exige le retrait de ces militaires de toutes les villes et régions conquises et la remise de l'armement lourd dont ils se sont emparés.

Partis de Saada, leur fief dans le nord du Yémen, les Houthis ont pris le contrôle de la capitale en septembre 2014, puis de vastes régions du nord, de l'ouest et du centre, avant d'avancer vers le sud, poussant M. Hadi à fuir Aden (Sud), où il s'était réfugié, pour s'exiler en Arabie saoudite.

Ryadh a alors pris la tête d'une coalition arabe qui a lancé le 26 mars une campagne de frappes aériennes contre les rebelles, soutenus par des militaires yéménites, pour les empêcher de prendre le contrôle de l'ensemble du Yémen.

PUBLICITE

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Wilaya de Médéa
Daïra d'El-Azizia
Commune d'El-Azizia
N.I.F. : 0 984 2636 50255 19

AVIS D'INFRUCTUOSITE

Le Président de l'Assemblée Populaire Communale de la commune d'El-Azizia, informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'Appel d'Offre National Restreint N° 01/2015 portant sur la **REALISATION DU CHEMIN COMMUNAL RELIANT LA ROUTE NATIONALE N°08 ET FRACTION BELHAL SUR UNE DISTANCE DE 720 ML**, publié aux quotidiens nationaux ElMakam (en langue arabe) et DK News (en langue française) du 19/04/2015.

Que ce dernier est déclaré infructueux. Une seule offre pré qualifiée techniquement est ce conformément aux dispositions de l'article 44 du décret présidentiel n°10 -236 modifié et complété portant réglementation des marches publics.

DK NEWS

Anep : 329 882 du 09/06/2015



Une délégation du Conseil de la Nation en visite au siège de l'OTAN à Bruxelles

Une délégation du Conseil de la Nation effectuera aujourd'hui une visite au siège de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord (Otan) à Bruxelles (Belgique), a indiqué lundi un communiqué du Conseil.

La visite de la délégation algérienne composée de parlementaires et d'académiciens, intervient à l'invitation du département de la diplomatie publique relevant de l'organisation en coordination avec les services du ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale.

La délégation du Conseil de la nation comprend MM. Abdelhamid Tekis et Djamel Said. Le département de la diplomatie publique de l'Otan organise ce genre de rencontres dans le cadre des politiques d'ouverture sur l'environnement en vue de promouvoir les questions liées au dialogue méditerranéen et expliquer les politiques et missions de l'Otan, conclut le communiqué.

L'ONU appelle à inclure la préservation des océans dans les stratégies de développement durable

Le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, a souligné lundi, à l'occasion de la Journée mondiale de l'océan, le lien interdépendant entre le développement durable, la lutte contre le changement climatique et la préservation des océans.

«Les océans sont une composante fondamentale de l'écosystème terrestre, et des océans sains sont essentiels à une planète en bonne santé», a déclaré le chef de l'ONU dans un message, ajoutant que deux personnes sur cinq vivent à proximité des côtes et trois sur sept dépendent des ressources marines et côtières pour subsister. Cette Journée est organisée chaque année le 8 juin pour rappeler l'importance des océans dans la vie quotidienne des individus, informer le public quant à l'impact des actions humaines sur l'océan et mobiliser les populations du monde sur un projet de gestion durable des océans.

Le thème de cette édition 2015, «Océan sain, planète saine», vise à mettre l'accent sur la pollution engendrée par les matières plastiques, qui provoque une dégradation très lente, affectant les cours d'eau pour de nombreuses années et à également des conséquences sur la santé des animaux aquatiques.

Compte tenu de leur importance pour la santé de la planète et la prospérité de ses habitants, M. Ban a rappelé dans son message que les océans occupent une place centrale dans la stratégie



pour un développement durable en cours d'élaboration par la communauté internationale, y compris dans les nouveaux objectifs de développement durable visant à orienter la lutte mondiale contre la pauvreté pour les 15 années à venir.

«Nos océans régulent le climat et re-minéralisent les nutriments par des cycles naturels, tout en fournissant un vaste ensemble de services, dont des ressources naturelles, de la nourriture et des emplois, qui bénéficient à des milliards de personnes», a poursuivi le Secrétaire général.

Les changements climatiques d'origine humaine sont en partie responsables du réchauffement des océans, a-t-il poursuivi, soulignant que le niveau des mers monte et a des effets dévastateurs sur les populations vulnérables, en particulier celles des petits Etats insulaires en développement. «Du fait qu'ils absor-

bent de grandes quantités de gaz à effet de serre, les océans s'acidifient. Les écosystèmes océaniques se dégradent. Les coraux, où la vie marine foisonne, souffrent de blanchiment et meurent sous l'effet de la hausse des températures», a déploré M. Ban.

Le Secrétaire général a par ailleurs salué les efforts déployés par les gouvernements pour conclure cette année des accords historiques sur le changement climatique et l'élimination de la pauvreté, ajoutant qu'ils ne pourront y parvenir que s'ils prennent en compte le rôle essentiel des océans. «Les océans sont vastes, mais leur capacité à résister aux dommages d'origine humaine est limitée. En cette année, que nous espérons décisive, nous devons nous engager à profiter du cadeau que représentent les océans de manière pacifique, équitable et durable de génération en génération», a dit M. Ban. **APS**

PUBLICITÉ

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
WILAYA DE BLIDA
DAIRA DE BLIDA
COMMUNE DE BLIDA

AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL RESTREINT N° 395/2015

La Commune de Blida lance un avis d'appel d'offres national restreint pour :
**AMENAGEMENT ET CONFORTEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE
DAHMANE BEN ACHOUR-WILAYA DE BLIDA**

Le présent avis d'appel d'offres est destiné aux entreprises titulaires d'un certificat de qualification et de catégorie deux (02) et plus dans le domaine de bâtiment (activité principale) en cours de validité, et ayant réalisé des travaux de confortement similaires, contre paiement des frais de tirage fixés à 1 000,00 DA

Les entreprises intéressées peuvent retirer le cahier des charges auprès la Commune de Blida a Avenue Tayab El Djoghli.

Les soumissionnaires doivent présenter leurs offres accompagnées des documents légalisés et en cours de validité exigés par la réglementation en vigueur à savoir :

A-L' offre technique comprendra :

- 01- Instruction aux soumissionnaires paraphée et signée.
- 02- Déclaration à soumettre dûment signée par la personne habilitée.
- 03- Déclaration de probité paraphée et signée.
- 04- Registre de commerce immatriculé (copie légalisée).
- 05- carte d'immatriculation fiscale (copie légalisée)
- 06- certificat de qualification et de catégorie deux (02) et plus dans le domaine de bâtiment (activité principale) en cours de validité (copie légalisée)
- 07- les bilans de l'entreprise des trois (03) dernières années et doivent être visés par un commissaire au compte (copie légalisée).
- 08- Extrait de rôle en règle avec les services fiscaux (copie légalisée).
- 09- Attestations de mises à jour CNAIS, CASNOS (copies légalisées), CACOBATHP (copie originale) en cours de validité.
- 10- Extrait du casier judiciaire du signataire du dossier en cours de validité (copie originale).
- 11- Liste des moyens matériels destinés à l'exécution du projet (avec les pièces justificatives carte grise accompagnée avec des factures d'achats, police d'assurance en cours de validité contrat de location notarié à moins de 03 mois)
- 12- Liste du personnel clés avec diplôme et toutes pièces justifiant l'appartenance du personnel à l'entreprise.
- 13- Références professionnelles (attestations de bonne exécution fournies par le maître de l'ouvrage public pour les travaux similaires (copies légalisées).
- 14- Délais et planning des travaux.
- Attestation de dépôt des comptes sociaux
- Le numéro d'identification statistique NIS

B- L'offre financière comprendra :

- 1-lettre de soumission dûment signée.
- Bordereau des prix unitaires paraphé et signé.
- Devis quantitatif et estimatif paraphé et signé.

Les offres doivent être scindées en deux (02) enveloppes distinctes, l'une contenant l'offre technique et marquée (offre technique) et l'autre contenant l'offre financière et marquée (offre financière). Les deux offres seront mises sous pli extérieur portant la mention :

**SOUSSION : AMENAGEMENT ET CONFORTEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE
DAHMANE BEN ACHOUR-WILAYA DE BLIDA-
-A NE PAS OUVRIR-**

Les offres doivent être déposées au niveau de la : **Commune de Blida a Avenue Tayab Djoghli (Bureau des Marchés).**

La date pour le dépôt des offres et l'heure limite avant 12H00 au 15ème jour à compter de la date de la première parution du présent avis dans la presse nationale ou le BOMOP.

Les offres resteront valides pendant 03 mois augmentées de la durée de préparation des offres. Les soumissionnaires sont cordialement invités à assister à la séance d'ouverture des plis qui s'effectuera le dernier jour de dépôt des offres à 14 heures au siège Commune de Blida.

(Au cas où ce jour coïncide avec un jour férié, l'ouverture des plis aura lieu le jour ouvrable qui suit à la même heure).

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE TIZ-OUZOU
DIRECTION DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS
NIE 02 / 09/06/2015

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°..... 08 /2015

La Direction de la Jeunesse et des Sports de Tizi-Ouzou, lance un avis d'appel d'offres national restreint pour : **Subvention Pour la Réalisation D'un Parc Omnisport à AZAZGA (reste à réaliser).**

LOT N°01 : Gros oeuvres, Clôture et Aménagement extérieur (cote RN12).
LOT N°02 : Passerelles Des Tribunes Est En Chapepe Métallique.
LOT N°03 : Travaux D'électricité Au Niveau Du Stade AZAZGA.

Pour le lot N° 01 : Les entreprises de réalisation en tous corps d'état ayant la qualification Professionnelle en cours de validité catégorie III ou plus activité principale bâtiment.

Pour le lot N° 02 : Les entreprises de réalisation en tous corps d'état ayant la qualification Professionnelle en cours de validité catégorie II ou plus activité principale bâtiment ayant le code de la charpente métallique et ayant déjà réalisé une passerelle.

Pour le lot N° 03 : Les entreprises de réalisation en tous corps d'état ayant la qualification Professionnelle en cours de validité catégorie I ou plus dans le domaine du bâtiment ayant le code de l'électricité.

Les entreprises intéressées peuvent retirer le cahier des charges auprès de la Direction de la Jeunesse et des Sports site au stade du 1er Novembre de Tizi-Ouzou.

Les soumissionnaires doivent présenter leurs offres sous double enveloppes anonymes comportant chacune deux plis fermés composés d'une offre technique et d'une offre financière.

N.B : Les entreprises peuvent soumissionner pour un ou plusieurs lots.

L'offre technique comprendra :

- Déclaration à soumettre renseignée, signée, cachetée et datée.
- Certificat de qualification et de classification en cours de validité catégorie III ou plus activité principale bâtiment pour lot N° 01 - catégorie II ou plus activité principale bâtiment ayant le code de la charpente métallique et ayant déjà réalisé une passerelle pour lot N°02 et catégorie I ou plus dans le domaine du bâtiment ayant le code de l'électricité pour le lot N° 03.
- Statut de l'entreprise.
- Registre de commerce authentifié par le CNRC.
- Référence bancaire et bilan financier de l'entreprise des trois dernières années dûment authentifiés par le commissaire aux comptes ou services d'impôts.
- Moyens humains dûment justifiés par les affiliations CNAIS ou déclarations annuelles des salariés -> diplôme.
- Moyens matériels dûment justifiés par les cartes grises, contrat de locations notariées ou facture d'achat.
- Références professionnelles de l'entreprise dûment authentifié justifié par des attestations de bonnes exécutions dans le domaine.
- Pièces fiscales et parafiscales (extrait de rôles séparé ou avec échéancier de paiement pour soumission CNAIS, CASNOS, CACOBATHP, CIP) en cours de validité.
- Extrait du casier judiciaire du gérant N°03 (original) en cours de validité.
- Attestation de dépôt légal des comptes sociaux, pour les sociétés commerciales dotées de la personnalité morale de droit algérien.
- Déclaration de probité, renseignée, signée, cachetée et datée.
- Le numéro d'identification fiscale (NIS).
- Délais et planning de réalisation.
- Cahier des charges dûment signé, daté, cacheté et paraphé avec la mention «a et accepté»

-L'offre financière comprendra :

- Lettre de soumission
- Bordereau des prix unitaires
- Devis quantitatif et estimatif

Ces documents doivent être renseignés, datés signés, et cachetés.

Les offres doivent être déposées sous double enveloppes distinctes fermées et cachetées, une comportant la mention « offre technique » et l'autre « offre financière », l'ensemble déposé dans une enveloppe anonyme portant la mention : « Appel d'offre national restreint N°...../ 2015 Pour la Réalisation D'un Parc Omnisport à AZAZGA (reste à réaliser) Lot N° » A ne pas ouvrir.

La durée de préparation des offres est fixée à 21 jours, à compter de la première publication dans le BOMOP ou la presse.

Les offres doivent être déposées le jour correspondant au dernier jour de la durée de préparation des offres à dix heures (10h) si, ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

Les offres doivent être déposées auprès de la Direction de la Jeunesse et des Sports de la wilaya de Tizi-Ouzou site au stade 1er Novembre.

La séance d'ouverture des plis des offres techniques et financières aura lieu le même jour à dix heures (10h) au siège de la Direction de la Jeunesse et des Sports site au stade du 1er Novembre de Tizi-Ouzou, les soumissionnaires sont invités à y assister.

La durée de validité de l'offre est fixée à 21 jours augmentée de (03) mois à compter de la date d'ouverture des plis.



 الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
 وزارة الأشغال العمومية
 REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
 MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS

مديرية الأشغال العمومية
 ولاية عين النطفي
 مصلحة استغلال وصيانة المنشآت القاعدية
 الرقم: / م / ص م ق / م ا ع / 2015

DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS
 DE LA WILAYA DE AIN DEFLA
 SERVICE DE L'EXPLOITATION ET DE L'ENTRETIEN DES INFRASTRUCTURES DE BASE
 N° ... 2374 /2015

MISE EN DEMEURE N°01

- Vu la notification du marché par ODS n°01 en date du 22/03/2015
- Vu nos envois N°1493/2015 du 13/04/2015, N°1769/2015 du 03/05/2015 et N°2048/2015 du 18/05/2015 portant le démarrage des travaux du lot n° 04.

Et Suite au retard considérable accusé dans le démarrage des travaux de **Lot N°04 :- Fourniture et pose de 8.70 km de glissière e béton sur RN** objet du **Marché N° 23/2015 du 09/02/2015**, l'entreprise **ETP KOUADRI MBAREK** sise à SETIF est mise en demeure dans les **vingt quatre (24h) heures** à compter de la publication du présent avis sur les quotidiens nationaux et dans le BOMOP pour :

- Entamer les travaux.

Faute de quoi, des mesures coercitives prévues par la réglementation en vigueur seront tenues à l'encontre de l'entreprise notamment la résiliation du marché aux torts exclusifs de l'entreprise.

Rue Khilaf Mohamed, Ain Defla Tel : 027 59 01 43 - 027 59 12 43 Fax : 027 59 13 32E-mail : oindefla@mtsp.gov.dz
 Site Web : www.mtp.gov.dz

DK NEWS Anep : 329 887 du 09/06/2015

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
 MINISTERE DE L'HABITAT,
 L'URBANISME ET DE LA VILLE.
 DIRECTION DES
 EQUIPEMENTS PUBLICS DE LA
 WILAYA DE TIZI-OUZOU,
 N° / DEP / SCSOR / 452 2015

MISE EN DEMEURE N° 01

- Vu le marché de réalisation N° 2013/622/331 en date du 26/12/2013.
- Vu le délai de réalisation relatif au projet **Quinze** Mois.
- Vu l'ordre de service de démarrage du 26/12/2013.
- Vu la mise en demeure du Subdivisionnaire du logement et équipements publics du 10/05/2015, notifiée à l'entreprise le 12/05/2015.
- Vu le procès verbal de constat du 20/05/2015
- Vu les différents procès verbaux du chantier

L'entreprise **SPA ECOTEH ALGER**, élisant domicile **EL HARRACH**, titulaire du marché relatif à la Réalisation d'un lycée **800/200R à IFLISSEN, Daira DE TIGZIRT, Wilaya de Tizi-Ouzou, Lot N° 01: Bloc pédagogique- chauffage central- aménagement extérieur (tranche ferme)**, visé par le comité des marchés de la wilaya sous numéro **593** en date du **11/12/2013**, visé par le contrôleur financier sous le numéro **4461** en date du **26/12/2013** et approuvé par le maître de l'ouvrage sous le numéro **2013/622/331** en date du **26/12/2013**, est mise en demeure à renforcer le chantier en moyens humains et matériels, activer la cadence des travaux et actualiser le planning d'exécution. Un délai de 10 jours est accordé à l'entreprise de s'y conformer à partir de la première parution de la présente mise en demeure sur le BOMOP ou les quotidiens nationaux.

Faute de quoi les mesures coercitives prévues par la réglementation en vigueur vous seront appliquées.

DK NEWS Anep : 329 850 du 09/06/2015

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
 Direction des Transports De la Wilaya de Ouargla
 Adresse : La zone des équipements Publics Ouargla
 N.I.F: 099030019108136

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°: 04/D.T/2015

La Direction des Transports de la wilaya de Ouargla lance un appel d'offres national restreint pour la réalisation du Lot (04) : revêtement des passages mécanique de la gare en béton bitumineux.

Les entreprises qualifiées aux travaux publique "activité principale" ayant la catégorie 03 et plus intéressées par le présent avis d'appel d'offres national restreint peuvent retirer le cahier des charges auprès du siège de la Direction des Transports de la wilaya de Ouargla. Les offres doivent être remises sous un seul pli fermé et anonyme et ne porte à l'extérieur que la mention suivante:

A monsieur le Directeur des transports de la wilaya de Ouargla
 Appel d'offres national restreint N°:04/D.T/2015
 Réalisation d'une Gare Routière Type "A" à Touggourt
 Lot (04) : revêtement des passages mécanique de la gare en béton bitumineux
 « A ne pas ouvrir »

Ce pli doit contenir l'enveloppe de l'offre technique et l'enveloppe de l'offre financière.

* **Offre technique** : comprenant la pièce suivante :

- 1- Déclaration à souscrire dûment renseignée, signée, datée et portant le cachet du soumissionnaire.
- 2- Déclaration de probité dûment remplie, signée, datée et portant le cachet du soumissionnaire.
- 3- Le cahier des charges rempli, signée, datée et portant le cachet du soumissionnaire
- 4- Copie du certificat de qualification et classification professionnelles aux travaux publique "activité principale" ayant la catégorie 03 et plus en cours de validité à la date d'ouverture des plis.
- 5- Copie du registre de commerce.
- 6- Copie du statut pour personne morale
- 7- Copie de l'attestation de dépôt des comptes sociaux de l'année 2013 pour personne morale.
- 8- Copie de la carte d'immatriculation fiscale.
- 9- Copie de la mise à jour CNAS en cours de validité à la date d'ouverture des plis accompagnée d'un échéancier de paiement en cas de dette.
- 10- Copie de la mise à jour CASNOS en cours de validité à la date d'ouverture des plis accompagnée d'un échéancier de paiement en cas de dette.
- 11- Copie de la mise à jour CACOBTPH en cours de validité à la date d'ouverture des plis accompagnée d'un échéancier de paiement en cas de dette.
- 12- Copie de l'extrait de rôle apuré en cours de validité à la date d'ouverture des plis accompagnée d'un échéancier de paiement en cas de dette.
- 13- Copie du casier judiciaire du gérant en cours de validité à la date d'ouverture des plis.
- 14- Les projets réalisés par le soumissionnaire durant les cinq (05) années suivantes (2010, 2011, 2012, 2013, 2014) avec des justifications (copies d'attestation de bonne exécution portant les informations suivantes le montant, l'année de réalisation, l'objet des travaux).
- 15- Les moyens (matériels) avec des justifications copies : (carte d'immatriculation, facture, attestation d'assurance).
- 16- Les moyens humains avec des justifications copies : (attestation d'affiliation établie durant l'année 2014 ou 2015, diplôme).
- 17- Planning de réalisation des travaux suivant le délai proposé.
- 18- Les Bilans fiscaux des années (2011-2012- 2013) copies.

Ces pièces sont mises dans une enveloppe fermée et cachetée ne porte à l'extérieur que la mention suivante:

Offre technique
 Appel d'offres national restreint N°:04/D.T/2015
 Réalisation d'une Gare Routière Type "A" à Touggourt
 Lot (04) : revêtement des passages mécanique de la gare en béton bitumineux

* **Offre financière** : comprenant les pièces suivantes :

- 1- Lettre de soumission bien renseignée, signée, datée et portant le cachet du soumissionnaire.
- 2- Bordereaux des prix unitaires rempli, signé, daté et portant le cachet du soumissionnaire.
- 3- Devis Quantitatif et estimatif rempli, signé, daté et portant le cachet du soumissionnaire.

Ces pièces sont mises dans une enveloppe fermée et cachetée ne porte à l'extérieur que la mention suivante:

Offre financière
 Appel d'offres national restreint N°:04/D.T/2015
 Réalisation d'une Gare Routière Type "A" à Touggourt
 Lot (04) : revêtement des passages mécanique de la gare en béton bitumineux

- Les offres doivent être déposées au niveau du siège de la direction des transports de la wilaya d'Ouargla sise à la zone des équipements publics Ouargla.
- La durée de préparation des offres est fixée à (15) jours à compter de la première parution du présent avis dans le BOMOP ou les quotidiens nationaux.
- La date de dépôts des offres est fixée: le dernier jour de la durée de préparation des offres jusqu'à (12 h 00) du matin, au cas ou ce jour coïncide avec un week-end ou un jour férié la durée de préparation des offres se prolonge au jour ouvrable qui suit.
- Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant la durée de préparation des offres augmentée de trois (03) mois.
- Les soumissionnaires sont invités à assister à la séance d'ouverture des plis qui aura lieu le dernier jour de la durée de préparation des offres à 15 h 00 au siège de la Direction des Transports de la wilaya de Ouargla, au cas ou ce jour coïncide avec un week-end ou un jour férié l'ouverture des plis aura lieu le jour ouvrable qui suit à la même heure.

DK NEWS Anep : 329 912 du 09/06/2015

PROGRAMME DU JOUR

TF1

06:25 Culture Infos : TFou
 08:25 Autre : Météo
 08:30 Culture Infos : Téléshopping
 09:20 Autre : Météo
 09:25 : Au nom de la vérité
 09:55 : Au nom de la vérité
 10:25 Série TV : Petits secrets entre voisins
 11:20 Série TV : Petits secrets entre voisins
 11:55 Culture Infos : Petits plats en équilibre
 12:00 Autre : Les douze coups de midi
 12:50 Culture Infos : L'affiche du jour
 13:00 Autre : Journal
 13:40 Culture Infos : Petits plats en équilibre
 13:45 Culture Infos : Histoire d'un rêve
 13:50 Autre : Météo
 13:55 : Les feux de l'amour
 15:10 : A la dérive : l'histoire vraie d'Ashley Phillips
 17:00 Autre : L'addition, s'il vous plaît
 18:00 Autre : Bienvenue à l'hôtel
 19:00 Autre : Money Drop
 19:55 Autre : Météo
 20:00 Autre : Journal
 20:30 Culture Infos : My Million
 20:35 Autre : Météo
 20:40 Série TV : Nos chers voisins
 20:45 Série TV : Pep's
 20:55 Série TV : Forever
 21:45 Série TV : Forever
 22:40 Série TV : Forever
 23:30 Série TV : Forever

2

06:25 Culture Infos : Point route
 06:30 Autre : Journal
 06:35 Culture Infos : Télématin
 06:57 Autre : Météo 2
 07:00 Autre : Journal
 07:10 Culture Infos : Télématin (suite)
 08:00 Autre : Journal
 08:10 Culture Infos : Télématin (suite)
 09:05 Culture Infos : Dans quelle éta-gère
 09:10 : Des jours et des vies
 09:30 : Amour, gloire et beauté
 09:55 Culture Infos : C'est au programme
 10:50 Autre : Météo outremer
 10:55 Autre : Motus
 11:25 Autre : Les Z'amours
 12:00 Autre : Tout le monde veut prendre sa place
 12:55 Autre : Météo 2
 13:00 Autre : Journal
 13:50 Culture Infos : Image du jour : 24 Heures du Mans
 13:51 Autre : Météo 2
 13:54 Culture Infos : Consomag
 13:55 Culture Infos : Expression directe
 14:00 Culture Infos : Toute une histoire
 15:15 Culture Infos : L'histoire continue
 15:45 Culture Infos : Comment ça va bien !
 16:45 Culture Infos : Comment ça va bien !
 17:15 Culture Infos : Dans la peau d'un chef
 18:15 Autre : Joker
 18:50 Autre : N'oubliez pas les paroles
 19:25 Autre : N'oubliez pas les paroles
 19:55 Autre : Météo 2
 20:00 Autre : Journal
 20:40 Série TV : Parents mode d'emploi
 20:41 Série TV : Parents mode d'emploi
 20:42 Culture Infos : Rue de la formation
 20:43 Culture Infos : Image du jour : Rugby Top 14
 20:44 Culture Infos : Alcaline l'instant
 20:50 Autre : Le village préféré des Français
 20:55 Autre : Météo 2
 20:57 Culture Infos : Retour en terre inconnue
 23:40 Culture Infos : Toute ma vie j'ai rêvé...

3

06:00 Autre : EuroNews
 06:45 Culture Infos : Ludo
 06:46 : Le petit dinosaure
 07:08 : Le petit dinosaure
 07:34 : Marsupilami
 08:02 : Les lapins crétins : invasion
 08:08 : Les lapins crétins : invasion
 08:15 : Les lapins crétins : invasion
 08:26 : Les lapins crétins : invasion
 08:32 : Les lapins crétins : invasion
 08:38 : Les lapins crétins : invasion

08:45 : Peanuts
 08:50 Culture Infos : Dans votre région (1ère partie)
 09:50 Culture Infos : Dans votre région (2e partie)
 10:45 Culture Infos : Consomag
 10:50 Culture Infos : Midi en France
 11:55 Autre : Météo
 12:00 Autre : 12/13 : Journal régional
 12:25 Autre : 12/13 : Journal national
 12:55 Culture Infos : Météo à la carte
 13:50 Sport : Cyclisme
 14:55 Autre : Questions au gouvernement
 16:10 Autre : Des chiffres et des lettres
 16:50 Autre : Harry
 17:25 Culture Infos : Un livre, un jour
 17:30 Autre : Slam
 18:10 Autre : Questions pour un champion
 19:00 Autre : 19/20 : Journal régional
 19:18 Autre : 19/20 : Edition locale
 19:30 Autre : 19/20 : Journal national
 19:58 Autre : Météo
 20:00 Culture Infos : Tout le sport
 20:15 Autre : Météo régionale
 20:20 : Plus belle la vie
 20:50 : Marge d'erreur
 22:25 Autre : Météo
 22:28 Culture Infos : Parlons passion, en quelques mots
 22:30 Autre : Grand Soir 3
 23:10 Culture Infos : Le divan de Marc-Olivier Fogiel

CANAL+

06:15 Cinéma : La vie sans truc
 06:40 Cinéma : 30 minutes par jour
 06:50 Autre : Zapping
 06:55 Autre : Le Before du grand journal
 07:22 Autre : La météo
 07:25 Autre : Le petit journal
 07:50 Autre : Les Guignols de l'info
 08:02 Autre : La météo
 08:04 : Zapsport
 08:05 Série TV : Burning Love
 08:30 Cinéma : Grace de Monaco
 10:10 Autre : L'intégrale du zapping
 10:45 Cinéma : Destination Love
 12:20 Culture Infos : La nouvelle édition
 12:45 Culture Infos : La nouvelle édition, 2e partie
 14:05 Série TV : Vikings
 14:50 Série TV : Vikings
 15:35 Culture Infos : Spécial investigation
 16:30 Cinéma : Nevermind
 16:35 Cinéma : Deux jours, une nuit
 18:10 Autre : Connasse
 18:12 Autre : Connasse
 18:15 Autre : Le Before du grand journal
 18:45 Autre : Le JT
 19:05 Autre : Le grand journal
 20:05 Autre : Le grand journal, la suite
 20:25 Autre : Le petit journal
 21:00 Cinéma : Boyhood
 23:42 Culture Infos : Plateau cinéma indépendant
 23:43 Cinéma : Palo Alto

M

06:00 Autre : M6 Music
 07:00 Autre : Météo
 07:05 : Les blagues de Toto
 07:20 : La maison de Mickey
 07:45 : Princesse Sofia
 08:10 : Sammy & Co
 08:20 : Alvin!!! et les Chipmunks
 08:35 : Alvin!!! et les Chipmunks
 08:45 Autre : Météo
 08:50 Culture Infos : M6 boutique
 10:00 : La saveur du grand amour
 11:45 Série TV : Dr Emily Owens
 12:40 Autre : Météo
 12:45 Autre : Le 12.45
 13:05 Série TV : Scènes de ménages
 13:40 Autre : Météo
 13:45 : Le bal de fin d'année
 15:45 : Le testament secret
 17:40 Autre : Les reines du shopping
 18:50 Série TV : En famille
 19:40 Autre : Météo
 19:45 Autre : Le 19.45
 20:10 Série TV : Scènes de ménages
 20:55 Autre : L'amour est dans le pré
 22:15 Autre : L'amour est dans le pré
 23:40 Culture Infos : Nouveau look pour une nouvelle vie

La sélection

20h55

Forever

TF1



Résumé

Jo et Isaac Monroe paissent la soirée dans un club punk-rock lorsque le corps momifié d'une femme a été découvert dans l'un des murs de l'établissement. D'après les premières constatations, la victime serait décédée d'une overdose dans les années 1980. Or, lorsque la jeune femme avait disparu, Eddie Warsaw, son petit ami, avait été condamné pour meurtre, malgré l'absence de corps. Depuis,

celui-ci n'a jamais cessé de clamer son innocence. Henry prouve que, contrairement aux conclusions d'alors, la guitare d'Eddie ne peut pas être l'arme du crime. Accompagné par Jo, il interroge les témoins de l'époque...

2

20h45

Retour en terre inconnue

Résumé

Depuis dix ans, les équipes de Rendez-vous en terre inconnue parcourent la planète, à la rencontre des peuples autochtones. Au total, vingt invités ont accepté de tenter l'aventure, les yeux bandés, et ont partagé le quotidien de ceux que les Nations Unies appellent «la mémoire de l'humanité». Cinq ans après, Marianne James, Virginie Efra et Frédéric Michalak revivent, en plateau, les meilleurs moments de leur périple et partagent leurs souvenirs. Des équipes sont également retournées en Indonésie, en Mongolie et au Vietnam, pour prendre des nouvelles des familles.



3

19h30

Marge d'erreur

Résumé

Bouleversée d'avoir fait acquitter un meurtrier qu'elle croyait innocent, une avocate décide de le traquer pour le confondre.



CANAL+

20h55

Boyhood

Résumé

De 6 ans à 18 ans, la vie de Mason un jeune garçon vivant à Austin, Texas, avec sa mère et sa sœur aînée dans l'attente d'un père absent...



M

20h50

Nos jours heureux

Résumé

Pour la première fois directeur d'une colonie de vacances d'été, il est confronté à des animateurs plus ou moins pros, sans compter les petits et grands maux des adorables et intenable gamins.



CYCLISME

La sélection algérienne juniors remporte le Prix de la ville de Tunis

La sélection algérienne de cyclisme (juniors) a remporté dimanche à Tunis le Prix de la ville de Tunis, disputé à l'avenue Habib-Bourguiba, a-t-on appris dimanche auprès de la Fédération algérienne de cyclisme (FAC). Cette course a été organisée dans le cadre du tournoi de l'amitié auquel étaient également présentes des sélections libyenne seniors et tunisienne espoirs ainsi que de 11 équipes des différentes régions de Tunisie.

La sélection algérienne a remporté ce titre grâce à Islam Mansouri, vainqueur de la course avec un chrono de 2h19:31, devant ses coéquipiers Hamza Yassine (2h20:17) et Oussama Mansouri (2h20:31). Ce tournoi s'est déroulé sous forme de deux courses: le Grand Prix de la Banque de l'Habitat, samedi au Belvédère et le Prix de la ville de Tunis, dimanche à l'avenue Habib-Bourguiba.

Sur un autre plan, la Fédération tunisienne organisera pour la première fois les finales nationales de vélos tout-terrain (VTT) pour toutes les catégories, qui seront disputées le 7 juin à la montagne de Hammamet.

NBA - FINALE/MATCH N.2 Cleveland bat Golden State 95 à 93

L'équipe de Cleveland est revenue à la hauteur de Golden State dans la finale NBA en gagnant le match N.2 95 à 93 en prolongation grâce à un «triple-double» de LeBron James, dimanche à Oakland. Les Cavaliers et les Warriors sont à égalité une victoire partout avant les deux prochains matches qui auront lieu mardi et jeudi à Cleveland. Les Cavaliers ont fait mentir ceux qui leur prédisaient une déroute dans cette finale depuis l'annonce vendredi de la grave blessure au genou gauche de Kyrie Irving. Ils ont étouffé les Warriors avec une défense agressive et intraitable qui a frustré la meilleure équipe de NBA et en particulier Stephen Curry, auteur d'une catastrophique 3 sur 13 au tir, dont un sur 9 à trois points. «King James» a terminé la rencontre avec 39 points, 16 rebonds et onze passes, soit le cinquième «triple-double» en finale NBA de sa carrière. Seal Magic Johnson en a plus avec huit. Les Cavaliers ont fait la course en tête à partir de la 2e période et ont compté jusqu'à onze points d'avance à trois minutes de la sirène, mais les Warriors ont arraché la prolongation. Contrairement à ce qui s'était passé dans le match N.1, Cleveland n'a pas perdu pied en prolongation et arraché une victoire historique, la première pour la franchise en finale NBA, et porteur d'espoir face à une équipe intraitable à domicile (quatre défaites cette saison).

«Après tout ce qu'on a traversé, après tout ce qu'ont dit beaucoup de gens qui ne croyaient plus en nous, cela fait du bien», a souligné James. «C'est un petit pas vers où on veut aller, mais on peut souffler maintenant», a souligné le double champion NBA qui espère à 30 ans offrir à Cleveland le premier titre NBA de son histoire.

CHAMPIONNAT D'ALGÉRIE D'ATHLÉTISME (HANDISPORT) De bonnes performances réalisées à Souk Etnine

Le championnat d'Algérie d'athlétisme handi-sport (Tous types de handicap), saison 2014-2015, organisé la semaine passée à Souk Etnine à Bejaia, a permis à plusieurs athlètes de réaliser de «grosses performances», à l'approche des Mondiaux de Doha, prévus en octobre prochain.

«La saison d'athlétisme s'est clôturée en apothéose sur plusieurs points surtout sur le plan technique ce qui nous donne beaucoup d'espoir en prévision des prochaines échéances internationales dont le championnat du monde de la discipline prévu au Qatar et qui est qualificatif aux Jeux Paralympiques de Rio-2016», a déclaré à l'APS le DTN-adjoint, Saad Saïd.

Les athlètes Mohamed Berrahal, Nassima Saïfi, Abdelatif Baka (GS Pétroliers), Bakhta Benalou, Oumessaad Louadjda et Samir Nouioua (Machaal Bir Mourad Rais) se sont, entre autres, illustrés lors du rendez-vous de Souk Etnine (Bejaia), en réalisant les meilleures performances de l'année 2015.

Le champion paralympique-2012, Berrahal (T51) a



particulièrement brillé, en remportant trois titres dont deux courses. Il a réalisé 19.61 au 100m (contre 21.11, ancien record), 40.08 au 200m (contre 41.17, ancien record) et un jet de 13.26m (contre 13.6m, pour l'ancien record).

De son côté, Nassima Saïfi (F57) a dominé le concours du poids avec un jet de 11.8m (ancien record 11.00m), alors que Baka (T12) n'a laissé aucune chance à ses adversaires au 800m, en s'adjugeant une nouvelle performance (1:49.00) contre son ancien record (1:50.02).

Les athlètes du Machaal Bir Mourad Rais ont également laissé leur empreinte sur le championnat d'Algérie de Bejaia, en réalisant de bons chronos, à l'image de

Bakhta Benalou (T13), auteur de 28.73 au javelot, Oumessaad Louadjda (F34) qui lancé son javelot à 17.11m, alors que le champion paralympique Samir Nouioua (T46) a remporté le 1500m et le 800m, respectivement, en 3:55.00 et en 1:54.00. Par équipes, le GSP a remporté la palme d'or, grâce à ses 88 titres, suivi de Aurès Batna (22 or), Machaal Bir Mourad Rais (21 or) et Amel Oran (20 or).

«Nous sommes très satisfaits des résultats enregistrés et de la bonne organisation du championnat national. C'était une opportunité d'effectuer une évaluation technique avant les prochains mondiaux, surtout que la compétition était la base sur laquelle une présélection élargie

d'athlètes de l'équipe nationale sera retenue pour préparer les prochaines échéances», a expliqué Saad. Le national de Souk Etnine (Bejaia) a enregistré une participation record de 427 athlètes issus de 61 clubs et s'est déroulé en présence de tous les entraîneurs nationaux et des membres du bureau exécutif dont le président de la Fédération, Rachid Haddad. «Il faut relever l'engagement tenu par les présidents de la ligue d'athlétisme de Bejaia (spécialisée ou handi-sport), respectivement Nouredine Medour et Djahid Maameri qui n'ont pas lésiné, avec leurs équipes, en moyens et efforts pour la réussite de la compétition. Il faut leur rendre hommage ainsi que aux bénévoles qui étaient au four et au moulin», a souligné le directeur de l'organisation sportive (DOS), Ait Saïd Mansour.

Une moyenne de cinquante athlètes ont été programmés chaque jour. Le championnat d'Algérie d'athlétisme handi-sport a été rehaussé par la présence de responsables de l'APC, DJS et APW de Béjaia qui ont tenu à encourager les participants.

Le CIO décide de suspendre sa participation et son financement à SportAccord

Le Comité international olympique (CIO) a décidé de suspendre sa participation et son financement à SportAccord, association qui regroupe 107 fédérations internationales, a annoncé dimanche le CIO. «Le CIO a décidé de suspendre sa participation et son financement à SportAccord», a déclaré à la presse le porte-parole Mark Adams, à l'issue de la première journée de la commission exécutive. La participation financière du CIO à SportAccord est de près de 300.000 dollars, se répartissant entre 132.000 dollars de contribution par an et 160.000 dollars d'aide à la lutte antidopage, en association avec l'Agence mondiale antidopage (AMA), a précisé le CIO. Cette décision de la commission exécutive intervient après la dé-



mission le 31 mai de l'Autrichien Marius Vizer de la présidence de SportAccord, six semaines après avoir vivement attaqué le président du CIO Thomas Bach. M. Vizer s'en était pris à M. Bach dans son discours d'ouverture du Congrès de SportAccord mi-avril à Sochi, l'accusant notamment de freiner les initiatives des fédérations internationales et critiquant la faible présence de ces dernières au sein du CIO. Suite à ces attaques, de nom-

breuses fédérations, menées par la Fédération internationale d'athlétisme et la Fédération internationale de tir, avaient annoncé leur retrait de SportAccord, et 15 fédérations dont la Fifa avaient signé une lettre dans laquelle elles se désolidarisent de SportAccord et de M. Vizer. Le CIO a précisé dimanche dans un communiqué qu'il «ne voulait pas que les athlètes propres souffrent d'une façon ou d'une autre de ce vide», car SportAccord joue un rôle important dans la lutte antidopage. «Nous offrons aux fédérations concernées tous les services et les conseils dans la lutte antidopage qui ont été offerts jusqu'à maintenant par SportAccord et financés par le CIO et l'Agence mondiale antidopage (AMA)», a précisé le CIO.

S o l u t i o n

Sudoku N°974

2	4	9	5	1	7	8	3	6		9	5	2	3	4	1	6	7	8		
3	7	5	6	2	8	4	9	1		4	1	3	8	7	6	2	9	5		
8	1	6	4	3	9	2	7	5		8	7	6	2	5	9	3	1	4		
9	3	7	2	5	4	6	1	8		6	9	8	7	3	5	1	4	2		
6	2	4	8	7	1	3	5	9		3	2	5	1	9	4	8	6	7		
5	8	1	9	6	3	7	4	2		1	4	7	6	2	8	9	5	3		
4	6	8	3	9	5	1	2	7	8	4	6	5	3	9	4	1	2	7	8	6
1	9	2	7	4	6	5	8	3	9	1	2	7	6	4	9	8	3	5	2	1
7	5	3	1	8	2	9	6	4	6	7	3	2	8	1	5	6	7	4	3	9
									4	1	5	2	9	8	6	7	3			
									7	3	8	6	5	1	9	4	2			
									6	9	2	4	3	7	1	5	8			
8	7	6	2	9	4	3	5	1	7	8	9	4	2	6	7	1	5	9	3	8
1	4	3	6	5	8	2	7	9	3	6	4	8	1	5	9	3	2	6	4	7
5	2	9	3	7	1	8	4	6	1	2	5	3	9	7	8	6	4	5	1	2
3	6	5	1	2	9	7	8	4				7	3	9	6	5	1	8	2	4
9	8	2	7	4	5	6	1	3				5	8	2	3	4	9	7	6	1
7	1	4	8	3	6	5	9	2				1	6	4	2	8	7	3	5	9
2	3	8	9	1	7	4	6	5				6	4	8	1	7	3	2	9	6
6	5	1	4	8	2	9	3	7				2	7	1	5	9	6	4	8	3
4	9	7	5	6	3	1	2	8				9	6	3	4	2	8	1	7	6

Mots Croisés N°974

SAUCISSONNER
 APPAREIL■OSER
 ISSOLEES■CVT■I
 ■N■NAITREREL
 AIS■GEMIBOL
 E■HIV■MIURNE■
 GYNECEEVE■AU■
 PERDUSI■ES■ME
 UT■R■LAD■CORS
 ■I■ALIDO■MOELL
 ONELYSEEN■MENE

Mots Fléchés N°974

PLAISANTERIE
 HAINE■OUIL■
 EVE■MO■BARIL
 NEUVIEME■EGO
 ORLANDO■TSAR
 MAE■AIDER■NE
 E.SALPE■AD■T
 NP■L■ERIGENT
 ALAIN■ELEVEE
 LUTZ■CREDIT■
 ETRECI■TINTE
 S■ESPOU■ESE■

Ligue 1 Mobilis

ES Sétif :

Walid Chenine et Adam Tobbal officiellement à l'ESS pour 2 saisons

Deux joueurs émigrés en France, Walid Chenine (24 ans) milieu offensif, et Adam-Abdelaziz Tobbal (19 ans) attaquant, ont signé dimanche soir, un contrat de deux saisons à l'ES Sétif, a appris l'APS lundi, auprès de la direction du club champion d'Algérie.

Ces deux premières recrues estivaes évoluaient, pour le premier, à l'US Colomiers, en National (3ème niveau de la hiérarchie du football en France), tandis que le second a joué dans les rangs des catégories jeunes du club anglais des Cottagers de Fulham (championship ou D2). Ce dernier a signé une licence Espoirs sous les couleurs des Aigles Noirs, a précisé le vice-président du club sétifien, Hassen Senoussaoui.

A une question relative à d'autres joueurs que l'ESS envisage de recruter durant l'intersaison, Senoussaoui a souligné que le «plus importants», à quelques jours du début de la phase de poules de la ligue des champions africains, est de garder les cadres et l'ossature de l'équipe, d'autant, a-t-il ajouté, que les recrutements sont limités à 5 éléments dont 3 seulement qualifiables pour la compétition continentale. S'agissant des deux

Faouzi du MO Béjaïa, Yaya et Rahal, le vice-président de l'Entente, sans démentir les informations faisant état de leur probable venue à Sétif, a indiqué qu'à «(sa) connaissance, le club n'a fait aucune déclaration officielle au sujet de leur recrutement». En revanche, a-t-il ajouté, le retour de l'international Abdelmoumene Djabou est «fort possible» vu qu'il s'agit d'un élément «formé à l'Entente, désormais libre de tout engagement, adoré par les supporters et qui n'a pas écarté la perspective de revêtir le maillot noir et blanc dès la prochaine saison, lorsqu'il aura récupéré de son opération au genou». Le président du Club Africain de Tunis «est dans son rôle lorsqu'il affirme que Djabou ne quittera pas la formation tunisienne, histoire de rassurer ses supporters, mais nous restons optimistes quant au retour de Djabou», conclut Senoussaoui.



MCE EULMA :

«Nous n'avons reçu aucune proposition pour Derrardja»



Le président intérimaire Abderrazak Harkat du MC El Eulma, club relégué en Ligue 2 professionnelle de football, a indiqué lundi que sa direction n'avait reçu «aucune proposition» pour le transfert de son attaquant Walid Derrardja. «Pour le moment, nous n'avons reçu aucune proposition, que ce soit d'ici ou de l'étranger, pour le transfert de Walid Derrardja. Jusqu'à preuve du contraire le joueur est toujours avec nous», a affirmé Harkat à l'APS. Auteur d'une saison remarquable avec la formation du «Babïa», Derrardja (24 ans) a terminé meilleur buteur de la Ligue 1 avec 16 buts, ce qui lui a valu une convocation pour le dernier stage de l'équipe nationale (31 mai-4 juin).

«A partir du moment où le club n'a rien reçu, je ne peux me prononcer sur l'avenir de Derrardja», a-t-il ajouté, laissant la porte ouverte à un éventuel transfert du meilleur attaquant en Algérie.

Parmi les clubs qui convoient Derrardja, il y a le MC Alger qui compte casser sa tirelire pour faire signer l'ancien buteur du NA Hussein Dey, toujours sous contrat avec le MCEE jusqu'en 2016. Le joueur, quant à lui, s'est dit «peu emballé» à l'idée de jouer en Ligue 2 de par son nouveau statut d'international.

Le MCEE a enregistré l'arrivée à la barre technique de l'entraîneur Chérif Hadjar, en remplacement du Français Jules Accorsi, appelé à occuper le poste de directeur technique sportif (DTS).

Qualifié pour la phase des poules de la Ligue des champions, le MCEE évoluera dans le groupe B, en compagnie des deux autres représentants algériens, l'ES Sétif (tenant du trophée) et l'USM Alger, ainsi que les Soudanais d'Al-Merreikh. Les Eulmis joueront la première journée en déplacement face à Al-Merreikh en match prévu entre le 26 et 28 juin.

MO BÉJAÏA :

Sendjak parmi les candidats pour la succession d'Amrani

Le porte-parole du MO Béjaïa (Ligue 1 algérienne de football), Farid Zizi, a affirmé lundi que l'ancien sélectionneur national, Nacer Sendjak figure parmi les candidats pour succéder à l'entraîneur Abdelkader Amrani.

«Sendjak fait partie d'une liste de candidats pour le poste d'entraîneur. Notre priorité est d'engager un technicien algérien, d'autant que l'expérience d'Amrani a été une réussite, même si la piste étrangère n'est pas à écarter», a affirmé à l'APS le dirigeant béjaïoui.

Pour sa deuxième saison en Ligue 1, le MOB a forcé l'admiration en terminant vice-champion derrière



l'ES Sétif, mais surtout en remportant la Coupe d'Algérie, aux dépens du RC Arbaâ (1-0), le 2 mai au stade Mustapha-Tchaker de Blida.

Amrani avait succédé au début de l'exercice 2013-2014 à Mourad Rahmouni, qui avait mené le MOB à

une accession historique en Ligue 1. Plusieurs noms sont cités par la presse pour la succession d'Amrani, à l'image de Djamel Menad, Mustapha Biskri, et autre Abdelkader Iaiche.

«Nous avons installé une commission, composée d'experts et d'entraîneurs

de football, qui aura à désigner le futur entraîneur, dont le nom sera approuvé ensuite par la direction», a précisé Zizi, soulignant que le nouvel entraîneur «sera connu cette semaine pour pouvoir entamer les préparatifs en vue de la saison prochaine.»

Enfin, le porte parole du MOB n'a pas omis de souhaiter bon courage à Amrani, qui vient de rejoindre la formation saoudienne d'Al Raed.

«Amrani a réalisé un excellent travail lors de son passage au MOB, avec à la clé une victoire historique Coupe d'Algérie. Nous lui souhaitons la réussite avec sa nouvelle équipe», a-t-il conclu.

CRB AIN FEKROUN :

Aziz Abbas, nouvel entraîneur

Le technicien Aziz Abbas est devenu le nouvel entraîneur du CRB Ain Fekroun (Ligue 2 algérienne de football), a appris l'APS lundi auprès du club de l'Est.

Aziz Abbas avait dirigé par le passé les rênes techniques du CRBAF, à deux reprises, dont la dernière remonte à la saison dernière, où il fut limogé par la direction au bout de 7 journées, pour être remplacé par Abdelkrim Latreche, également démis de ses fonctions au terme de la 20^e journée.

Par ailleurs, le conseil d'administration du club, réuni dimanche, a rejeté la démission du président Hassane Bekkocube qui devrait poursuivre ainsi sa mission à la tête du club en vue de la saison prochaine. Le CRBAF a dû attendre la 30^e et dernière journée pour assurer son maintien en Ligue 2.

Une victoire à domicile face au nouveau promu en Ligue 1 le RC Relizane (2-1) a permis à la formation d'Ain Fekroun de terminer à la 11^e place au classement final avec 38 points en compagnie de l'US Chaouïa.

►►► Transfert : Le gardien de but Jonathan Matijas (ex-USMBA) troisième recrue du MC Alger



Le gardien de but de l'USM Bel Abbès (Ligue 2 de football) Jonathan Matijas s'est engagé lundi avec le MC Alger (Ligue 1) pour un contrat de deux saisons, a appris l'APS auprès du club de la capitale.

Il s'agit de la troisième recrue estivale pour le Doyen, après le défenseur central Rachid Bouhenna (ex-CS Constantine) et le

«revenant» milieu de terrain Abdelmalek Mokdad (ex-RC Arbaâ). L'arrivée de Jonathan Matijas va ainsi précipiter le départ du portier Houari Djemili, convoité par le MC Oran.

D'autres éléments devraient s'engager prochainement avec le Doyen, à l'image de l'attaquant du MO Béjaïa, Faouzi Yaya, qui a donné son ac-

cord pour signer jeudi, ainsi que le meilleur buteur de la Ligue 2, Kheireddine Merzougui (RC Relizane), auteur de 17 réalisations la saison dernière.

Le milieu de terrain de l'USM Harrach, le Malgache Ibrahim Amada, a fait faux bond au MCA, en donnant son accord de principe au voisin de l'USM Alger.

APS

CAN-2017 (QUALIFICATIONS) Programme de la première journée

Vendredi 12 juin 2015

20h00 Guinée - Swaziland
20h30 Tunisie - Djibouti
21h00 Maroc - Libye

Samedi 13 juin 2015

13h30 Malawi - Zimbabwe
14h00 Afrique du Sud - Gambie
14h00 Zambie - Guinée Bissau
15h30 Angola - Centrafrique
14h00 Ouganda - Botswana
16h00 Nigeria - Tchad
16h00 Cap Vert - Sao Tome E.Principe
19h00 Burkina Faso - Comores
20h00 Sénégal - Burundi
20h30 Algérie - Seychelles

Dimanche 14 juin

17h15 Ghana - Maurice
14h00 Mozambique - Rwanda
14h00 Ethiopie - Lesotho
15h00 Cameroun - Mauritanie
15h30 RD Congo - Madagascar
16h30 Togo - Liberia
15h30 Congo - Kenya
16h00 Guinée Equatoriale - Bénin
16h00 Niger - Namibie
18h00 Gabon - Côte d'Ivoire
18h00 Egypte - Tanzanie
18h00 Soudan - Sierra Leone



FOOTBALL/ TRANSFERT Bentaleb dans le viser de Liverpool et Manchester City

Les deux formations anglaises de Premier league de football, Liverpool et Manchester City, souhaitent engager le milieu international, algérien de Tottenham, Nabil Bentaleb, en vue de la saison prochaine, rapporte lundi le tabloïd anglais The Sun.

Liverpool compte proposer 10 millions d'euros pour le transfert du joueur algérien, précise la même source, qui ajoute que l'entraîneur des «Reds», Brendan Rodgers voudrait associer Bentaleb dans l'entrevue avec la nouvelle recrue James Milner (ex-Manchester City).

Les dirigeants de Liverpool voudraient profiter des négociations qui traînent entre Bentaleb et Tottenham, à propos de sa revalorisation salariale, pour le chiper aux «Spurs».

De son côté, Manchester City a placé Bentaleb comme seconde option derrière le milieu international français de la Juventus de Turin (Serie A italienne), Paul Pogba. Plusieurs autres clubs, à l'image d'Arsenal (Angleterre) Juventus (Italie) et du Paris SG (France), seraient eux aussi sur les traces du natif de Lille (France) sous contrat avec Tottenham jusqu'en 2018.

Bentaleb a disputé 35 matchs cette saison sous le maillot de Tottenham avec à la clé un but et deux passes décisives. Le milieu défensif a rejoint Alger dimanche pour entamer un stage avec la sélection algérienne en prévision du match face aux Seychelles samedi prochain à Blida (20h30) dans le cadre de la 1ère journée des qualifications de la Coupe d'Afrique des nations CAN-2017.

EQUIPE ALGÉRIENNE DE FOOTBALL (U-20) «Notre objectif est de se qualifier pour la CAN 2017»

Le sélectionneur de l'équipe algérienne de football des moins de 20 ans (U-20), Mohamed Mekhazni, a affirmé que l'objectif principal est de se qualifier pour la prochaine Coupe d'Afrique des nations CAN 2017, dont la phase finale aura lieu en Zambie.

«Notre préparation aura pour objectif l'échéance de la CAN 2017. Les tours de qualification débiteront en avril 2016. Nous aurons



trois tours qu'il faudra bien négocier», a déclaré Mekhazni dimanche soir au micro d'Ennahar TV.

Désigné à la tête des U-20 en février dernier, Mo-

hamed Mekhazni, a débuté une large phase de prospective en avril dernier et s'attelle depuis à monter une équipe compétitive pour entamer les futures

éliminatoires de la CAN-2017.

Pour le sélectionneur des U-20, cette sélection n'est que «le résultat de ce qui se fait au niveau des clubs», en matière de formation.

«Il y a bien des personnes qui travaillent, des clubs qui font bien leur travail également. Et heureusement d'ailleurs qu'ils le font en allant en profondeur. Il faut espérer que les autres formations suivent car cela est très important. Au final, l'équipe nationale n'est que le résultat de ce qui se fait au niveau des clubs», a-t-il souligné.

CAN-2017 (QUALIFICATIONS/ GR J) PRÉPARATION L'Ethiopie s'incline face la Zambie (1-0)

La sélection éthiopienne de football, un des adversaires de l'Algérie aux qualifications de la Coupe d'Afrique des nations CAN-2017, s'est inclinée dimanche soir à domicile face à la Zambie (0-1), en match amical préparatoire.

La Zambie a marqué l'unique but de la partie en toute fin de première mi-temps par Allan Mukuka. Les «Walya» auront pourtant l'occasion de

revenir au score suite à un penalty accordé à la 72' mais Binyam Assefa rate le cadre. La sélection éthiopienne, dirigée par le sélectionneur local Yohannes Sahle, a disputé cette rencontre sans son joueur vedette Salhadin Said, retenu par le match de son club, Al Ahly du Caire, en Coupe de la Confédération (CAF). Aux qualifications de la CAN-2017, l'Ethiopie évoluera dans le groupe J avec l'Algérie,

le Lesotho et les Seychelles. Lors de la première journée prévue le week-end prochain, l'Ethiopie accueillera les Seychelles et l'Algérie jouera contre les Seychelles samedi prochain à Blida (20h30). L'Algérie avait déjà croisé le fer avec l'Ethiopie en 2014, lors des qualifications de la CAN-2015. Les Verts l'avaient emporté en aller et retour (aller 2-1 à Addis-Abeba, retour 3-1 à Blida).

COUPE DE LA CONFÉDÉRATION (PHASE DE POULES) Composition des deux groupes

Composition des deux groupes de la Coupe de la Confédération africaine de football à l'issue des matchs des huitièmes de finales bis retours disputés les 6 et 7 juin.

Groupe A: ES Sahel (TUN), Stade Malien (MLI), Al Ahly (EGY), ES Tunis (TUN)

Groupe B: AC Léopards (COG), Orlando Pirates (RSA), Zamalek (EGY), CS Staxien (TUN).

La première journée de la phase de groupes débute le 26 juin prochain. Les deux premiers de chaque poule se qualifieront pour les demi-finales.

CAN-2017 (QUALIFICATION)/ CÔTE D'IVOIRE- GABON Les Eléphants sans Yaya Touré

Le milieu de terrain vedette de la Côte d'Ivoire, Yaya Touré, ne figure pas dans la liste des 23 joueurs retenus par le sélectionneur intérimaire Ibrahim Kamara pour affronter le Gabon le 14 juin à Libreville, lors de la première journée des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des nations 2017. Le coach Ibrahim Kamara a ménagé le joueur de Manchester City Yaya Touré pour le déplacement des champions d'Afrique à Libre-

ville, ainsi que les défenseurs Serge Aurier et Wilfried Kanon.

Il a en revanche convoqué sept joueurs évoluant en Afrique dont trois dans le championnat ivoirien. Parmi ceux-ci, on trouve deux «nouveaux» Ba Loua Adriel D'Avila et Issouf Bayo Vakoun.

La Côte d'Ivoire affrontera le Gabon le 14 juin à Libreville, dans le groupe I des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des nations 2017.



Un match sans enjeu pour les Gabonais, qualifiés d'office en tant qu'hôtes de la CAN 2017.

4^E ÉDITION DU CHALLENGE NATIONAL DU SPORT Grande foulée pour 800 agents de la Protection civile

Dans le cadre de l'application du programme d'action relatif aux activités sportives pour l'année 2015 et du développement du sport et de l'éducation physique au sein du corps de la Protection Civile, la Direction générale de la Protection civile organise la Finale de la quatrième édition du challenge national du sport adapté aux métiers de l'agents de la Protection civile, en présence du M. Directeur général de la Protection civile Mustapha El Habiri, ainsi que le wali de la wilaya de Tipasa et les cadres centrale de la Direc-

tion générale, le 09 et 10 Juin 2015 au niveau de la direction de la Protection Civile de la wilaya de Tipasa.

800 agents et gradés masculins et féminins représentant les différentes unités d'intervention et structures de la Direction générale de la Protection civile participeront à ce challenge, qui se sont qualifiés suite aux 03 phases régionales organisées respectivement dans les wilayas de Djelfa le 16 et 17 Avril 2015 au profit des wilayas du centre du pays, à Tiaret le 05 et 06 Mai 2015 pour les wilayas de l'Ouest du pays et la

3^e phase organisé au niveau de la wilaya de Biskra le 19 et 20 Mai pour les wilayas de l'Est du pays.

Les compétitions comprennent des épreuves sportives liées aux activités opérationnelles des agents de la protection civile dont (le parcours de l'Agent de la Protection civile, planche de redressement, monté de corde, conduite de camion d'incendie tout Terrain, meilleur équipe d'ambulanciers secouristes, nage libre et manœuvre de sauvetage, course avec brancard, épreuves de l'échelle accroché et Jeux d'Échecs),

ces épreuves se dérouleront en trois phases régionales qualificative pour les wilaya Centre, Est et Ouest.

Ce challenge national du sport adapté des agents de la Protection civile est une partie intégrante de la préparation de base de l'Agent de la Protection Civile à ses différentes missions de secours et de sauvetage, ainsi que le prolongement des efforts consentis pour le développement du sport au sein de l'institution.

APS

ARRIVÉE IMMINENTE DE DE GEA

Après Danilo et Casemiro, le Real Madrid pourrait rapidement faire signer David De Gea en provenance de Manchester United. Selon le quotidien Mundo Deportivo, le Real Madrid serait tout proche de faire signer David De Gea. Ce lundi, une rencontre aura lieu entre Florentino Perez, le président du Real, et Jorge Mendes, l'agent du portier mancunien. Le transfert serait de 30 millions d'euros, soit la somme demandée par Manchester United pour le libérer de sa dernière année de contrat.



CHELSEA SUIT FALCAO, MAIS...

Oui, le club de Chelsea est bel et bien intéressé par Radamel Falcao. C'est ce que l'on apprend dans le Sunday Times ce week-end.

Mais l'international colombien de l'AS Monaco, prêté à Manchester United en 2014-15, n'est qu'une piste parmi d'autres pour José Mourinho. Le technicien portugais a en effet dressé une short-list de cinq attaquants pour remplacer Didier Drogba, partant à la fin du dernier exercice (et toujours libre d'ailleurs). Les Blues peuvent déjà compter sur Diego Costa et l'international français Loïc Rémy devant. Avec Falcao en complément la saison prochaine ?

BENITEZ AIMERAIT RÉCUPÉRER MORATA

Une excellente saison à la Juventus et voilà que le Real Madrid aimerait récupérer un Alvaro Morata cédé il y a tout juste un an. Un pur produit de la Maison Blanche qui a su s'imposer à la pointe de la Vieille Dame en marquant 15 buts...

Mais selon AS, si le club a effectivement une option prioritaire pour racheter le joueur, cela va lui coûter cher. Il l'a vendu 22 millions l'été dernier et devrait payer jusqu'à 35 millions pour le récupérer dès cet été. Si Benitez a évoqué cette option avec son président Florentino Perez, celui-ci aspire davantage à recruter Sergio Agüero...



JUVE, 60M€ POUR HIGUAIN !

La Vieille Dame serait même prête à offrir 60 millions d'euros pour recruter Gonzalo Higuain, sous contrat jusqu'en juin 2018 avec le Napoli, somme demandée par le président Aurelio De Laurentiis. Si l'Argentin devrait bénéficier d'un bon de sortie, d'autres joueurs devraient aussi quitter San Paolo cet été.

MAN CITY SE PENCHE SUR OKAKA

Le média transalpin Tuttomeratoweb nous révèle que la formation anglaise de Manchester City s'intéresserait de près à l'attaquant, Stefano Okaka. Agé de 26 ans, ce dernier évolue sous les couleurs de la Sampdoria Gênes où il est encore sous contrat jusqu'en juin 2016. A noter que la Southampton serait aussi sur les rangs.

IMMOBILE NE BOUGERA PAS

Arrivé l'été dernier en provenance du Torino, Ciro Immobile (25 ans, 24 apparitions et 3 buts en Bundesliga cette saison) n'est pas parvenu à convaincre Jürgen Klopp cette saison. Un retour en Italie était alors évoqué ces dernières semaines, avec notamment des approches de l'AS Rome, du Milan AC et de Naples. Mais l'arrivée du nouvel entraîneur Thomas Tuchel a changé la donne. En effet, l'attaquant italien fait partie des plans de son nouveau coach qui n'a pas l'intention de le lâcher durant l'intersaison. «Je compte sur Ciro. Il aura sa chance. A lui de la saisir», a confié Tuchel.

WALCOTT DEVRAIT PROLONGER

Alors qu'Arsène Wenger a notamment renouvelé sa confiance envers un Wilshere régulièrement blessé, ce qu'il avait longtemps fait avec le malheureux Abou Diaby, le technicien alsacien est sur le point de prolonger un autre joueur abonné à l'infirmerie. Il avait déjà émis le souhait de voir Walcott renouveler son contrat qui expire dans un an, c'est désormais l'ailier de 26 ans qui semble vouloir aller dans le même sens que son coach. «Tout va bien avec mon club. J'ai bien joué et je veux bien jouer pour le club. Là, je me concentre sur l'Angleterre.» a-t-il expliqué lors du rassemblement avec l'Angleterre au Daily Mail, avant d'aborder le sujet de sa probable future prolongation : «S'agissant du contrat, je m'en occuperai après. Je pense qu'il est important de me concentrer sur le présent et toutes ces choses là se régleront plus tard j'en suis sûr. Je vais tout simplement laisser ces formalités à mon agent.»



ALGÉRIE - FRANCE

M. Sellal reçoit les responsables de deux Académies françaises

Le Premier ministre, M. Abdelmalek Sellal, a reçu, lundi à Alger, le secrétaire perpétuel de l'Académie française des sciences, Catherine Brechignac et le Président Honoraire de l'Académie des technologies, président du groupe inter-académique de développement, François Guinot, indique un communiqué des services du Premier ministre.

«Les discussions, qui se sont déroulées en présence du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Tahar Hadjar, ont permis de faire le point sur la mise en place de l'académie algérienne des sciences et des technologies», précise la même source.

La liste définitive des membres de cette académie a été officiellement remise par le jury international constitué de plusieurs hautes autorités scientifiques de plusieurs pays.

L'installation, durant la semaine prochaine, de cette haute institution scientifique, mondialement reconnue, constitue une avancée majeure pour le monde scientifique, souligne la même source.

ALGÉRIE - SAHARA OCCIDENTAL

Signature d'une convention de coopération entre l'université d'Alger 3 et l'université Tifariti de la RASD

L'université d'Alger 3 a signé dimanche une convention de coopération avec l'université Tifariti de la RASD en présence de l'ambassadeur sahraoui à Alger M. Brahim Ghali, a indiqué un communiqué du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

La convention prévoit «la formation des membres du corps enseignant de l'université Tifariti et l'organisation de conférences par les enseignants de l'Université 3 au profit des étudiants sahraouis».

Elle prévoit par ailleurs la formation des étudiants sahraouis en post graduation (master et doctorat) outre la coopération dans les domaines de la recherche, des études et des conférences.

Le recteur de l'Université 3 le D^r Rabah Cheriet a affirmé que son établissement veillera à la mise en oeuvre de la convention de coopération en renforçant les relations entre les deux universités.

Le recteur de l'université Tifariti a salué de son côté la signature de cette convention de coopération entre les deux universités d'autant que la RASD a besoin de former ses cadres. La convention de coopération entre l'université 3 et l'université Tifariti est la première du genre entre les universités des deux pays.

DIPLOMATIE

Abdelkader Aziria nouvel ambassadeur d'Algérie à Singapour

Le gouvernement de la République de Singapour a donné son agrément à la nomination de M. Abdelkader Aziria, en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République algérienne démocratique et populaire, auprès de la République de Singapour, avec résidence à Jakarta, indique lundi le ministère des Affaires étrangères dans un communiqué.

APS

ALGÉRIE - GUINÉE EQUATORIALE

Le Président Obiang Nguema Mbasogo achève une visite d'Etat en Algérie

Le président de la Guinée Equatoriale, Obiang Nguema Mbasogo, a quitté lundi Alger au terme d'une visite d'Etat de deux jours en Algérie, à l'invitation du président de la République, Abdelaziz Bouteflika.



Le président équato-guinéen a été salué à son départ à l'aéroport international Houari-Boumediene par le président du Conseil de la nation, Abdelkader Bensalah, et des membres du gouvernement.

Peu avant son départ, l'hôte de l'Algérie a effectué une visite au complexe des véhicules industriels de la So-

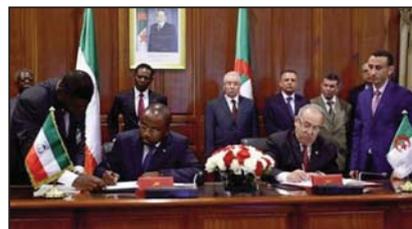
ciété nationale des véhicules industriels (SNVI).

À l'issue de son entretien dimanche avec le président Bouteflika, M. Mbasogo a déclaré que l'Algérie et la Guinée équatoriale sont liées par d'excellentes relations, affirmant sa volonté d'œuvrer à les renforcer et à les diversifier.

Le président Mbasogo a indiqué avoir eu des discussions «très fructueuses» avec les différents responsables algériens qu'il a rencontrés, ajoutant avoir évoqué la possibilité de la signature d'un accord cadre qui «va ouvrir des perspectives de coopération et de partenariat dans différents domaines» entre les deux pays.

Signature d'un accord cadre de coopération et d'un mémorandum d'entente

Un accord cadre de coopération et un mémorandum d'entente sur les consultations politiques ont été signés lundi à Alger entre l'Algérie et la Guinée Equatoriale à l'occasion de la visite d'Etat du président de la Guinée équatoriale, Obiang Nguema Mbasogo. Les deux documents ont été signés par le ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, Ramtane Lamamra, et son homologue équato-guinéen, Agapito Mba Mokuy, en présence du président du Conseil de la nation, Abdelkader Bensalah, et du président Mbasogo. Le pré-



sident équato-guinéen a souligné, à cette occasion, que cette signature constitue un «prélude» pour le renforcement des relations et du partenariat entre les deux pays. Il a relevé que les «progrès» réalisés par l'Algérie en matière de dévelop-

pement constituent un «exemple» pour son pays, exprimant son souhait d'œuvrer conjointement vers un partenariat positif à l'avantage des deux pays». M. Mbasogo a plaidé pour le développement des relations bilatérales sur «toutes

les formes possibles» susceptibles de rapprocher les deux pays.

Par ailleurs, le président équato-guinéen a appelé les pays africains à rester «vigilants» face aux situations d'instabilité et d'insécurité que connaît le continent africain. «Nous sommes dans une phase post-coloniale, mais ceci ne doit pas, néanmoins, nous faire oublier que nous devons rester vigilants, car actuellement, nous connaissons des situations d'instabilité et d'insécurité avec un retour de ces mêmes forces (coloniales) sous d'autres formes», a-t-il ajouté.

Visite au complexe de la SNVI de Rouiba



Le président de Guinée Equatoriale, Obiang Nguema Mbasogo, s'est rendu lundi au complexe de la Société nationale des véhicules industriels (SNVI) de Rouiba (Alger). Le président équato-guinéen, qui était accompagné du ministre de l'Industrie et des mines, Abdesslem Bouchouareb, a visité les unités de production de camions et de véhicules poids lourds fabriqués par cette société publique. A cette occasion, des explications lui ont également été données sur les activités de la société mixte algéro-germano-émiratienne pour la fabrication de véhicules de poids lourds de marque Mercedes-Benz, et dont la SNVI est co-actionnaire. Il a, par ailleurs, signé le livre d'Or du Groupe SNVI à l'issue de cette visite.

Le président Équato-guinéen reçoit le président de l'APN

Le président de la République de Guinée Equatoriale, Obiang Nguema Mbasogo, a reçu lundi, le président de l'Assemblée populaire nationale (APN), Mohamed Larbi Ould Khelifa qui lui a rendu une visite de courtoi-

sie à la résidence d'Etat de Zéralda. Le président de la Guinée Equatoriale a entamé dimanche une visite d'Etat de deux jours en Algérie, à l'invitation du président de la République, Abdelaziz Bouteflika. Cette vi-

site constitue une occasion pour les deux pays de donner une «impulsion nouvelle» à leur relation d'amitié et de coopération dans tous les domaines, selon un communiqué de la présidence de la République.